



Année 2020 - numéro 14

10 septembre 2020

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 819 à 871) :	
vendredi 14 août 2020 SAINT-MALO	samedi 22 août 2020 SAINT-MALO
Samedi 15 août 2020 GÉMOZAC 1 GRANVILLE ST PAIR SUR MER 2 LE DORAT 3 POMPADOUR 3 VITTEL 5	dimanche 23 août 2020 CRAON 10 GRANVILLE ST PAIR SUR MER 11 POMPADOUR 12 ROSTRENEN 12 VITTEL 13
dimanche 16 août 2020 LE LION D'ANGERS 6 LE PERTRE 6 ROYAN-LA PALMYRE 7	lundi 24 août 2020 CHÂTEAUBRIANT
Iundi 17 août 2020 BRÉHAL 8 CLAIREFONTAINE 9	CLAIREFONTAINE

			'. /		,	4 -
Inday	ADC.	Chavaliv	CITAC	dane ca	numara	 п.
IIIGEA	ucs	CHEVAUX	CILCO	ualis ce	Hullielo	 1 1

FRANCE GALOP

Département Technique 46 place Abel Gance 92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur Dépôt légal : juin 2020 Quantité de tirage : 200 ex.



© 2020 - France Galop

Avis et communiqués

liata daa ammaaitia	ons	1\ /
HIZIA 046 ODDOZIIIO	1118	11/
	/110	ıv

Liste des oppositions

(Mis à jour le 3 août 2020)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Serge CAYTAN	Myriam BOLLACK-BADEL	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Nadine CHIARI	Ste Ent. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143 et 213 du Code des Courses au Galop;

Rappel des faits:

<u>Le 25 juillet 2020</u>, le jockey Pierre-Nizar FONTAN n'a pas été en mesure de satisfaire au prélèvement biologique pour lequel il était désigné, le médecin préleveur indiquant sur le rapport de contrôle infructueux : « n'a pas réussi à uriner en quantité suffisante après plusieurs essais » ;

<u>Le 27 juillet 2020</u>, le jockey a été informé qu'il n'était pas autorisé à remonter en courses tant qu'il n'aurait pas effectué, à ses frais, une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses incluant un nouveau prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop et qu'il ne serait autorisé à remonter en courses qu'au 6° jour qui suit ladite visite;

Le 31 juillet 2020, le jockey a effectué sa visite médicale assortie d'un prélèvement biologique;

<u>Le 7 août 2020</u>, les Commissaires de France Galop ont été saisis par un rapport du médecin conseil de France Galop concernant la situation;

Après avoir demandé audit jockey de transmettre ses explications écrites avant le 19 août 2020 ou à demander, par écrit et avant cette date, à être entendu sur la situation;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE;

Sur le fond:

* * *

Vu les éléments du dossier;

Vu le courrier du jockey Pierre-Nizar FONTAN en date du 18 août 2020 indiquant notamment :

- que ce jour- là, il est arrivé à l'hippodrome de LA TESTE DE BUCH assez tôt avec le camion de chevaux et le garçon de voyage de M. ORTET, qu'il l'a aidé à décharger les chevaux et qu'il était aux toilettes en suivant;
- qu'un peu plus tard, les Commissaires sont arrivés, qu'ils l'ont informé d'un prélèvement biologique et qu'il devait attendre le médecin absent à ce moment-là;
- qu'il s'est préparé pour la 1^{re} course et qu'il est allé voir le médecin pour lui dire qu'il allait venir après la 3^e course car il montait la 1^{re} et la 3^e course et surtout pour préciser qu'il avait une envie pressante en arrivant sur ledit hippodrome avant d'être informé par les Commissaires;
- qu'après la 3° course, il s'est présenté une 1^{re} fois auprès du médecin pour uriner mais que la quantité n'était pas suffisante et qu'entre temps et dans la foulée, il était appelé pour effectuer un remplacement de dernière minute à 61 kg pour son patron pour la 4° course;
- que juste après, il s'est représenté plusieurs fois auprès du médecin mais qu'il n'arrivait pas à uriner, qu'il s'est forcé et n'a produit que très peu;
- qu'ils ont chargé les chevaux dans le camion avec le 1er garçon et qu'il est allé informer le médecin qu'il partait avec le camion car il était avec l'équipe du soir à l'écurie;
- qu'après avoir reçu le courrier de France Galop, il a pris rendez-vous avec le médecin agréé qui a effectué des prélèvements biologiques;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop;

Attendu que le jockey Pierre-Nizar FONTAN a signé une reconnaissance d'avoir à subir un prélèvement

biologique le 25 juillet 2020 sur l'hippodrome de LA TESTE DE BUCH, mais qu'un constat de carence a été établi le même jour selon lequel ledit jockey s'est présenté, mais n'a pas satisfait convenablement audit prélèvement, étant observé que le médecin de service a indiqué que ledit jockey « n'a pas réussi à uriner en quantité suffisante après plusieurs essais »;

Que ledit jockey a été informé par courrier du médecin conseil de France Galop qu'il n'était pas autorisé à remonter en course tant qu'une visite de non contre-indication à la monte en courses, incluant un prélèvement biologique auprès d'un médecin agréé par France Galop, n'aura pas été effectuée et qu'il ne pourra remonter en courses qu'à compter du 6° jour qui suit la visite médicale susvisée;

Qu'il convient de prendre acte des explications du jockey Pierre-Nizar FONTAN et du fait qu'il a réalisé, le 31 juillet 2020, la visite demandée par le service médical incluant un prélèvement biologique et qu'il a été autorisé à remonter en courses par ledit service;

Attendu en tout état de cause, que ledit jockey, en ne satisfaisant pas convenablement au contrôle sur l'hippodrome susvisé, n'avait pas respecté son obligation de se soumettre au prélèvement biologique prévu par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop, ce qui est susceptible de sanction;

Attendu, qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop:

- prennent acte des mesures du médecin conseil susvisé et de leur respect par ledit jockey le 31 juillet 2020;
- interdisent de monter pour une durée de 8 jours ledit jockey pour son infraction au Code en matière de prélèvements biologiques, le fait de satisfaire aux prélèvements relevant de ses obligations de jockey soumis audit Code;
- rappellent audit jockey la nécessité de ne pas accepter de montes s'il n'est pas en mesure de les respecter sans prendre de risques pour sa santé ou si elles le rendent incapable de satisfaire aux prélèvements, le bien être des jockeys étant une priorité majeure pour les Commissaires de France Galop;

PAR CES MOTIFS:

Décident:

- de prendre acte des mesures du médecin conseil de France Galop et de leur respect par le jockey
 Pierre-Nizar FONTAN le 31 juillet 2020;
- d'interdire de monter pour une durée de 8 jours ledit jockey pour son infraction au Code en matière de prélèvements biologiques;
- de rappeler audit jockey la nécessité de ne pas accepter de montes s'il n'est pas en mesure de les respecter sans prendre de risques pour sa santé ou si elles le rendent incapable de satisfaire aux prélèvements, le bien être des jockeys étant une priorité majeure pour les Commissaires de France Galop.

Boulogne, le 19 août 2020 R. ROBERT SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – D. LE BARON DUTACQ

DÉCISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop;

Saisis par la Commission médicale du dossier du jockey Sabrina FERAHYAN dont l'analyse du prélèvement biologique, effectué le 13 juin 2020 sur l'hippodrome de MARSEILLE-VIVAUX a révélé la présence de (-) -11-NOR-9-CARBOXY-DELTA 9 -TETRAHYDROCANNABINOL (CANNABIS) (substance classée comme stupéfiant) par les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop;

Rappel synthétique des faits:

<u>Le 16 juillet 2020</u>, la Commission médicale a envoyé au jockey Sabrina FERAHYAN un courrier l'informant du résultat de son prélèvement biologique et lui demandant de lui faire parvenir des explications quant à la présence de cette substance en lui indiquant, par ailleurs, qu'elle a la possibilité de demander dans un délai

de 8 jours une analyse de contrôle sur la seconde partie du prélèvement;

Ce courrier est resté sans réponse;

Le 28 juillet 2020, la Commission médicale a envoyé audit jockey un courrier l'informant qu'elle se réunira le 4 août 2020 en lui indiquant qu'il a la possibilité d'y assister ou d'être assisté par son médecin traitant ou de contacter les membres de la Commission médicale par téléphone dans l'éventualité où ledit jockey ne pourrait pas se déplacer;

Ce courrier est également resté sans réponse;

<u>Le 4 août 2020</u>, la Commission médicale s'est réunie, sans la présence dudit jockey, a pris connaissance des éléments médicaux du dossier et, après avoir constaté l'absence d'explication dudit jockey et en avoir délibéré, a décidé de prononcer une contre-indication médicale temporaire à la monte en courses à son encontre, prenant effet immédiatement et que pour pouvoir continuer à monter en courses, ledit jockey devra remplir les conditions cumulatives suivantes:

- fournir ses explications à la Commission médicale quant à la présence de stupéfiants dans son prélèvement biologique du 13 juin 2020 à MARSEILLE-VIVAUX;
- réaliser une nouvelle visite de non contre-indication à la monte en courses auprès d'un médecin agréé par France Galop désigné par le médecin conseil de France Galop, assortie d'un nouveau prélèvement biologique à la recherche de substances prohibées, dont le résultat devra être négatif et le tout à ses frais;

Ladite Commission a indiqué qu'elle prononcera la levée de la contre-indication médicale à la monte en courses au vu des résultats des conditions cumulatives demandées;

S'agissant d'une substance prohibée figurant sur la liste publiée au § I de l'article 1er de l'annexe 11 du Code des Courses au Galop, la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop;

Après avoir demandé audit jockey de transmettre ses explications écrites avant le 19 août 2020 ou à demander par écrit et avant cette date à être entendu sur la situation;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE;

Sur le fond:

Vu les éléments du dossier;

Vu les dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop;

Attendu que la Commission médicale a transmis le dossier aux Commissaires de France Galop en raison de la nature de la substance en cause et en application des dispositions de l'article 143 du Code des Courses au Galop;

Attendu qu'il y a lieu de sanctionner le jockey Sabrina FERAHYAN au regard de la présence d'une substance prohibée classée comme stupéfiant dans son prélèvement biologique;

Attendu qu'au regard des éléments du dossier, les Commissaires de France Galop:

- prennent acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey susvisé à compter du 4 août 2020 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale pour pouvoir remonter en courses;
- interdisent en tout état de cause, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 1 mois;
- considèrent intolérable de ne pas apporter d'explications auxdits Commissaires concernant la situation susvisée malgré la demande faite en ce sens;

PAR CES MOTIFS:

Agissant en application des articles 143, 213 et 216 du Code des Courses au Galop;

Décident:

de prendre acte de l'inaptitude médicale temporaire à la monte en courses du jockey Sabrina

- FERAHYAN à compter du 4 août 2020 et de l'ensemble des démarches médicales que ledit jockey devra effectuer à la satisfaction de la Commission médicale avant de pouvoir remonter en courses publiques;
- d'interdire, en tout état de cause, et indépendamment de toute mesure médicale, audit jockey, au vu de son infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 1 mois.

Boulogne, le 19 août 2020 R. FOURNIER SARLOVEZE – A. de LENCQUESAING – D. LE BARON DUTACQ

Décisions

LA TESTE DE BUCH

Réunion organisée par STE DES COURSES DE LA TESTE DE BUCH

0550 207

samedi 25 juillet 2020

Terrain BON SOUPLE

724 3271 PRIX PRESSING LA LAVANDIERE (PRIX PAUL DE RIVOYRE)

3 600 m

1

3

22000 € (10560, 5280, 3080, 2090, 990) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, cette année, en courses de haies, ni recu une allocation de 12.000, ni été classés 2º ou 3º d'une course de dotation totale de 36.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours nº H4: Haies, Dist. 3 600 m env.

- $\label{eq:Romako} \textbf{Romako}, \ \textbf{h}, \ \textbf{b}, \ \textbf{4} \ \text{ans, par Saint Des Saints et Cue To Cue} \ \textbf{GB} \ (\text{King'S Theatre IRE}), \ \textbf{71} \ \textbf{k}, \ \boldsymbol{\varphi}, \ \textbf{JC}. \ \textbf{Rouget} \ \textbf{(s)} \ \textit{(A. Zuliani)}, \ \\ \textbf{A. Zuliani)}, \ \textbf{A. Zuliani)}, \$ 1
- 593 1 Gardez La Monnaie, f, b, 4 ans, par Fame And Glory GB et Allez Les Rouges (Saint Des Saints), 70 k (67 k), Deliberos (B. Dubourg), F. Nicolle
- 456 ² Naaqoos Flow, h, b, 4 ans, par Naaqoos (GB) et Lady Flow [With The Flow (USA)], 72 k, S. Seignoux (P. Blot), M^{me} V. Seignoux
- 235 1 Pollexfen GB, h, b, 4 ans, par Yeats IRE et La Zingarella IRE (Phardante), 71 k (67 k), Ecurie Sagara (M^{me} C. Prichard), J. Larrigade 5
- Mokoia, h, b, 4 ans, par Captain Marvelous IRE et Nerfairchichi (Chichicastenango), 69 k, Ecurie Jules Ouaki (T. Beaurain), $M^{\rm me}$ I. Gallorini
- Manx IRE, h, 4 ans, 67 k (671/2 k), Ecurie Sagara (J. Reveley), 600 6 J. Larrigade 7
- 525 ² Super Flam, h, 4 ans, 68 k (65 k), B. Loustaud (M. Gauthier),
- 672 3 Theyss By Theyss, f, 4 ans, 67 k, Ecurie de Theyss (K. Nabet), D. Cottin (s)
- 437 1 Delicateness, f, 4 ans, 67 k (66 k), M^{me} M. Verdu (E. Esan), Mme M. Verdu
- 639 **Zouzou Des As**, f, 4 ans, 65 k, ϕ , G. Galletta (*P.N. Fontan*), arr J. Ortet (s)
- **525** ⁵ **Eliotta**, f, 4 ans, 65 k (62 k), P. Higelin (*J. Agostini*), arr J. Piednoel

11 partants; 28 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 398 €

dead-heat, 5 long, 1 long 1/2, 5 long, 1 long, 6 long 1/2.

7920€ - 7920€ - 3080€ - 2090€ - 990€

Primes aux éleveurs :

- 1 148€ W. J. Williams, M^{me} Marilyn Williams, Haras De Saint-Voir.
- 446€ Stephane Seignoux, Mme Valerie Seignoux.
- 303€ N. G Cooper, prime non attribuée.
- 143€ Ecurie Jules Ouaki, Mme Laurence Poulain De La Fontaine.

Temps total: 4'12"36"

La Commission d'Appel prévue par les dispositions de l'article 232 du Code des Courses au Galop et agissant conformément aux dispositions des articles 233 et 234 dudit Code;

Saisie d'un appel interjeté par le jockey Kevin NABET contre la décision

des Commissaires de France Galop:

– de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Baptiste DUBOURG;

– d'infirmer la décision des Commissaires de courses concernant le jockey Baptiste DUBOURG et de supprimer la sanction prononcée à son encontre:

- s'agissant du jockey Kevin NABET, statuant à nouveau, et faisant usage de leur pouvoir d'évocation, de lui interdire, au vu de sa très grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois, prenant effet le 14° jour suivant la notification de la présente décision:

Après avoir pris connaissance du courrier dudit jockey en date du 10 août 2020 par lequel il a interjeté appel et motivé celui-ci;

Après avoir dûment appelé l'ensemble des 53 jockeys montant indifféremment en plat ou en obstacles lors de la réunion de courses s'étant tenue à LA TESTE DE BUCH le 25 juillet 2020, à savoir

Jordan AGOSTINI, Anthony BARZALONA, Thomas BEAURAIN, Xavier BERGERON, Paulin BLOT, Gabriel BON, Maxence BROCHARD, Jérôme CABRE, Clément CADEL, Vincent CHEMINAUD, Vincent CHENET, Enzo CORALLO, Clara CORNET, Anthony CRASTUS, Baptiste DUBOURG, Eric ESAN, Jean-Bernard EYQUEM, Pierre-Nizar FONTAN, Mickaël FOREST, Laurie FOULARD, Maxime FOULON, Rémi FOURCADE, Lilian FRANZEL, Laurie FOULARD, Maxime FOULON, Rémi FOURCADE, Lilian FRANZEL, Melvyn GAUTHIER, Julien GROSJEAN, Guillaume GUEDJ-GAY, Thomas HENDERSON, Hugo JOURNIAC, Grégoire LEGRAS, Aymeric LELIEVRE, Bertrand LESTRADE, Ioritz MENDIZABAL, Clément MERILLE, Adeline MEROU, Marlene MEYER, Mickaël MINGANT, Roberto-Carlos MONTENEGRO, Damien MORIN, Franck MOURARET DE VITA, Kevin NABET, Jacky NICOLEAU, Raymond-Lee O'BRIEN, Jordan PLATEAUX, Charlotte PRICHARD, James REVELEY, Emilien REVOLTE, Hernan RODRIGUEZ NUNEZ, Louis SALMON, Valentin SEGUY, Guillaume TROLLEY DE PREVAUX, Fabrice VERON, Antoine WERLE et Angelo ZIIII IANI ZUILIANI:

Après avoir dûment appelé l'entraîneur François NICOLLE, employeur du jockey Baptiste DUBOURG et entraîneur pour lequel il montait lors du Prix en cause, et l'entraîneur David COTTIN pour lequel montait le jockey Kevin NABET lors du même Prix, à se présenter à la réunion fixée au mardi 18 août 2020 pour l'examen contradictoire de ce dossier et constaté la non-présentation des intéressés à l'exception du jockey Kevin NABET et de son conseil;

Après avoir examiné les éléments du dossier, notamment la décision des Commissaires de courses, la décision des Commissaires de France Galop et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision et pris Gaiop et l'ensemble des elements vises dans ladité décision et pris connaissance des explications fournies par le conseil de l'appelant, l'appelant et par les jockeys Maxence BROCHARD, Jordan AGOSTINI, Fabrice VERON, James REVELEY, Jean Bernard EYQUEM, Thomas BEAURAIN, Ioritz MENDIZABAL, Louis SALMON, Baptiste DUBOURG et l'entraîneur François NICOLLE et M. Philippe COTTIN, représentant la Société d'entraînement David COTTIN, et des déclarations du jockey Kevin NABET et de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer les retranscriptions écrites de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée:

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Michel de GIGOU;

Attendu que l'appel du jockey Kevin NABET est recevable sur la forme; Sur le fond:

Vu les éléments du dossier;

Vu la décision des Commissaires de France Galop en date du 5 août 2020 et l'ensemble des éléments visés dans ladite décision;

Vu le courrier du conseil du jockey Kevin NABET en date du 9 août 2020 indiquant notamment l'intention dudit jockey d'interjeter appel de la décision des Commissaires de France Galop du 5 août 2020 et sollicitant la transmission des éléments du dossier et la réponse qui lui a été apportée le lendemain;

Vu le courrier dudit conseil en date du 10 août 2020 sollicitant notamment la consultation du dossier et la réponse qui lui a été apportée le même jour:

Vu le courrier électronique du jockey Kevin NABET en date du 10 août 2020 par lequel ledit jockey a interjeté appel de la décision prise à son encontre le 5 août dernier, courrier confirmé par l'envoi d'un courrier recommandé le même jour, tout en transmettant le mémoire de son conseil mentionnant notamment:

- un rappel des faits et de la procédure ; les dispositions de l'article 234 du Code des Courses au Galop ;

- que le jockey Baptiste DUBOURG n'a pas joint à sa déclaration d'appel les deux attestations fondant la décision d'appel à son endroit, adressées le 3 août, de même que la plainte déposée et le certificat médical, que son appel n'était pas valablement motivé par ses pièces, en contradiction avec l'article 231 alinéa 4 dudit Code et que lesdits Commissaires ne pouvaient se fonder sur ces éléments non évoqués par l'appelant pour infirmer la décision des Commissaires de courses et supprimer la sanction prononcée à son encontre;
- concernant le pouvoir d'évocation, qu'afin que les Commissaires puissent valablement évoquer et sanctionner, et les contrevenants se voir ouvrir une possibilité de recours devant la Commission d'appel, il convient qu'une sanction disciplinaire soit prononcée pour la première fois.
- qu'en cause d'appel, aucun fait nouveau n'a été évoqué, que seule l'altercation fut l'objet de la saisine des Commissaires, que l'intensité des coups et leur gravité ne changent rien aux faits puisque le jockey Baptiste DUBOURG a toujours prétendu que le jockey Kevin NABET lui avait porté 3 coups au visage;
- qu'il n'existe pas de faits non examinés par les premiers juges et que la première condition pour que l'évocation soit possible n'est pas remplie; – que le deuxième critère n'est pas non plus rempli car les quatre éléments estimés nouveaux par les Commissaires de France Galop (deux attestations de jockeys, la plainte et un certificat médical faisant état d'une ITT de 45 jours), ne sauraient être considérés comme des fautes
- ou des infractions non examinées par les premiers juges;

 que l'intensité ou la gravité n'est pas une condition de recevabilité de l'évocation, qu'en l'espèce le médecin qui a examiné le jockey Baptiste DUBOURG sur l'hippodrome n'a pas évoqué d'ITT ni le médecin qui l'a examiné à ROYAN:
- que le troisième critère relatif à la possibilité de recours devant la Commission d'appel ouverte aux personnes ayant fait l'objet d'une sanction disciplinaire prononcée pour la première fois n'est pas rempli car le jockey Kevin NABET a déjà été sanctionné par les premiers juges et que les Commissaires de France Galop ne pouvaient donc pas prononcer une sanction à son égard pour la première fois;
- que la décision est définitive à l'encontre dudit jockey;
- que les Commissaires de France Galop dans leur instruction du dossier ont « dûment appelé » (sans que l'on sache qui a effectué cette démarche et dans quelles conditions) pas moins de 57 jockeys, que 23 ont répondu, que seuls deux prétendent avoir assisté à la scène et que la décision des premiers juges est basée uniquement sur ces deux témoignages minoritaires et contestables;
- des premiers juges est basee uniquement sur ces deux ternograges minoritaires et contestables;

 que le jockey Louis SALMON indique qu'après avoir assisté à la scène, il est allé témoigner dans le bureau des Commissaires avec le jockey Maxence BROCHARD alors que celui-ci indique être parti pendant l'altercation et ne pas avoir vu comment cela s'est terminé;
- l'altercation et ne pas avoir vu comment cela s'est terminé;
 que le jockey Louis SALMON prétend que deux jockeys des vestiaires
 ont séparé les jockeys Baptiste DUBOURG et Kevin NABET alors que
 ceci est également contesté;
 que les Commissaires des courses se sont rendus dans les vestiaires et
- que les Commissaires des courses se sont rendus dans les vestiaires et ont interrogé les jockeys s'y trouvant, qu'ils ont effectué la même démarche sur le champ de courses, que Messieurs SALMON et BROCHARD ont été interpellés et ne se sont aucunement manifestés, que ce n'est qu'après avoir été informés par le jockey Baptiste DUBOURG de la sanction qu'ils ont cru devoir intervenir et « se souvenir » de l'altercation, ajoutant que cette démarche est en contradiction avec leur absence de déclaration initiale aux Commissaires de courses;
- qu'ont été prises en considération des attestations de personnes qui n'ont pas été témoins de l'altercation ainsi que des membres de la famille du jockey Baptiste DUBOURG alors que l'attestation des valets indiquant qu'ils n'avaient rien entendu n'a pas été prise en compte;
- que les Commissaires de France Galop ne pouvaient sur la foi de deux témoignages contestés, statuer à nouveau et infliger une telle peine au jockey Kevin NABET;
- que le jockey Baptiste DUBOURG ne s'est rendu à l'hôpital de BORDEAUX que le 28 juillet, soit trois jours après la course ce qui aurait dû interpeller les Commissaires et que dans sa déclaration d'appel du 28 juillet, lorsqu'il indique s'être rendu aux urgences « le lendemain », c'est inexact puisque « le certificat fait état d'une visite du 28 juillet »;
- que la sanction infligée au jockey Kevin NABET est manifestement disproportionnée;
- que le jockey Bertrand LESTRADE a témoigné alors qu'il n'a pas assisté à l'altercation, en faisant référence à des événements préalables, ajoutant que ce jockey en avait agressé un autre sur un champ de courses au vu et au su du public, revêtu de sa casaque, que le jockey agressé avait eu des côtes fracturées et une ITT, et que la sanction du jockey Bertrand LESTRADE fut de quatre jours alors qu'en l'espèce l'incident a eu lieu dans les vestiaires et pas en public;
- qu'aucune pièce de l'instruction n'a été communiquée au jockey Kevin NABET, qu'aucun rapport d'instruction n'a été réalisé, ni communiqué et que le contradictoire fut inexistant;
- de constater que les pièces fondant la relaxe du jockey Baptiste DUBOURG furent adressées après sa déclaration d'appel ou n'étaient pas jointes à ladite déclaration et les dire irrecevables;
- de dire n'y avoir lieu à évocation du fait de l'absence de faits nouveaux, de réformer la décision du 5 août 2020 en ce qu'elle a interdit au jockey Kevin NABET de monter dans toutes les courses régies par le Code des courses pour une durée de six mois et de le relever de cette interdiction;
- Vu le courrier électronique dudit conseil en date du 10 août 2020 transmettant également son mémoire ;

Vu le deuxième courrier électronique dudit conseil en date du 10 août 2020 adressant un courrier du jockey Hugo JOURNIAC certifiant sur l'honneur qu'il est arrivé à la fin de l'altercation et qu'il a vu que le jockey Kevin NABET avait lâché le jockey Baptiste DUBOURG de son propre gré sans l'intervention d'une personne étrangère à leur différend et que n'ayant pas assisté au début de la dispute il ne peut rendre compte que de cela;

Vu le troisième courrier électronique dudit conseil de la même date transmettant un courrier attribué à M. Jonathan CHEVROLET, garçon de voyage, sans pièce d'identité jointe, relatif aux faits en date du 20 mai 2018, indiquant que « le jockey Bertrand LESTRADE, fou de rage de la chute, s'est rué vers lui quand il avait le dos tourné et face aux tribunes à la vue du public, que le cheval dans les mains, il l'a couché face contre terre et l'a roué de coups, qu'il a eu au total 3 côtes cassées et 15 jours d'ITT et ledit jockey 4 jours de mise à pied »;

Vu les courriers électroniques du jockey Kevin NABET en date du 10 août 2020 transmettant le courrier déjà transmis par son conseil attribué à M. Jonathan CHEVROLET, l'attestation du jockey Hugo JOURNIAC et un courrier électronique émanant de M. David POWELL précisant notamment que M. Jonathan CHEVROLET « n'est pas jockey mais le garçon de voyage de NICOLLE, qu'ils auraient pu mettre la date et le lieu, Auteuil le 20 mai 2018 - de plus le Grand Steeple Chase de Paris, devant une grosse foule un grand jour? » ;

Vu le courrier électronique du jockey Kevin NABET en date du 11 août 2020 transmettant le justificatif de l'envoi par courrier recommandé de son courrier d'appel;

Vu le courrier électronique du jockey Maxence BROCHARD en date du 11 août 2020 mentionnant notamment:

- avoir vu le jockey Baptiste DUBOURG rentrer dans les vestiaires après la dernière course d'obstacles;
- que le jockey Kevin NABET est entré quelque temps après et s'est approché du jockey Baptiste DUBOURG pour lui donner plusieurs coups de poings au visage sans que celui-ci ne réplique;
- qu'il est parti pendant l'altercation et n'a pas vu comment cela s'est terminé;

Vu le courrier électronique du jockey Jordan AGOSTINI en date du 12 août 2020 mentionnant notamment qu'ainsi qu'il l'avait déjà dit dans son précédent courrier, qu'il n'a rien vu ni entendu de ce qu'il s'était passé dans les vestiaires;

Vu le courrier électronique du jockey Fabrice VERON en date du 12 août 2020 mentionnant notamment que n'étant pas dans le vestiaire au moment des faits, il est impossible pour lui de dire quoi que ce soit;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur François NICOLLE en date du 13 août 2020 mentionnant notamment:

- qu'il maintient sa déclaration déposée lors de l'appel du jockey Baptiste DUBOURG, que l'attitude du jockey Kevin NABET est inacceptable quelles qu'en soient ses raisons;
- que n'étant pas présent sur l'hippodrome de LA TESTE le 25 juillet 2020 à la suite du PRIX PRESSING LA LAVANDIERE, il ne peut que déplorer l'attitude du jockey Kevin NABET envers le jockey Baptiste DUBOURG;
- l'attitude du jockey Kevin NABET envers le jockey Baptiste DUBOURG; qu'en outre, il est surpris de la décision incompréhensible des Commissaires à l'encontre du jockey Baptiste DUBOURG, de le sanctionner de 15 jours de mise à pied, ce dernier étant la victime d'une agression aux conséquences sérieuses tant physiquement que professionnellement: 40 jours d'ITT et double fracture de la mâchoire;

Vu le courrier électronique du jockey James REVELEY en date du 13 août 2020 reprenant les termes de son courrier en date du 31 juillet 2020 mentionnant notamment qu'il confirme que le samedi 25 juillet pendant l'incident entre les jockeys Kevin NABET et Baptiste DUBOURG, il n'était pas présent aux vestiaires et qu'il n'a donc rien vu;

Vu le courrier électronique du jockey Jean-Bernard EYQUEM en date du 13 août 2020 indiquant que sa version n'a pas changé de celle de la dernière fois et qu'il n'était pas présent au moment de l'altercation;

Vu le courrier électronique du jockey Thomas BEAURAIN en date du 14 août 2020 mentionnant notamment qu'il:

- a vu qu'il y avait eu une altercation dans le vestiaire, qu'il n'a pas réellement vu ce qu'il s'est passé entre les 2 parties et ne peut pas témoigner en faveur de l'une d'entre elles;
- témoigner en faveur de l'une d'entre elles; - tient à préciser qu'il a été dit dans le précédent rapport qu'il avait séparé l'altercation, mais que cela n'a pas été réellement le cas, qu'il s'est interposé à la fin mais que les 2 parties étaient déjà en train de se séparer;

Vu le courrier électronique du jockey loritz MENDIZABAL en date du 15 août 2020 mentionnant notamment qu'il n'a pas de nouveau élément à communiquer sur cette affaire;

Vu le courrier du conseil du jockey Kevin NABET en date du 16 août 2020, accompagné d'une nouvelle pièce consistant en un courrier sollicitant la communication des nouveaux éléments du dossier, la réponse qui lui a été apportée le lendemain en joignant notamment les nouveaux éléments reçus, et le courrier dudit conseil en accusant réception;

Vu le courrier électronique du jockey Louis SALMON en date du 17 août 2020 mentionnant notamment:

- qu'il est jeune jockey d'obstacles au service de l'entraîneur CHAILLE-CHAILLE;
- que le 25 juillet 2020 s'est produit un incident dans les vestiaires de l'hippodrome de LA TESTE DE BUCH, qu'il y a eu une altercation dans les vestiaires entre les jockeys Baptiste DUBOURG et Kevin NABET;
 qu'il a assisté à cet incident dans les vestiaires et a constaté l'arrivée
- qu'il a assisté à cet incident dans les vestiaires et a constaté l'arrivée du jockey Baptiste DUBOURG dans les vestiaires après sa course où il venait de s'imposer avec le pensionnaire de François NICOLLE et qu'il était situé à droite des douches quand le jockey Kevin NABET est revenu de sa course dans les vestiaires;
- que le jockey Kevin NABET interpella le jockey Baptiste DUBOURG et lui mit trois coups de poings dans la mâchoire, que ce dernier s'est protégé sans riposter et que deux jockeys des vestiaires les ont séparés;
 que c'est à ce moment qu'il a été témoigner dans le bureau des Commissaires avec le jockey Maxence BROCHARD;

- que suite à leur témoignage il est retourné dans les vestiaires et que le jockey Kevin NABET était en train de menacer et d'insulter violemment le jockey Baptiste DUBOURG devant tous les autres jockeys présents dans les vestiaires;

Vu le courrier électronique de M. Philippe COTTIN, représentant la Société d'entraînement David COTTIN en date du 17 août 2020 mentionnant

- que le jockey Kevin NABET n'a jamais été un garçon violent et a subi une enfance difficile;
- que cependant à sa question lors de leur première convocation de savoir pourquoi le jockey Baptiste DUBOURG n'a pas eu d'ITT sur l'hippodrome mais seulement trois jours après, il n'a reçu aucune réponse, ce qu'il trouve bizarre, qu'il a fallu que ledit jockey consulte trois médecins (LA TESTE, ROYAN, LA ROCHELLE) pour enfin en trouver un qui a bien voulu donner de l'ITT;
- qu'il espère que cet appel apportera « la lumière » car lors de leur première convocation, il a plutôt eu l'impression de participer silencieusement à une triste machination « anti NABET » et qu'il veut juste rappeler que les agissements en courses du jockey Baptiste DUBOURG sont inacceptables et ont souvent des conséquences dramatiques;

Vu le courrier électronique du jockey Baptiste DUBOURG en date du 17 août 2020 mentionnant notamment qu'il n'a pas d'explication supplémentaire et que tout a été relaté lors de la Commission du 5 août

Vu le nouveau mémoire remis en séance par le conseil du jockey Kevin NABET ajoutant notamment au précédent

- que le médecin qui a examiné le jockey Baptiste DUBOURG sur l'hippodrome n'avait pas évoqué d'ITT, que ce ne fut pas le cas pour le médecin qui l'a examiné à ROYAN, pas plus que pour celui qui l'a examiné à LA ROCHELLE;
- que le jockey Thomas BEAURAIN conteste le fait que le jockey Louis SALMON prétende que deux jockeys des vestiaires ont séparé les jockeys Kevin NABET et Baptiste DUBOURG;
- que les Commissaires de courses se sont rendus dans les vestiaires et
- que les Commissaires de courses se sont rendus dans les vestiaires et ont interrogé par deux fois les jockeys s'y trouvant;
 que le jockey Maxence BROCHARD travaille chez l'entraîneur François NICOLLE avec le jockey Baptiste DUBOURG et que le jockey Louis SALMON travaille avec le jockey Pierre DUBOURG;
- qu'est évoquée l'attestation du jockey Bertrand LESTRADE qui n'a pas assisté aux faits et se permet d'évoquer des incidents qui n'ont pas eu lieu à LA TESTE et qui concernent la famille DUBOURG mais pas lui personnellement, que cette démarche interpelle lorsque l'on connaît les fonctions de M. Bertrand LESTRADE au sein de l'Association des jockeys;
- qu'en outre, M. Bertrand LESTRADE s'est à de nombreuses reprises montré agressif dans son environnement professionnel (Messieurs LEMAGNEN, COUTANT, UBEDA et Mme ANTIER), sans parler d'agression
- que de surcroît, il a fait l'objet d'une sanction pour avoir agressé un jockey » à la fin d'une course, le jour du « Grand Steeple », ce qui a valu à M. CHEVROLET qui en témoigne, trois côtes cassées et qu'il est donc fort mal venu dans ses propos à l'encontre du jockey Kevin NABET;

 – que l'attestation des valets indiquant qu'ils n'avaient rien entendu ni vu
- n'a pas été prise en compte, pas plus que les témoignages de l'écrasante majorité des attestants;
- qu'en cause d'appel, tous les jockeys semblent avoir de nouveau été « dûment appelés », que la production des 11 réponses communiquées aux débats confirment toutes leur première version, qu'aucun élément nouveau n'est apparu permettant de confirmer la réalité des faits: soit les attestants n'ont pas assisté aux faits, soit les deux seuls « témoins » reprennent intégralement leur premier témoignage écrit dont il a été noté la « tardivité » et les contradictions;
- qu'infiniment subsidiairement, ladite décision est disproportionnée et qu'il est demandé d'en réduire significativement le quantum en application des dispositions de l'article 216 § XIII du Code des courses au Galop et d'assortir la totalité de la suspension du sursis;

Attendu qu'en séance, le conseil du jockey Kevin NABET a repris les termes de ses deux mémoires en ajoutant notamment:

- qu'il s'agit d'une affaire exceptionnelle à plusieurs titres, au niveau de la sanction et des conditions de l'instruction, longue et fournie de nombreuses diligences de France Galop, et au titre du pouvoir d'évocation, indiquant avoir présidé un certain nombre de commissions en matière de dopage et n'avoir jamais eu connaissance d'une application de ce principe même s'il est prévu par le Code des courses au Galop;
- que dans le dernier tournant il y a eu une gêne sur le cheval du jockey Kevin NABET dont l'origine est le jockey Baptiste DUBOURG qui le met « hors course »;
- que les Commissaires de courses sont allés par deux fois dans les vestiaires et ont interrogé les jockeys, qu'aucun n'a confirmé les faits et qu'à la suite de cela, en l'absence de témoignage, lesdits Commissaires ont prononcé « 15 jours d'interdiction de monter » à l'encontre des jockeys Kevin NABET et Baptiste DUBOURG; – que les jockeys Louis SALMON et Maxence BROCHARD sont allés
- voir les Commissaires ensuite, après la notification de la décision des Commissaires
- qu'il s'agit toujours de coups portés au visage, que les deux attestations ne sont pas des faits nouveaux au regard des déclarations devant les Commissaires de courses
- que subsidiairement la décision est mal fondée, que la très grande majorité des jockeys interrogés a répondu par la négative, que les jockeys Louis SALMON et Maxence BROCHARD ont maintenu leur témoignage, que ce dernier a vu l'altercation mais ne sait pas comment elle s'est terminée, que le jockey Louis SALMON a vu la scène et est allé, avec le jockey Maxence BROCHARD, témoigner devant les Commissaires de courses et qu'il y a une contradiction;

- qu'il y a également une contradiction sur les conditions de la séparation des jockeys Kevin NABET et Baptiste DUBOURG;
- que le témoignage du jockey Louis SALMON est contesté par Messieurs JOURNIAC et BEAURAIN, rappelant que par deux fois les Commissaires de courses se sont déplacés et que ce n'est qu'après notification de la sanction que les jockeys Louis SALMON et Maxence BROCHARD se sont manifestés;
- que l'attestation de M. Bertrand LESTRADE a été prise en compte alors qu'il était absent et qu'il ne l'a d'ailleurs pas confirmée devant la Commission d'appel:
- qu'une interdiction de monter d'une durée de 6 mois avait été prononcée
- à l'encontre d'un jockey qui avait fraudé et agi avec préméditation;

 que le jockey Baptiste DUBOURG a fait l'objet de plusieurs comportements critiquables sur différents hippodromes depuis le début de l'année et que le jockey Maxime LEFEBVRE atteste bien qu'il a pu constater le comportement du jockey Baptiste DUBOURG qui n'est pas exempt d'agressivité;

Attendu que ledit conseil et le jockey Kevin NABET ont déclaré ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens;

Vu les articles 43, 194, 213, 216, 224, 231 et 234 du Code des Courses

I. Sur la motivation de l'appel du jockey Baptiste DUBOURG

Attendu que l'appelant considère que l'appel du jockey Baptiste DUBOURG n'était pas valablement motivé contrairement aux dispositions de l'article 231 alinéa 4 dudit Code et que les Commissaires de France Galop ne pouvaient se fonder sur les éléments produits à la suite de son courrier d'appel pour infirmer la décision des Commissaires de courses et supprimer la sanction prononcée à l'encontre dudit jockey;

Qu'il convient de rappeler qu'aux termes de leur décision en date du 5 août 2020, les Commissaires de France Galop ont expressément repris les termes motivés du courrier d'appel dudit jockey mentionnant

- « qu'il se considère victime de l'incident avec le jockey Kevin NABET et fait appel de sa sanction;
- qu'il ne considère pas avoir eu une attitude irrespectueuse mais qu'il a été victime de coups de la part du jockey Kevin NABET dans les vestiaires ; – que sitôt après la course, il s'est rendu aux vestiaires et Kevin NABET l'a rejoint et l'a attrapé en lui disant: « je te l'avais dit » et qu'il l'a frappé à plusieurs reprises au visage jusqu'à ce qu'un jockey s'interpose, – qu'il s'est rendu immédiatement au bureau des Commissaires;

- qu'il l'avait menacé plusieurs fois auparavant d'ailleurs ; que juste après la « friction » durant la course, si on écoute bien on peut l'entendre lui crier quelque chose comme « hey Dubourg je vais t'enculer
- qu'il s'est rendu aux urgences le lendemain où les radios ont montré 2 fractures de la mâchoire, à gauche et à droite, qui nécessitent la pose de 3 broches et un minimum de 15 jours d'arrêt;
- qu'il regrette même s'il le comprend que ses collègues hésitent à témoigner de ce qu'ils ont vu et est reconnaissant envers Louis SALMON et Maxence BROCHARD pour l'avoir fait »;

Attendu que le courrier d'appel du jockey Baptiste DUBOURG était accompagné d'un compte-rendu du Centre Hospitalier de ROYAN;

Attendu que dans ces conditions, au regard des éléments mentionnés tant dans le courrier d'appel que ceux joints audit courrier, les Commissaires de France Galop ont valablement pu considérer l'appel du jockey Baptiste DUBOURG correctement motivé pour être recevable, conformément aux dispositions de l'article 231 alinéa 4 dudit Code;

II. Sur le respect du principe du contradictoire

Attendu concernant l'argument selon lequel le respect du principe du contradictoire fut inexistant au motif notamment qu'aucune pièce de l'instruction n'a été communiquée au jockey Kevin NABET, que les dispositions de l'article 234 dudit Code cité dans la convocation adressée audit jockey le 30 juillet 2020, prévoient que les documents et les dépositions portés au dossier d'appel peuvent être consultés par les parties en cause au secrétariat de France Galop, aux dates fixées par les juges d'appel, permettant ainsi à chaque personne convoquée prendre connaissance du dossier et de s'exprimer de nouveau si elle le souhaite et ce, afin de respecter les droits de la défense et le principe du contradictoire

Qu'il convient d'ailleurs de préciser que dans le cadre de la présente procédure, le jockey Kevin NABET a fait une demande de consultation du dossier, que cette demande a été acceptée le jour même, ce qui lui a permis de consulter l'ensemble des éléments du dossier, conformément aux dispositions de l'article 234 susvisé et au principe du contradictoire;

Qu'enfin, en réponse à la demande du conseil dudit jockey en date du 16 août 2020 de se voir transmettre les nouveaux éléments qui auraient été reçus dans ce dossier, les Juges d'appel ont transmis ces éléments compte-tenu de la proximité de la Commission d'appel, tout en rappelant néanmoins le principe selon lequel les documents et les dépositions portés au dossier d'appel peuvent être consultés par les parties en cause au secrétariat de France Galop;

III. Sur le pouvoir d'évocation des Commissaires de France Galop

Attendu que les Commissaires de France Galop ont ainsi statué:

« Attendu que les dispositions de l'article 234 du Code des Courses au Galop mentionnent que les Commissaires de France Galop statuant en qualité de juges d'appel disposent à la fois d'un pouvoir de suppression ou de modification des sanctions prises par les Commissaires de courses et d'évocation des faits non examinés par les premiers juges ; - Attendu, s'agissant du pouvoir de suppression et de modification, que

les juges d'appel ne peuvent prendre une sanction plus sévère à l'égard de la personne sanctionnée lorsque l'appel a été interjeté par celle-ci;

- Attendu en conséquence que les Commissaires de France Galop statuant en qualité de juges d'appel ne peuvent en l'espèce aggraver la sanction infligée au jockey Baptiste DUBOURG seul auteur d'un appel de la décision précitée;
- Qu'ils peuvent en revanche aggraver la sanction dont le jockey Kevin NABET a fait l'obiet:
- Attendu s'agissant du pouvoir d'évocation, que les juges d'appel peuvent valablement statuer sur l'ensemble des faits nouveaux portés à leur connaissance postérieurement à la décision des Commissaires de courses et prendre toute sanction adaptée s'y rapportant à l'égard de l'ensemble des jockeys et entraîneurs convoqués et appelés à fournir leurs explications;
- Attendu que les personnes faisant l'objet d'une sanction disciplinaire prononcée pour la première fois, se voient ouvrir la possibilité de recours devant la Commission d'Appel, autrement composée le cas échéant;
- Que dans une telle hypothèse, toute sanction nouvelle ou fondée sur des faits nouveaux entrerait en application le quatorzième jour suivant le jour de la notification de la présente décision, conformément aux dispositions de l'article 222 du Code des Courses au Galop prévoyant de surcroit une possibilité d'adaptation du délai permettant de tenir compte d'un appel »;

et qu'ils en ont déduit que « la sanction constituée par une suspension d'une durée de 15 jours n'apparait ni proportionnée, ni adaptée aux faits de l'espèce dont les Commissaires de courses ont eu à connaître, ni aux éléments nouveaux portés à la connaissance des Commissaires de France Galop dans le cadre de l'évocation de l'appel »;

Attendu que devant la Commission d'appel, le jockey Kevin NABET conteste le pouvoir d'évocation des Commissaires de France Galop en l'absence selon lui de faits, fautes ou infractions non examinés par les premiers Commissaires, ou d'une sanction disciplinaire prononcée pour la première fois et qu'il en conclut que « Les Commissaires de France Galop ne pouvaient, par conséquent, pas statuer à nouveau et faire usage de leur pouvoir d'évocation pour les raisons sus évoquées »;

Attendu que le pouvoir d'évocation constitue le fondement de la voie de recours ouverte au profit dudit jockey devant la Commission d'appel et que l'argument précité est donc en contradiction avec l'absence de contestation de la compétence de la Commission d'appel ainsi que la demande formulée dans les conclusions des différents mémoires tendant à « DECLARER Monsieur Kevin NABET recevable en son appel »;

Qu'il ressort clairement de la décision des Commissaires de France Galop, que ces derniers ont précisé faire usage de leur pouvoir d'évocation au regard des éléments nouveaux versés aux débats postérieurement à la décision des Commissaires de courses, ouvrant par conséquent, au profit du jockey Kevin NABET une voie de recours supplémentaire;

Attendu que les Commissaires de France Galop, ainsi qu'ils l'ont précisé dans leur décision du 5 août 2020, ont ainsi pu fonder leur décision sur la base de nouveaux éléments qui n'ont pu être examinés par les preniers juges, bien que produits postérieurement à la déclaration d'appel du jockey Baptiste DUBOURG, cette possibilité leur étant offerte par le Code susvisé, étant observé que leur décision a été particulièrement détaillée et motivée à ce titre:

Attendu en tout état de cause, que lesdits Commissaires ont également précisé qu'ils faisaient usage de leur pouvoir de modification de la sanction et qu'en l'absence d'appel du jockey Kevin NABET de la décision des Commissaires de Courses, ils pouvaient aggraver celle-ci;

Que si ledit jockey conteste le bien-fondé de l'usage du pouvoir d'évocation des Commissaires de France Galop, il n'est pas contesté que la sanction pouvait être aggravée par eux;

Attendu en conséquence que même à considérer que le pouvoir d'évocation n'avait pas lieu d'être, la sanction prononcée demeure régulière et la mention et l'usage du pouvoir d'évocation n'ont eu pour conséquence que d'ouvrir une voie de recours et des garanties supplémentaires audit jockey, ce qui ne saurait lui causer le moindre grief;

IV. <u>Sur le bien-fondé et le caractère proportionné de la sanction prononcée par les Commissaires de France Galop</u>

Attendu que le jockey Kevin NABET conteste la caractérisation des faits par les Commissaires de France Galop ainsi que la proportionnalité de la sanction prononcée;

Attendu s'agissant de la caractérisation des faits, qu'il convient de rappeler à titre préliminaire, que c'est au regard de l'article 234 dudit Code permettant notamment aux juges d'appel, avant de statuer, de demander tous les éclaircissements que les personnes concernées sont en pouvoir de leur donner, que l'ensemble des jockeys susvisés ont été appelés devant les Commissaires de France Galop, agissant en qualité de juges d'appel, étant observé que ces derniers peuvent s'adjoindre un salarié de France Galop pour préparer le dossier;

Attendu que lesdits Commissaires ne se sont pas contentés de fonder leur décision sur deux attestations mais ont au contraire pris en compte l'ensemble des éléments portés à leur connaissance, y compris des éléments médicaux et la plainte déposée par le jockey Baptiste DUBOURG, et ce de façon objective;

Attendu s'agissant des témoignages, que les Commissaires de France Galop ont regretté dans leur décision le faible nombre de jockeys décrivant la scène alors que celle-ci s'est déroulée dans les vestiaires à l'arrivée de la course, selon toute vraisemblance en présence de nombreux jockeys;

Qu'il ne saurait pour autant être déduit de l'absence de témoignage, l'absence de réalité des faits rapportés, le jockey Kevin NABET ne contestant pas lui-même la réalité de l'altercation et des coups qu'il a portés:

Que sur le faible nombre de témoignages recueillis ou produits, aucun ne remet au cause la réalité de l'altercation et des coups:

Attendu par ailleurs que devant la Commission d'appel, l'appelant n'apporte pas d'éléments suffisamment probants qui permettraient de remettre en cause la décision des Commissaires de France Galop;

Que si le témoignage du jockey Hugo JOURNIAC en date du 10 août 2020 précise que le jockey Kevin NABET avait lâché le jockey Baptiste DUBOURG sans l'intervention d'une personne extérieure, il ne saurait être suffisant dans la mesure où le jockey Hugo JOURNIAC indique être « artivé à la fin de l'altercation », qu'il n'a pas « assisté au début de la dispute » et qu'il ne peut « rendre compte que de cela »;

Que le courrier produit devant la Commission d'appel par le jockey Thomas BEAURAIN précise pour sa part que ce dernier s'est interposé à la fin de l'altercation mais que lesdits jockeys étaient déjà en train de se séparer:

Qu'en outre, ces témoignages ne remettent aucunement en cause la multiplicité des coups et le fait que ceux-ci n'émanaient que du jockey Kevin NABET, le jockey Baptiste DUBOURG n'ayant pas répliqué;

Attendu s'agissant des éléments médicaux, qu'il convient de relever que le jockey Baptiste DUBOURG a produit au soutien de sa déclaration d'appel un certificat des urgences du Centre Hospitalier de ROYAN indiquant qu'il sera transféré ailleurs et que le certificat produit ensuite du Centre Bordelais de Chirurgie Maxillo-faciale atteste d'une consultation ultérieure en date du 28 juillet 2020, ce qui n'est pas contradictoire, étant observé qu'aucun certificat médical émanant d'un hôpital de LA ROCHELLE n'a été versé aux débats;

Que force est de constater que lors de l'examen sur l'hippodrome, le médecin ne disposait pas de matériel de radiologie et n'a donc pu constater les fractures ni en tenir compte dans la durée de l'ITT;

Attendu que les Commissaires de France Galop ont également pu retenir à juste titre que le lien de causalité entre les faits et les blessures était crédible au regard de l'attestation du jockey Xavier BERGERON;

Attendu s'agissant de la proportionnalité de la sanction, que l'argument relatif à la différence de sanction intervenue dans un autre dossier concerne des faits peu comparables s'agissant d'une altercation réciproque et qu'il ne saurait en conséquence être retenu;

Qu'il convient par ailleurs de relever que l'appelant en faisant référence à la sanction prononcée à l'encontre du jockey Bertrand LESTRADE lors d'un incident avec un garçon de voyage le 20 mai 2018, omet de préciser que ce dernier avait également été sanctionné par une interdiction d'accès aux enceintes réservées pour une durée de 1 mois pour avoir eu un comportement répréhensible;

Que par ailleurs, l'affaire citée relative à un jockey suspendu concerne des faits très différents s'agissant d'un comportement relatif à un prélèvement biologique et qu'il ne saurait non plus être retenu;

Attendu concernant la nature de la sanction, que dans le cadre de leur pouvoir disciplinaire, les sanctions susceptibles d'être prises à l'encontre des jockeys par les Commissaires de France Galop, sont l'amende, l'avertissement, l'interdiction de monter pendant une durée déterminée, la suspension ou le retrait de l'autorisation de monter et l'exclusion, jusqu'à nouvelle décision, des locaux affectés au pesage ainsi que des terrains d'entraînement placés sous l'autorité des sociétés de courses;

Qu'au regard de son comportement, dans le cadre d'une réunion de courses à laquelle il participait, le jockey Kevin NABET encourait donc un retrait pur et simple de son autorisation de monter;

Qu'il s'agissait toutefois d'une première infraction de ce type dudit jockey de sorte qu'il a valablement pu être décidé par les Commissaires de France Galop que la suspension temporaire de son autorisation constituait une sanction plus adaptée;

Attendu concernant le quantum de la sanction, ainsi que l'ont relevé les Commissaires de France Galop, que la gravité des faits justifie la sanction prononcée à l'encontre du jockey Kevin NABET, étant observé au surplus que les éléments du dossier ne font apparaître aucune excuse de la part dudit jockey;

Attendu qu'au regard de l'ensemble de ce qui précède et de l'absence de nouvel élément probant en appel, la Commission d'appel considère que les Commissaires de France Galop, étaient bien fondés à sanctionner le jockey Kevin NABEY par une interdiction de monter d'une durée de 6 mois prenant effet le 14º jour suivant sa notification, une telle sanction étant justifiée, appropriée et motivée au regard de la gravité des faits et de l'atteinte très forte à l'image des courses;

Attendu qu'il y a donc lieu de confirmer la décision prise par les Commissaires de France Galop en toutes ses dispositions;

PAR CES MOTIFS:

Décide

de déclarer recevable l'appel interjeté par le jockey Kevin NABET;
 de maintenir la décision des Commissaires de France Galop en toutes

ses dispositions et en conséquence d'interdire au jockey Kevin NABET, au vu de sa très grave infraction au Code des Courses au Galop, de monter dans toutes les courses régies par le Code des Courses au Galop, pour une durée de 6 mois.

Boulogne, le 19 août 2020 M. de GIGOU – P. DELIOUX DE SAVIGNAC –B. GOURDAIN

2

3

4

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,

les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

SAINT-MALO

0154 227

vendredi 14 août 2020

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Christophe COURCY-MICHALON -André LAUNAY – Jérôme DALIBERT – Daniel TURQUETIL

819 3392 PRIX BAGUENAULT DE PUCHESSE

3 200 m

2

3

(Haies)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant, en courses de haies, ni été classés 2° ou 3° d'une course de dotation totale de 24.000, ni reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.500. Haies. Dist. 3 200 m env.

- 689 ⁵ Pinnacle, h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Private Riviera GB (Stormy River), 67 k (66 k), M. Boisnard (P. Moreau), J. Boisnard (s)
- 725 ¹ Risk Du Brizais, h, al, 3 ans, par No Risk At All et Diane Du Brizais [Trempolino (USA)], 69 k, Haras de Magouet (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

Tonic De Juilley, h, b, 3 ans, par Konig Turf GER et Fille De Juilley (Kapgarde), 67 k, Ecurie des Dunes (A. Moriceau), P. Quinton (s)

Happy Charlie, h, b, 3 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Sister Flo [Mark Of Esteem (IRE)], 67 k, D. Bernier (R. Julliot), D. Bernier

Ptit Bonhomme Vert, h, b.f, 3 ans, par Diamond Boy et 5 Vallee Rose (Nickname), 67 k (63 k), Papot, P. Quinton (s) **Hacker De Kerser**, h, 3 ans, 67 k, V. Langenais arr (J. Duchene), P. Quinton (s)

Mockney Rebel, h, 3 ans, 67 k, Y. Beauchard (J. Charron), P&C. Peltier (s)

7 partants; 20 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 208 €

encolure, 1 long, 2 long, 7 long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs :

1 252€ Haras D'Haspel

626€ Haras De Magouet.

365€ M^{me} Jocelyne Pinel, Romain Gazengel. 247€ Philippe Bourgeais, M^{me} Marie-France Besnard.

117€ Ecurie Madame Patrick Papot.

Le jockey Marc-Antoine DRAGON (No5) s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval TONIC DE JUILLEY par le jockey Antoine MORICEAU.

820 3393 PRIX ROGER CHAIGNON

3 900 m

(Haies)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans. n'avant pas, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Haies, Dist. 3 900 m env.

Marwinas, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Winkle [Turgeon (USA)], 70 k (68 k), AS&D Allard (s) (B. Le Clerc), G. Macairè (s)

Effendi, f, n.p, 5 ans, par No Risk At All et Nantilde (Cadoudal), 67 k, Ecurie Michel Doineau (*M. Delage*), C. Lecrivain

677 ⁵ Soli Star, f, b, 5 ans, par Satri IRE et Ta Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 65 k, Chemin & Herpin (s) (*J. Lebrun*), Chemin & Herpin (s)

Charmino, h, al, 5 ans, par Doctor Dino et Charmetie Phantom (Charming Groom), 67 k, X. Huet (*J. Charron*),

750 ⁵ Santa Catarina, f, gr, 5 ans, par Kapgarde et New Delice (Saint Preuil), 66 k, φ, E. Aubree (K. Guignon), E. Aubree

617 5 Mainvilliers, h, 5 ans, 70 k (66 k), D. McMillan (Mme C. Prichard), E&G. Leenders (s)

Yellow Parcs, h, 5 ans, 70 k (69 k), L. Viel (s) (P. Moreau), arr

Fhilirelle, f, 5 ans, 67 k (66 k), JP. Schaller (V. Bernard), J. Planque (s)

Zero To Hero IRE, f, 5 ans, 65 k, Finch/Moran/Lamb/ Smith/& Co (*T. Henderson*), M^{me} S. Leech

9 partants; 21 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 210 €

1 long, 2 long, 2 long 1/2, 3 long, 3 long.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs :

1 252€ Hugues Van Haaren.

626€ Olivier Tricot.

365€ Jerome Prodhomme, Francis Nueno

247€ SCFA La Plante

117€ Eric Aubree. Claude Aubree.

Temps total: 4'54"67"

Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey M^{ile} Claran GETHINGS sur le cheval ZERO TO HERO (No9) par Mr Thomas HENDERSON (au même poids déclaré) en raison de la quarantaine mise en place par l'Àngleterre et les lles Jersey.

GÉMOZAC

0519 228

samedi 15 août 2020

Commissaires de courses : Patrice TUREK - Daniel BREJOU -Olivier FAURE

821 4077 PRIX ROBERT DUNOGUIEZ

3 900 m

1

2

(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.500. Poids :67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 k. par 1.500

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.

696 ³ **Heloi**, h, b.f, 3 ans, par Bathyrhon GER et Alauda [Great Pretender (IRE)], 69 k (67 k), Ecurie de Maleissye (B. Le Clerc), G. Macaire (s)

697 ² Honde Racee, f, b, 3 ans, par Racinger et Une Onde De Puce (Secret Singer), 65 k (64 k), JL. Da Silva (W. Lajon), de A. Boisbrunet (s)

Quilaura, f, b.f, 3 ans, par Lauro GER et Qualite Controlee 3 [Poliglote (GB)], 65 k (66 k), Cte de G. Certaines (S. Colas), de H. Lageneste (s) Sklahoma, f, b, 3 ans, par Scalo GB et Oklahoma Seven 638 (Saint Des Saints), 65 k (62 k), Guedj (M. Gauthier), Lemer **624** ⁴ **Lac Rouge**, h, 3 ans, 67 k, φ, F. Nicolle (R. Julliot), J. Delaunav Storm Of Princess, f, 3 ans, 65 k, JL. Pelletan 638 (T. Dumouch), JL. Pelletan 6 partants; 9 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 78 € 1 long, 8 long 1/2, 1 long 1/2. 5760€ - 2880€ - 1680€ - 1140€ Primes aux éleveurs : 835€ Pierre De Maleissye Melun. 417€ Mme Michele Juhen-Cypres, Jacques Toulouse. 243€ Scea Raymond Jean-Christian. 165€ Claude Guedj. Mr Baudoire Anthony étant malade il a été remplacé par Gauthier Melvyn. 822 4078 **PRIX PASCAL HERVE** 3 900 m (Steeple-Chase) 12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, n'ayant, cette année, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 6.500, ni été classés 2º ou 3º d'une course de dotation totale de 18.000. Poids : 4 ans, 65 k. ; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env. 682 ⁴ God'S Star, f, b, 5 ans, par Youmzain IRE et Leastar [Astarabad (USA)], 65 k (61 k), φ, M^{me} MT. Caron (M^{me} C. Prichard), G. Macaire (s) 1 768 ² Grillon D'Estruval, h, al, 4 ans, par No Risk At All et Uzes D'Estruval (Forestier), 67 k (63 k), Le Gentil (M^{me} M. Romary), 2 774 ¹ Reine Salome, f, b, 5 ans, par Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue [Poliglote (GB)], 72 k (68 k), Haras de Magouet (L. Salmon), A. Chaille-Chaille 3 Goaldamour, h, n.p, 4 ans, par Turgeon USA et Salina D'Airy [Ungaro (GER)], 65 k (66 k), F. Nicolle (R. Julliot), J. Delaunay 640 ² Operette Sacree, f, b, 5 ans, par Amadeus Wolf GB et Silent Approach [Anabaa (USA)], 65 k (62 k), ⊗, P. Baillet (M. Gauthier), C. Cheminaud 5 5 partants; 28 eng.; 5 part def. – Total des entrées: 309 \in 8 long 1/2, 1 long, 8 long 1/2, loin. 5760€ -2880€ -1680€ -1140€ -540€ Primes aux éleveurs : 835€ Mme Marie-Therese Caron 417€ Mme Bernard Le Gentil. 243€ Haras De Magouet. 165€ Francois Jereczek, Anthony Foucher, Manoe Foucher. 78€ Jean Contou-Carrere, Herve Barus. Mr Baudoire Anthony étant malade il a été remplacé par Gauthier Melvyn. PRIX L'ASS. DES PROPRIETAIRES DE CHEVAUX 823 4079 3 900 m DE COURSES AU GALOP DU S/O (Steeple-Chase - À réclamer) 10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 7.000 ou 9.000. **Poids : 68 k**. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chases, reçu une Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env. 770 ³ Dont Stop Theparty, h, b, 7 ans, par Apsis GB et Initiale 1 Royale (Video Rock), 68 k, ϕ , (7 000), J. Marion (s) (S. Colas), J. Marion (s) Fanion De Balme, h, al, 5 ans, par Cachet Noir USA et King Story (King Fontenailles), 70 k (69 k), (7 000), Henry (W. Lajon), de A. Boisbrunet (s) 2 765 ⁴ Tigrman, h, b, 9 ans, par Librettist USA et Queen Of West [King Of Kings (IRE)], 70 k, (7 000), Ecurie R.E. (R. Julliot),

Lecharm, h, gr, 8 ans, par Ballingarry IRE et Charmelia [Crack Regiment (USA)], 68 k (65 k), \otimes , (7 000), B. Paquet (*T. Bourguigneau*), A. Chaille-Chaille

Batura Sar, f, b, 6 ans, par Sunday Break JPN et Misery Hill [Nombre Premier (GB)], 66 k, (7 000), Mme S. Mestries

F. Foucher

2

(T. Dumouch), Mme S. Mestries

Diafour,~h,~10~ans,~70~k~(67~k),~(9~000),~P. Baillet (M. Gauthier), C. Cheminaud 644 2 Broken Diamond, f, 5 ans, 68 k, φ, (9 000), Passion Racing Club (H. Tabet), Butel & Beaunez (s) 7 partants; 19 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 177 € 1 long 3/4, courte encolure, 6 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 4800€ - 2400€ - 1400€ - 950€ - 450€ Primes aux éleveurs : 696€ Sebastien Berger, Jean-Paul Desroches. 348€ Jean-Luc Henry. 203€ Fcurie R. F. 137€ Arnaud Chaille-Chaille. 65€ Boutin (S), Mme Carole Sineux. Mr Baudoire Anthony étant malade il a été remplacé par Gauthier Melvyn. GRANVILLE ST PAIR SUR MER samedi 15 août 2020 0312 228 Terrain BON 824 4073 PRIX I R RATIMENT 3 600 m (Steeple-Chase - À réclamer) 10000 € (4800, 2400, 1400, 950, 450) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids: 68 k. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env. **Tarapour**, h, gr, 4 ans, par Excelebration IRE et Tazkara [Sinndar (IRE)], 68 k (65 k), (7 000), J. Jouin (V. Chatellier), 1 773 ⁵ Leduel, h, gr, 4 ans, par Style Vendome et Ars Vivendi IRE (Yeats IRE), 70 k (68 k), (9 000), S. Ruel (E. Metivier), 2 Ch. Dubourg (s) **Le Boy**, h, b, 4 ans, par Most Improved (IRE) et Mediteranea [Smart Strike (CAN)], 70 k, ⊗, (9 000), E. Leray (s) (A. Orain), È. Leray (s) **Le Consulat**, h, 4 ans, 72 k (69 k), ϕ , (11 000), M^{me} B. Poulve 591 (T. Gaullier), d'E. Andigne Pont De Bercy, h, 4 ans, 70 k (66 k), (9 000), Ecurie de La Verte Vallee (D. Thomas), S. Foucher tbé 5 partants; 15 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 167 € Sans motif: Volga Jelois 1 long, 7 long 4800€ - 2400€ - 1400€ Primes aux éleveurs : 696€ S.A. Aga Khan. 348€ David Leseine, Noel Dubief, Stephane Ruel. 203€ Eric Puerari, Francois-Marie Cottin. 825 4074 PRIX INTERSPORT GRANVILLE 3 600 m (Steeple-Chase) 11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase reçu 10.000 (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Steeple-Chase, Dist, 3 600 m env. 730 ³ Good Fever, h, b, 5 ans, par Apsis GB et Epal'Fever [Epalo (GER)], 70 k, JP. Vallee-Lambert (*J. Charron*), P. Journiac 1 Fumee Blanche, f, b, 5 ans, par Coastal Path GB et Raflesia 2 (Video Rock), 66 k, T. Boivin (K. Guignon), T. Boivin 97 Nina D'Amour, f, b, 5 ans, par Martaline GB et L'Ancolie 3 [Bigstone (IRE)], 66 k (67 k), Ecurie Denise (B. Bourez), S. Cerulis 732 ³ Filou Des Planches, h, b.f, 5 ans, par Irish Wells et Rosee Des Planches (Le Balafre), 68 k, Chemin & Herpin (s) (S. Paillard), Chemin & Herpin (s) 4 769 ² Torajone, f, b, 5 ans, par Turgeon USA et Toraja [Le Triton

(USA)], 69 k, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac

Eng. Sup.: Fumee Blanche 6 long, 5 long, 34 long, 1 long.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€

5 partants; 19 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 293 €

BO 2020/14 - obstacle

3

Primes aux éleveurs :

765€ Elevage Du Clos Des Landes, Pascal Journiac.

382€ Herve D' Armaille

223€ Bernard Le Roux, Haras Du Mondant.

151€ Earl Pestour, M^{me} Anne-Laure Boisson, M^{lle} Delphine Pestour.

71€ Jean-Dominique Missoffe.

826 4075 PRIX STELSIA CASINO DE GRANVILLE-Grand Steeple Chase

4 300 m

1

2

3

4

5

6

7

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 33.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

Référence: +17.

Douglass, h, b, 7 ans, par Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron [Epaphos (GER)], 69 k, φ, M^{me} S. Crepin-Berard (S. Paillard), G. Denuault (s)

731 Darling Oust, f, b.f, 9 ans, par Early March GB et Fabulous Darling [Freedom Cry (GB)], 65 k, Longepe (A. Moriceau), XL. Le Stang

748 ³ Evidence Bleue, f, b, 6 ans, par Maresca Sorrento et Tunique Bleue [Panoramic (GB)], 67 k, J. Jouin (V. Chatellier), J. Jouin

765 ³ Bibox, h, b, 9 ans, par Nidor et Sably [Marchand De Sable (USA)], 71 k, φ, M^{me} MT. Theard (A. Orain), E. Leray (s)

765 ² Got Sun, h, al, 14 ans, par Trempolino USA et Gotdream [Loup Solitaire (USA)], 69 k (68 k), P. Van Der Linden (B. Berenguer), XL. Le Stang Yellow Mellow, f, 6 ans, 68 k, φ, D. Lefrant (E. Bureller), D. Lefrant

781 Sagafor, h, 9 ans, 64 k (63 k), φ, M^{me} C. Boisdron (Y. Courmont), P. Leblanc

Xamaka, h, 11 ans, 71^{1/2} k (67^{1/2} k), φ, XL. Le Stang (Q. Defontaine), XL. Le Stang

765 Evron, h, 6 ans, 70 k, S. Munir (O. Jouin), P. Quinton (s) arr Hotmale Has, h, 7 ans, 67 k, M^{me} M. Quinton (J. Duchene), arr P. Quinton (s)

10 partants; 32 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 435 \in

 $3 \log, 3 \log, 1 \log, 3 \log, nez, 1 \log, encolure.$

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs :

1 252€ M^{me} Sylvie Crepin-Berard, Laurent Berard, Eric Leray.

626€ Michel Houeix.

365€ Alain Peltier, Jerome Houdin, M^{me} Delphine Juste.

247€ Charles Magnien, Eric Leray.

117€ Patrick Lemarie.

LE DORAT

0527 228

samedi 15 août 2020

Terrain BON LEGER

Commissaires de courses : Alain LADEK – Michel FRUGIER – Etienne RIFFAUD – Serge BARTHELEMY

827 4080 PRIX DE BELLEFON

4 000 m

1

2

3

(Steeple-Chase-Cross-Country)

11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 et 5 ans**, les 5 ans n'ayant pas, en steeplechase, reçu 5.500 (victoires et places). **Poids : 4 ans, 67 k. ; 5 ans, 69 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 01 janvier de l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

728 ¹ Beaugos De Houelle, h, b.f, 5 ans, par Martaline GB et Inconciente (Kapgarde), 69 k (67 k), ⊗, F. Leblanc (T. Coutant), A. Chaille-Chaille

771 ³ Godsalino, h, b, 4 ans, par Timos GER et Cybelle (Saint Cyrien), 69 k, φ, D. Lassaussaye (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

728 ³ Force De Frap, h, b, 5 ans, par Desir D'Un Soir et Flaurella [Rose Laurel (IRE)], 70 k, B. Stoffel (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)

771 ² Flora Collonges, f, b.m, 5 ans, par Noroit GER et Tamise Collonges (Dom Alco), 68 k (66^{1/2} k), φ, J. Marion (s) (A. Lelievre), J. Marion (s)

759 Silver Magic, h, gr, 4 ans, par Anodin (IRE) et Naseem Alyasmeen IRE [Clodovil (IRE)], 68 k (64 k), D. Satalia (G. Faivre-Picon), D. Satalia

771 ⁵ Vachichi De Belair, f, 5 ans, 69 k (66 k), D. Lassaussaye (S. Cosson), Art. Adeline de Boisbrunet

6 partants; 28 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 322 €

Sans motif: Fangio Des Brieres

2 long, 5 long, 4 long, 8 long, 8 long.

 $5\,280{ \ominus\hspace{-.07in}:}-2\,640{ \ominus\hspace{-.07in}:}-1\,540{ \ominus\hspace{-.07in}:}-1\,045{ \ominus\hspace{-.07in}:}-495{ \ominus\hspace{-.07in}:}$

Primes aux éleveurs :

765€ Franck Leblanc.

382€ Daniel Lassaussave.

223€ Georges Lacombe.

151€ Gaec Delorme Freres.

71€ M^{me} Daniele Kindler, Horst-Dieter Krimmel.

Temps total: 4'38"28"

828 4081 PRIX ARMAND DE VASSELOT

4 500 m

1

2

3

6

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, reçu 6.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

772 ³ Droit De Reponse, h, n.p., 7 ans, par Network GER et Gleep Will (Cadoudal), 73 k (70 k), φ, Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), de N. Lageneste

557 ⁴ Enfield, h, b.f, 6 ans, par Desir D'Un Soir et Flaurella [Rose Laurel (IRE)], 70 k, G. Lacombe (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

701 ⁴ Loustik D'Agrostis, h, al, 6 ans, par Mount Bay et Chamdespoir (Chamberlin), 68 k (64 k), M^{me} D. Eustache (G. Faivre-Picon), D. Satalia

739 ⁴ Bolano D'Airy, h, al, 9 ans, par Legolas JPN et Monita D'Airy (Oblat), 70 k (68 k), ⊗, A. Chaille-Chaille (*T. Coutant*), A. Chaille-Chaille

735 ⁵ Loup Royal (IRE), h, b, 7 ans, par Astronomer Royal USA et Lia Waltz (Linamix), 68 k (66^{1/2} k), φ, J. Marion (s) (A. Lelievre), J. Marion (s)

748 Abreulandia, f, 10 ans, 70 k (67 k), T. Poché (*LP. Dory*), T. Poché
 774 Exetera, f, 6 ans, 65 k (64 k), D. McMillan (*A. Baudoin-Boin*),

E&G. Leenders (s)

Magland, h, 8 ans, 67 k (64 k), D. Guillot (K. Ropars),

8 partants; 27 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 304 €

6 long, 2 long, 2 long ½, 1 long, 8 long, 1 long.

5760€ - 2880€ - 1680€ - 1140€ - 540€

Primes aux éleveurs :

835€ Michel-Jacques Rivaillon, Haras De Saint-Voir.

417€ Georges Lacombe.

243€ Jean-Pierre Cordonnier, M^{III} Corinne Godonnet.

165€ Claude-Yves Pelsy.

78€ Ecurie La Vallee Martigny Earl

Temps total: 5'38"77"

POMPADOUR

0540 228

samedi 15 août 2020

Terrain BON

Commissaires de courses : Matthieu LASTERNAS – Mireille DUGAST – Paquita PECOUT

829 4082 PRIX DOCTEUR F. TAILLANDIER

3 900 m

(Haies

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies, Dist. 3 900 m env.

681 ¹ **Fantastic Sivola**, h, b, 5 ans, par Noroit GER et Ker Llinka [Snurge (IRE)], 70 k, G. Trapenard (*P. Dubourg*), A. Chaille-

 $\begin{tabular}{ll} \textbf{Lyneamfipac}, h, gr, 6 ans, par Plouescop et Roze Amelie (Cadoubel), 69 k, M^{me} ML. Oget (K. Dubourg), G. Macaire (s) \\ \end{tabular}$

738 ¹ Echo De Balme, h, b, 6 ans, par Solar One et Sojade [Cachet Noir (USA)], 69 k, Henry (RL. O'Brien), F. Nicolle

603 ¹ Rootster, h, gr, 7 ans, par Saddler Maker (IRE) et Quadina (Baroud D'Honneur), 70 k, D. Lumet (J. Reveley), G. Macaire (s)

757 ⁵ Formentor, h, b, 7 ans, par Lawman et Four Green [Green Tune (USA)], 67 k (64 k), GABY Mosse (*J-F. Velazquez*), **GABY Mosse**

5 partants: 18 eng.: 5 part def. - Total des entrées: 258 €

1 long, 7 long, 3 long, loin.

8160€ -4080€ -2380€ -1615€ -765€

Primes aux éleveurs :

1 183€ Gilles Trapenard.

591€ Michel Bourde.

345€ Jean-Luc Henry.

234€ David Lumet, Mme Catherine Lumet

110€ Pontchartrain Stud, Riviera Equine S.A. R. L.

Temps total: 4'51"70"

Le représentant de Gabriel Mossé nous indique que son cheval FORMENTOR est en meeting à 03200 VICHY et non 13480 CABRIES. Vichy n'étant pas dans les lieux pré-enregistrés dans GNet, nous ne pouvons le modifier nous même. Merci à vos services de faire le nécessaire ;

830 4083 PRIX PRESIDENT RENE PARVEAU

4 200 m

3

4

5

6

1

2

3

(Steeple-Chase)

18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 9.000 (à réclamer excepté). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

630 ³ Sharock, h, b.f, 6 ans, par Kap Rock et Gheisha [Coroner (IRE)], 71 k, P. Blazy (K. Dubourg), G. Macaire (s)

652 ⁵ Skylimit Dehouelle, f, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Inconciente (Kapgarde), 67 k, φ, F. Leblanc (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille 2

Fret D'Estruval, h, n.p., 5 ans, par No Risk At All et Udine D'Estruval [Le Fou (IRE)], 71 k (67 k), S. Munir, P. Quinton (s) 736

Fair Play Sivola, f, b, 5 ans, par Noroit GER et Miss Justice [Polish Summer (GB)], 70 k, φ, Haras de Sivola (RL. O'Brien), 762 F. Nicolle

Eclair Mag, h, b, 6 ans, par Network GER et Katerinette (Video Rock), 71 k (67 k), \otimes , C $^{\text{le}}$ AA. Maggiar (*M. Chailloleau*), E. Clayeux (s) 701

736 ² Telenomie, h, 13 ans, 70 k (69 k), T. Yon (M. Mingant),

750 ⁴ Aurelio GER, h, 6 ans, 68 k (67 k), J. Andt (AD. Fouchet), arr G. Macaire (s)

7 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. – Total des entrées: 392 €

Eng. Sup.: Eclair Mag

5 long, 1 long ½, 5 long ½, 1 long ½, loin.

8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€

Primes aux éleveurs

1 252€ M^{me} Pascale Herbin.

626€ Franck Leblanc.

365€ Mme Bernard Le Gentil, Bernard Le Gentil.

247€ Gilles Trapenard, Thomas Trapenard.

117€ Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{III}e Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

Temps total: 5'35"90"

4

Les commissaires ont convoqué l'entraineur Mr MACAIRE à propos du numero 1 SHAROCK, et du déroulement d'après course, le cheval ayant pour habitude de faire un malaise après course. L'entraineur nous a spécifié qu'il avait été vu par un vétérinaire, que le certificat a été envoyé à france galop, et que le cheval a fait de gros boulots et qu'il n'y avait pas eu de soucis. Mr MACAIRE a demandé une recupération active pour son cheval en faisant un tour de piste après la course.

Les commissaires ont reçu les explications de ce dernier.

A l'issue de la course il a été préférable de dessellé le numéro 1 SHAROCK sur la piste, en présence d'un commissaire, qui a raccompagné le jockey à la pesée d'après course. Le cheval a été identifié sur la piste par le vétérinaire de service.

PRIX LOUIS REILLIER 831 4084

4 500 m

2

3

4

1

2

3

6

(Steeple-Chase-Cross-Country - Anglo-Arabes 12,5 % et plus) Réservée F.E.E

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 5 ans, 66 k.; 6 ans et au-dessus, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k.,37,5 %,6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

739 ³ Syr Alberto, h, al, 11 ans, par Albert Du Berlais et Syr Daria 1 (Fast), 65 k (64 k), ⊗, F. Tourade (E. Esan), F. Tourade

809 ³ Evviva, f, b.m, 6 ans, par Fantagaro et Made In Law [Northern Crystal (GB)], 66 k (64 k), M^{me} M. Chiampo (*T. Vodrazka*), M^{me} M. Chiampo

366 ³ Djaplu, h, al, 8 ans, par Olzarte De Collongues et Djalousi (Djainor), 68 k (65 k), ⊗, M^{me} P. Pasqualini *(L. Franzel)*, M^{me} M. Chiampo

763 ⁵ Fou Du Pecos, h, b.f, 6 ans, par Fairplay Du Pecos et Frappee (Mangarose), 63 k, SCEA Haras de Peyre (M. Mingant), E. Papon

763 ⁴ Mossacho, h, b, 8 ans, par Zamouncho et Mossaka (Fast), 66 k, φ, M^{me} M. Benoit (*P. Blot*), M^{me} M. Benoit

684 ³ Bogoss De La Brunie, h, 9 ans, 63 k (64 k), \otimes , J. Crouzillac (K. Dubourg), G. Macaire (s)

6 partants: 9 eng.: 8 part def. – Total des entrées: 57 €

Certif. vétérinaire: Sacha Malpic

Sans jockey: Last Risk

4 long, 1 long 1/2, loin, 2 long.

8160€ -4080€ -2380€ -1615€ -765€

Primes aux éleveurs :

1 183€ M^{me} Sylvie Fanthou. 591€ M^{lle} Marie Chiampo.

345€ Suc. Marcel Delord.

234€ Jean-Marc Davezac, Haras Du Pecos.

110€ Haras Du Bosquet.

Temps total: 6'11"60"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey DUBOURG Kilian montant le numero 7 BOGOSS DE LA BRUNIE (tombé dans le parcours), en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir été à l'origine de la gêne subie par le numero 6 SYR ALBERTO monté par le jockey ESAN Eric, cet incident n'ayant toutefois pas empêché ce dernier d'obtenir une allocation.

Le jockey Franck Mouraret de Vita étant tombé à l'entraînement et aucun jockey n'étant disponible pour satisfaire au changement de monte, le cheval LAST RISK a été déclaré non-partant.

832 4085 PRIX BASILE ET BERNARD LACHAUD GRAND CROSS 5 000 m (Steeple-Chase-Cross-Country)

35 000 € (16800, 8400, 4900, 3325, 1575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Poids : 65 k. Surcharges accumulées et limitées à 7 k. pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

712 ¹ Drop D'Estruval, h, b, 7 ans, par Balko et Tonelle D'Estruval [Fragrant Mix (IRE)], 69 k, Le Gentil *(K. Dubourg)*, G. Macaire (s)

712 ² Virtus D'Estruval, h, b, 11 ans, par Panoramic GB et Nina D'Estruval [Epervier Bleu (GB)], 67 k, Le Gentil (J. Reveley), G. Macaire (s)

712 ⁵ Uto, h, b, 12 ans, par Bering (GB) et Nouvelle Zelande (Kadalko), 66 k, φ, M^{me} M. Benoit (P. Blot), F. Lagarde

739 ² Gorvino, h, b, 7 ans, par Lucarno USA et Rolandale (Mansonnien), 66 k, Ecurie des Dunes (L. Brechet), P. Quinton (s)

809 1 Argese De La Brunie, h, al, 10 ans, par Carghese Des Landes et Seule De La Brunie (Fayriland Ii), 67 k, D. Lacassagne (L. Franzel), M^{me} M. Chiampo

Tequila Sun, f, 7 ans, 70 k, ϕ , M. Nicolau (D. Lesot), M. Nicolau 716 3 Unbrin De L'Isle, h, 12 ans, 67 k, ϕ , E. Clayeux (s)

(de F. Giles), E. Clayeux (s) 1 Florela Du Mont, f, 9 ans, 66 k, $\varphi,\,M^{\text{me}}$ M. Benoit arr

(AD. Fouchet), F. Lagarde 609 1 Stribel, h, 7 ans, 66 k, Mme M. Bryant, P. Quinton (s)

712 ³ Boumba, f, 6 ans, 66 k, P. Detre (B. Fouchet), thé de A. Boisbrunet (s)

10 partants; 17 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 294 €

7 long, 8 long, 1 long, 9 long, loin, loin.

16800€ - 8400€ - 4900€ - 3325€ - 1575€

Primes aux éleveurs :

2 436€ M^{me} Bernard Le Gentil.

1 218€ M^{me} Bernard Le Gentil.

710€ Thierry Cypres. 482€ Jacky Thomas.

228€ Jacques Crouzillac, M^{ile} Marie Crouzillac, M^{ile} Laura Crouzillac.

Temps total: 6'25"10"

VITTEL

0906 228

samedi 15 août 2020

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Jean-Pierre LAURENT – Jean-Paul MARCHAL – Bertrand PETITCOLAS

833 3659 PRIX DES HARAS NATIONAUX

3 600 m

1

2

3

4

5

(Steeple-Chase)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 7.500. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.000.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

- 720 ³ **Griffon D'Aubrelle**, h, b, 4 ans, par Samum GER et Tiree A Part [Lando (GER)], 67 k (65^{1/2} k), F. Boistier *(M. Camus)*, de A. Boisbrunet (s)
- 779 ⁵ So Sweet, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Sweet Dance [Kingsalsa (USA)], 69 k (66¹/² k), φ, Pegasus Farms Ltd (C. Smeulders), M. Seror (s)
- **Upsong**, h, gr, 4 ans, par Authorized IRE et Symphonie D'Anjou [Turgeon (USA)], 67 k (67^{1/2} k), φ, Lokotrans (*J. Odlozil*), L. Urbanek
- 732 ⁵ Galopin Des Obeaux, h, gr, 4 ans, par Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux [Saddler Maker (IRE)], 68 k (68^{1/2} k), φ, M^{me} S. Marsch (B. Lestrade), M^{me} S. Marsch
- 642 ⁵ Game Of Bach, f, al, 4 ans, par Bach IRE et Thin Lizy [Meshaheer (USA)], 65 k (61^{1/2} k), Despont (M^{me} S. Daroszewski), Despont

5 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 366 €

Eng. Sup.: Galopin Des Obeaux

6 long, encolure, 2 long, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

Primes aux éleveurs :

1 113€ Frederic Boistier.

556€ M^{ile} Irene Catsaras, M^{ile} Victoria Dubois.

324€ Jacques Seror.

220€ M^{me} Nicolas Devilder.

104€ Earl Detouillon Raphael Frederique.

Temps total: 4'18"28"

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

834 3658 PRIX MARECHAL LYAUTEY

3 800 m

(Haies)

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course à obstacles, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 26.000. **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies, Dist. 3 800 m env.

- **692** ⁵ **Applesandpierres IRE**, h, b, 12 ans, par Pierre GB et Cluain Chaoin IRE (Phardante), 72 k (69^{1/2} k), ⊗, CJ. Leech (*C. Smeulders*), M^{me} S. Leech
- 753 ⁶ Bacqueville, h, b, 9 ans, par Secret Singer et Linjaune (Le Nain Jaune), 70 k (66^{1/2} k), φ, E. Wisser (M^{me} P. Dominois), E. Wisser

695 ² Sleep Easy GB, h, b, 8 ans, par Rip Van Winkle IRE et Strictly Lambada GB (Red Ransom USA), 69 k (69^{1/2} k), P. Van Der Linden (*J. Lebrun*), XL. Le Stang

Folburg De Palma, m, n.p., 5 ans, par Sageburg (IRE) et Sister Palma [Kahyasi (IRE)], 68 k (67^{1/2} k), Lokotrans (*J. Odlozil*), L. Urbanek

753 **Tempete Du Moulin**, f, b.m, 6 ans, par Davidoff GER et Ruaha River [Villez (USA)], 65 k (63 k), AND. Roussel (*T. Blainville*), AND. Roussel

Agrabah, f, 6 ans, 65 k (61 1/2 k), G. Gerardin **6** (M^{me} S. Daroszewski), G. Gerardin

6 partants; 28 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 375 €

Consition spéciale: Garo De Juilley

1 long, 7 long, 2 long, loin, loin.

8160€ - 4080€ - 2380€ - 1615€ - 765€

Primes aux éleveurs :

1 183€ John Doyle, prime non attribuée.

591€ Suc. Paule Ouvry.

345€ Meon Valley Stud, prime non attribuée.

234€ Ecurie Cerdeval.

110€ Michel Vinckel, Benjamin Vinckel.

Temps total: 4'26"98"

Art. 136 paragraphe III (Absence ou Insuffisance mentions)

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Sophie LEECH en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification du hongre GARO DE JUILLEY n'étant pas conformes. Les Commissaires, ont interdit au hongre GARO DE JUILLEY de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel dans les conditions fixées par l'article 135 du Code des Courses au Galop, et ont sanctionné l'entraineur par une amende de 100 euros. La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

835 3660 PRIX JEAN-PIERRE GASPARD

5 200 m

1

2

3

5

(Steeple-Chase-Cross-Country)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 22.000 en steeple-chases (victoires et places). **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 5 200 m env.

- **Baba Stone**, h, b, 11 ans, par Robin Des Pres et Pierre Rousse (Oblat), 71 k (71^{1/2} k), E. Sayet (*B. Lestrade*), E. Sayet
- 405 ⁵ Diego Des Ongrais, h, b, 7 ans, par Ungaro GER et Sara Des Ongrais [Sarhoob (USA)], 69 k (69^{1/2} k), Chemin (*J. Lebrun*), Chemin & Herpin (s)
- 623 Angie Royale, f, al, 7 ans, par Kapgarde et April Day [Garuda (IRE)], 69 k (661/2 k), S. Couvreur (T. Blainville), S. Couvreur
- 772 ⁵ Deesse Fleur, f, b, 10 ans, par Nickname et De Fleur En Fleur [Lesotho (USA)], 70 k (67^{1/2} k), M^{me} S. Marsch (C. Smeulders), M^{me} S. Marsch
- 643 ³ Anio, h, b, 6 ans, par Spanish Moon USA et Stari [Shinda Mondial (GB)], 70 k (68^{1/2} k), φ, G. Blain (M. Camus), de A. Boisbrunet (s)
- **Corentin Collonges**, h, 8 ans, 69 k (65^{1/2} k), φ, Despont (*M*^{me} S. *Daroszewski*), Despont
- 751 ⁷ Cutting King, h, 8 ans, 70 k (67^{1/2} k), A. Vieira Carvalho (*J. Zerourou*), A. Vieira Carvalho
- 715 Desirs Des Blaises, h, 7 ans, 69 k (681/2 k), A. Roussel (J. Odlozil), A. Roussel

8 partants; 24 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 270 \in

7 long, 1 long, 2 long, 2 long, 2 long, 4 long, 2 long.

 $7\,680{\in}-3\,840{\in}-2\,240{\in}-1\,520{\in}-720{\in}$

Primes aux éleveurs :

1 113€ Emmanuel Sayet.

556€ Marc Trincot, M^{me} Odile Trincot.

324€ M^{me} Emmanuelle Haye, Cyrile Calvo, M^{me} Isabelle Duplantier.

220€ Suc. Gerard Legoff.

104€ Gildas Blain.

Temps total: 6'47''60''

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

BO 2020/14 - obstacle 5

1

2

LE LION D'ANGERS

0218 229

dimanche 16 août 2020

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : François COUETOUX du TERTRE -David ROBERT - Luc JOURNIAC - Dominique BOISRAME

836 3500 PRIX NICTO ET ALPHONSE MAILLET

4 100 m

(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)

19000 € (8550, 4180, 2470, 1710, 950, 665, 475) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 28.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 56 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

Référence: +17.

- 747 ¹ Mareskia Talisker, f, al, 7 ans, par Maresca Sorrento et Ladylux [Lord Of Men (GB)], 72 k (69 k), \$\phi\$, W. Travers-Durand (L. Žuliani), W. Menuet (s)
- Gasti Greti, h, b, 8 ans, par Great Pretender IRE et Chrisleen (Maresca Sorrento), 71 k, φ, L. Glemin (B. Lestrade), E&G. Leenders (s) 780
- **Benevolat**, h, gr, 9 ans, par Dom Alco et Platine [Network (GER)], 68 k, M^{me} de F. Vito (*H. Lucas*), L. Maceli 747
- Vic Royal, h, b, 11 ans, par Malinas GER et Faste Royale 785 (Start Fast), 72 k, ϕ , PY. Merienne (A. Merienne), J. Merienne
- Samysan, h, b, 8 ans, par Domedriver (IRE) et Campiglia [Fabulous Dancer (USA)], 65 k, Ger. Lecomte (A. Renard), Ger. Lecomte
- **608** ² **Angelus D'Alienor**, h, b, 10 ans, par Saddler Maker (IRE) et Promo D'Alienor (April Night), 68 k, M^{me} D. Airaldi *(M. Delage)*,
- 748 ² Daenerys Targaryen, f, b, 7 ans, par Kap Rock et Perle Du Seuil (Sleeping Car), 68 k (65 k), ϕ , S. Berger (Y. Courmont), B. Lefevre (s)
- 747 ⁴ Arc Du Chatelet, h, 10 ans, 71 k, ϕ , Chemin (S. Paillard), Chemin & Herpin (s)
- 9 Irish Douk, h, 7 ans, 66 k (63 k), JV. Chaignon (A. Pageot), JV. Chaignon
- **715** 5 **En Avant Bayonne**, h, 6 ans, 71 k, ϕ , Haras de Saint-Voir, arr de N. Lageneste

10 partants; 26 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 300 €

3 long, 6 long, 8 long ½, courte tête, 1 long, 1 long, 6 long, ¾ long.

 $8550{ \ominus\hspace{-.075cm}|}-4180{ \ominus\hspace{-.075cm}|}-2470{ \ominus\hspace{-.075cm}|}-1710{ \ominus\hspace{-.075cm}|}-950{ \ominus\hspace{-.075cm}|}-665{ \ominus\hspace{-.075cm}|}-475{ \ominus\hspace{-.075cm}|}$

Primes aux éleveurs :

1 239€ Felicien Brillet, Germain Brillet, Leopold Neuvy

606€ Suc. Jean Gondouin, Etienne Leenders, Mme Etienne Leenders.

358€ M^{me} Michele Juhen-Cypres, Jean-Paul Sanson.

247€ M^{me} Gilbert Gallot.

137€ Gerard Samama.

96€ Jean-Andre Quesny.

68€ Sebastien Berger, Guy Berger.

Temps total: 5'17"75"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu l'apprenti Lucas ZULIANI en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

PRIX DE PRUILLE 837 3499

4 000 m

1

2

3

(Steeple-Chase)

19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, recu une allocation de 9.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockevs n'avant pas gagné guarante courses recevront 3 k.: ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.

676 ⁴ Autorisation, h, b, 5 ans, par Authorized IRE et Hold The Thought (GB) (Galileo IRE), 67 k, J. McClenaghan (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)

Drop Flight, h, b, 5 ans, par Martaline GB et Cindy Flight [Turgeon (USA)], 69 k (67 k), H. Mauillon (*T. Coutant*), A. Chaille-Chaillé

Fransleen, h, al, 5 ans, par No Risk At All et Quristine (April Night), 67 k, φ, L. Glemin (B. Lestrade), E&G. Leenders (s)

726 ³ Jazzy Du Lemo, f, b, 5 ans, par Sri Putra GB et Dysprosita GER (Acatenango GER), 66 k, ⊗, M. Le Floch (*M. Delage*), PJ. Fertillet

628 ³ First De Loust, h, 5 ans, 70 k, Devilder (H. Lucas), Devilder arr 700 ² Fortuna Bella, f, 5 ans, 70 k (67 k), φ, P&C. Peltier (s) (L. Zuliani), P&C. Peltier (s)

6 partants; 22 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 260 €

4 Iona, Ioin, 1 Iona,

9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€

Primes aux éleveurs :

1 322€ M^{me} Magali Dussart.

661€ Patrick Boiteau, Patrick Fellous.

385€ M^{me} Etienne Leenders, Bertrand De Lary De Latour.

261€ Maurice Le Floch.

Temps total: 5'14"67"

LE PERTRE

0126 229

1

2

3

4

5

6

7

8

dimanche 16 août 2020

Terrain BON

Commissaires de courses : Vincent COUETOUX du TERTRE -Patrick du RUSQUEC - Louis de VAUTIBAULT

838 4086 **PRIX BEL AIR**

3 800 m

1

2

3

4

5

6

7

arr

(Steeple-Chase)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'avant pas, cette année, en course à obstacles été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 13.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist, 3 800 m env

Crapule, h, b, 8 ans, par Nidor et Sacree Puce [Shaanmer (IRE)], 67 k (66 k), Pasquier (W. Lajon), E. Leray (s)

776 ⁴ Nauman, h, b.f, 7 ans, par Slickly et Slam [Machiavellian (USA)], 67 k, J. Gendry (A. Orain), J. Gendry

523 ¹ Shamaldam, h, gr, 5 ans, par Martaline GB et Eladame [Snurge (IRE)], 69 k (68 k), φ, D. Cadot (s) (V. Bernard), D. Cadot (s)

Clotaire, h, b, 8 ans, par Cachet Noir USA et Rime (Solar One), 67 k (64 k), \otimes , Henry (*T. Blainville*), P. Leblanc

774 ³ Equita, f, gr, 6 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Grande Kasba [Roakarad (IRE)], 65 k, φ, E. Lecoiffier (E. Bureller), F. Lecoiffier

Kawi, h, 11 ans, 67 k (64 k), ⊗, M. Rallu (Q. Defontaine), M. Rallu

733 5 **Borntoloveyou**, f, 8 ans, 65 k (64 k), \otimes , S. Dory (*LP. Dory*), S. Dorv

Vega De Carcouet, f, 6 ans, 67 k, JP. Cottineau (R. Julliot), F. Fouche

733 ³ Daltarock, h, 11 ans, 69 k (66 k), J. Gendry (J. Foucher), tbé J. Gendry

9 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 466 € Eng. Sup.: Shamaldam

1 long, 1 long, 3 long, 3 long, 4 long.

6240€ - 3120€ - 1820€ - 1235€ - 585€

Primes aux éleveurs :

904€ Philippe Pasquier, M^{III}e Marion David, Ludovic Quantin.

452€ Ghislain Freuchet, Ecurie D. P. L. M.

263€ Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller.

179€ Jean-Luc Henry.

84€ Michel Borgne.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur une chute survenue pendant le parcours à environ 1000 mètres du poteau d'arrivée, en fin de parcours - dont a été victime le cheval DALTAROCK jockey / Jérome FOUCHER

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Jérôme FOUCHER les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant qu'aucune faute n'avait été commise.

839 4087 PRIX SUPFR U

4 000 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, les 5 ans, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase reçu une allocation de 6.000. Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeplechases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

2

Cross-Country, Dist. 4 000 m env.

- 746 ⁴ For Bel Du Lion, h, b.f, 5 ans, par Spider Flight et Qazabelle Du Lion [Ungaro (GER)], 71 k, φ, J. Delaunay (R. Julliot), J. Delaunay
- 742 ² Rikita De L'Orme, f, b, 4 ans, par Blue Bresil et Lolita De L'Orme (Subliminal), 71 k, Ecurie Franck Boucey (*E. Bureller*), E. Lecoiffier
- 648 Frapadingue D'Enoc, h, b, 5 ans, par Sumitas GER et Lucidrile (Beyssac), 72 k, D. Lassaussaye (W. Lajon), G. Lassaussaye
- 735 Rivenrique, f, b, 5 ans, par Enrique (GB) et River Bellouette [River Mist (USA)], 67 k, O. Sauvaget (s) (A. Orain), O. Sauvaget (s)
- 669 ³ Falcon De Kerser, h, b, 5 ans, par Ungaro GER et Rafale De Kerser [Yokohama (USA)], 72 k (69 k), Ecurie Bred To Win SC (A. Nail), P. Quinton (s)
- 707 ¹ Wild Sun, h, 4 ans, 70 k, M^{me} L. Seurin (A. Baudoin-Boin), T. Jouin
- 707 ² A Corps Perdu, h, 5 ans, 70 k, S. Dory (*LP. Dory*), S. Dory 707 ³ Gigolo Des Mottes, h, 4 ans, 68 k, Justeau (*V. Morin*),
- 771 **Gypsie Du Mestivel**, f, 4 ans, 64 k, Ecurie des Dunes (A. Moriceau), P. Quinton (s)

 Fee Antique, f, 5 ans, 66 k (64 k), Ch. Dubourg (s) thé
 - (E. Metivier), Ch. Dubourg (s) **Ganasche**, f, 4 ans, 64 k, D. Lefrant (T. Blainville), D. Lefrant

11 partants; 32 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 265 €

6 long, 2 long, ¾ long, 4 long, 5 long, tête, 1 long, 5 long.

5760€ -2880€ -1680€ -1140€ -540€

Primes aux éleveurs :

835€ Jerome Delaunay, Bernard Foucher, Mme Anna Foucher.

417€ Jean-Charles Haimet, M^{me} Martine Gaubert-Peter.

243€ Earl Lhotellier, Christian Lhotellier.

165€ Djillali Boumeddane, M^{me} Magali Guibert-Mongellas.

78€ Mme Kerstin Drevet.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur une chute survenue pendant le parcours à environ 1000 mètres du poteau d'arrivée - dont a été victime le cheval FEE ANTIQUE jockey / Esteban METIVER

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Esteban METIVER les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que aucune faute n'avait été commise.

840 4088 PRIX RENE COUETIL

5 000 m

1

1

3

5

(Steeple-Chase-Cross-Country)

35 000 € (16 800, 8 400, 4 900, 3 325, 1 575) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids : 66 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 6.000 cette année et par 12.000 l'année dernière.

Les décharges prévues par l'article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

La course sera précédée d'un défilé.

Cross-Country, Dist. 5 000 m env.

- 666 ¹ **Dylane**, f, b.f, 7 ans, par Anabaa Blue (GB) et Qlymane [Roman Saddle (IRE)], 66 k, W. Menuet (s) (A. Nail), W. Menuet (s)
- 716 Vitador, h, b, 11 ans, par Nidor et Bela Maria Has [Lost World (IRE)], 67 k, E. Leray (s) (R. Julliot), E. Leray (s)
- 667 ⁴ Ulysse De Loucas, h, b, 12 ans, par Antarctique IRE et Ocamina (Useful), 68 k, D. Delorme (W. Lajon), D. Delorme
- 709 ¹ Winner Of Spring, h, b.f, 11 ans, par Roli Abi et Grace Des Essarts (Sarpedon), 68 k, ∳, M™ L. Seurin (O. Jouin), T. Jouin
- 735 ² Lion Toto, h, b, 7 ans, par Vic Toto et Lady La Lionne [Turgeon (USA)], 67 k, A. Bocquet (A. Baudoin-Boin), A. Bocquet
 - Let Me Tell You, h, 11 ans, 67 k, D. Lefrant (E. Bureller), D. Lefrant
- 735 4 Tuticolle, h, 13 ans, 66 k, \otimes , S. Dory (*LP. Dory*), S. Dory 716 5 C'Lartist Maulde, h, 8 ans, 68 k, \otimes , A. Dolley (*M. Camus*), tbé

de A. Boisbrunet (s) 8 partants; 23 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 553 €

9 long, 1 long, 3/4 long, 2 long, 1 long.

16800€ -8400€ -4900€ -3325€ -1575€

Primes aux éleveurs :

2 436€ Michel Bedier

1 218€ Patrick Beudard, Eric Leray.

710€ M^{III} Cecile Salvon, Valery Marie.

482€ Charles Chevreux, Mme Lucette Cochet.

228€ Marcel Benavides, M^{lle} Christine Benavides.

841 4089 PRIX JEAN ETIENNE DE QUATREBARBES 4 500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country - Cavalières & Gentlemen-Riders)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 18.000 en steeple-chases (victoires et places) : **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 k.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

- 734 ¹ Lilibell Bey, f, b.f, 8 ans, par Army King et Victoire Grenat (Verbier), 71 k, P. Journiac (G. Viel), P. Journiac
- 746 ³ Etoile Gemmoise, f, b, 6 ans, par Monitor Closely IRE et Qui Est Qui (Saint Des Saints), 71 k, M^{me} L. Seurin (B. Caron), T. Jouin
- 734 ³ Alabama Lounai, h, b.f, 10 ans, par Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne (Quitte Et Passe), 70 k (67 k), \otimes , D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s)
- 708 ² Fly Des Mottes, f, b, 5 ans, par Shamalgan et Puszta
 Des Mottes (Useful), 71 k (68 k), Landon (*P. Lotout*),
 Gab. Leenders (s)
- 643 ⁵ As Solitaire, h, b, 10 ans, par Loup Solitaire USA et Very Cad (Cadoudal), 71 k (68 k), P. Journiac (*T. Journiac*), P. Journiac
- 734 ² Caproc De Kerser, h, 8 ans, 72 k, φ, Ecurie des Dunes (L. Brechet), P. Quinton (s)
- 766 Batoum Ludois, h, 9 ans, 75 k, P. Journiac (C. Riou), P. Journiac

7 partants; 19 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 200 €

2 long ½, encolure, 1 long ½, 3 long, courte tête, 4 long.

6240€ -3120€ -1820€ -1235€ -585€

Primes aux éleveurs :

904€ M^{IIe} Catherine Bonneau.

452€ Suc. Bernard Macault, M^{me} Marie-Josephe Macault.

263€ Antoine Guiard, Philippe Garanger.

179€ Earl Ecurie Des Mottes.

84€ Eric Prezelin, M^{me} Magalen Bryant, Denis Baer, Ecurie Du Chene.

ROYAN-LA PALMYRE

0528 229

dimanche 16 août 2020

Terrain TRES SOUPLE

842 4090 PRIX CASINO DE ROYAN

3 500 m

3

5

(Haies)

13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant, en course à obstacles, ni été classés 2° ou 3° d'une course de dotation totale de 18.000, ni reçu une allocation de 6.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies, Dist. 3 500 m env.

745 **High Alert**, h, b, 3 ans, par Rajsaman et Blazing Mary [Gone 1 West (USA)], 68 k, J. Romel (A. Zuliani), F. Nicolle

Marvellina Digeo, f, b, 3 ans, par Masked Marvel GB et Zafrinella GER (Tiger Hill IRE), 65 k, S. Ruel (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille

- 638 ² Gaudre Du Menil, h, b.f, 3 ans, par Full Of Gold et Catch Me Royale [Ballingarry (IRE)], 69 k, Haras du Grand Chesnaie (*P. Blot*), M^{me} V. Seignoux
- 243 Pin Up Lescribaa, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Mia Lescribaa (Saint Des Saints), 65 k (66 k), P. Detre (S. Colas), de H. Lageneste (s)
- 811 ³ History De Choisel, f, n.p., 3 ans, par Bathyrhon GER et Beautiful Choisel [Sageburg (IRE)], 66 k (64 k), J. Hargot (B. Le Clerc), G. Macaire (s)

Keradam, h, 3 ans, 67 k (63 k), ϕ , R. Corveller (*L. Salmon*), A. Chaille-Chaille

Hashtag De Berce, h, 3 ans, 67 k, C. Brun (J. Reveley), G. Macaire (s)

Starman Des Mottes, h, 3 ans, 67 k, 8 EARL Ecurie des Mottes (*T. Chevillard*), F. Nicolle Orkideas. f, 3 ans, 65 k, J. Anxo (*RL. O'Brien*), J. Ortet (s) arr

722 Orkideas, f, 3 ans, 65 k, J. Anxo (RL. O'Brien), J. Ortet (s)
 625 Place Pigalle, f, 3 ans, 65 k, Ecurie Zingaro (D. Ubeda), M^{me} I. Gallorini

Clarabola, f, 3 ans, 65 k (62 k), F. Sanchez (J. Agostini), F. Sanchez

11 partants; 26 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 176 \in 1 long $\frac{1}{4}$, 9 long, 3 long $\frac{1}{2}$, 1 long, 4 long, tête, 3 long $\frac{1}{2}$.

6240€ - 3120€ - 1820€ - 1235€ - 585€

Primes aux éleveurs :

904€ J. B. S. Invest N. V. 452€ Noel Dubief, Eugene-Andre Richer. 263€ Marcel-Rene Beschu, Haras Du Grand Chesnaie. 179€ Mme Louis Lafitte, Louis Lafitte. 84€ Earl Jl. Temps total: 4'20"80" 843 4091 PRIX MC DO 3 500 m (Haies) 13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, en course de haies, reçu 6.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) : 1 k. par 2.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Haies, Dist. 3 500 m env. **Aimsiten**, h, gr, 4 ans, par Montmartre et Ejina (Highest Honor), 67 k (63 k), Genetique Obstacle (M^{me} C. Prichard), 1 G. Macaire (s) 749 ⁵ Sikoussa, f, al, 4 ans, par Zambezi Sun GB et Kesakao (Saint Estephe), 66 k (63 k), D. Lumet (M. Gauthier), L. Cadot Prince Vatori, h, b, 4 ans, par Vatori et Polga [Poliglote (GB)], 67 k, EARL Haras du Taillis (D. Ubeda), M^{me} I. Gallorini 2 3 749 ¹ Que T'Es Belle, f, b, 4 ans, par Enrique (GB) et Charbelle [Poliglote (GB)], 67 k (66 k), Ecurie Gabeur (*T. Henderson*), G. Macaire (s) Niel Du Desert GB, h, b, 4 ans, par Nathaniel IRE et Elle Desert GER (Next Desert IRE), 67 k, Aoudai (P. Dubourg), 5 A. Chaille-Chaille 702 2 Pedra Tivoli, f, 4 ans, 67 k, Masson (P. Blot), 6 V. Seianoux 737 ⁵ Wabba, h, 4 ans, 71 k (68 k), h, P. Lhoste (A. Lelievre), 7 J. Ortet (s) Speedgogirl, f, 4 ans, 65 k (63 k), Mme S. Morisson 8 . Mouraret de Vita), D. Morisson (s) Altowin De Houelle, h, 4 ans, 67 k (63 k), ϕ , F. Leblanc L. Salmon), A. Chaille-Chaille Valdance, m, 4 ans, 67 k, P. Lhoste (RL. O'Brien), J. Ortet (s) 10 partants ; 32 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 587 \in Eng. Sup.: Niel Du Desert GB, Altowin De Houelle 2 long 1/2, 4 long, 8 long, 1 long 1/2, 4 long, 3 long, 1 long. 6240€ - 3120€ - 1820€ - 1235€ - 585€ Primes aux éleveurs : 904€ Thierry De La Heronniere. 452€ Mme Josette Lasseur. 263€ Earl Haras Du Taillis. 179€ Marc Bridoux. 84€ Selwood Bloodstock Ltd, George Read, prime non attribuée. Temps total: 4'19"40" PRIX DU BAR PMU DES MATHES 3 500 m (Haies - Femelles) 13000 € (6240, 3120, 1820, 1235, 585) - dotation France Galop Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, depuis le 1er juillet

844 4092

de l'année dernière inclus, en course à obstacles, été classées 1re ou 2º d'une course de dotation totale de 16.000. Poids : 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 1.500 cette année et par 2.500

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies. Dist. 3 500 m env.

La Belle Sauvage, f, b, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Queen Of Silence [Rosen Kavalier (JPN)], 65 k (61 k), D. Le Breton (M^{mo} M. Romary), G. Macaire (s)

Bambou Du Mathan, f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Jeapano [Panoramic (GB)], 67 k (63 k), JM. Baradeau (L. Salmon), A. Chaille-Chaille

Fort Jolie, f, b, 5 ans, par Cokoriko et Oranie Jolie (Video Rock), 67 k, Ecurie Madame Jacques Cypres (A. Zuliani), F. Nicolle

River Of No Return, f, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Alpe Doloise [Marchand De Sable (USA)], 65 k, Ecurie de L'Empereur (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

727 ² Cami Flight, f. n.p., 5 ans, par Spider Flight et Cami Knickers [Lost World (IRE)], 70 k, S. Seignoux (*P. Blot*), Mme V. Seignoux

5 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. – Total des entrées: 444 \in

Eng. Sup.: Fort Jolie

Sans motif: Taline D'Oroux 5 long, 3/4 long, 3 long 1/2, 6 long. 6240€ - 3120€ - 1820€ - 1235€ - 585€

Primes aux éleveurs :

904€ M^{IIe} Benedicte Cherel.

452€ Jean-Marie Baradeau.

263€ Jacques Cypres, Laurent Couetil.

179€ Franck Leblanc, Ecurie De L'Empereur, Mathias Moncorge.

84€ M^{me} Eugene Masson, M^{me} Audrey Santucci Allix.

Temps total: 4'20"50"

Une observation a été notifiée à Mr Louis SALMON [Jockey] pour usage de la cravache avec coude levé au-dessus de la ligne d'épaule.

845 4093 PRIX MATAGRI

4 100 m

1

2

3

4

5

arr

arr

arr

(Haies - Handican)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce handicap sera + 15.

Haies, Dist. 4 100 m env.

Référence: +15

Just Move On, f, al, 6 ans, par No Risk At All et Jacira [Sillery (USA)], 72 k (69 k), J. Odermatt (A. Breton-Souffir), Collet

698 ⁵ Paquos, h, al, 6 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee [Trempolino (USA)], 71 k, S. Seignoux (*P. Blot*), Mme V. Seignoux

698 ² Elixir Pearl, h, b, 6 ans, par Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp [Goldneyev (USA)], 69 k (66 k), Beaufils (M. Gauthier), L. Cadot

775 ⁴ El Paso Wood, h, b, 6 ans, par Anzillero GER et Wonder Wood [Phantom Breeze (IRE)], 69 k (66 k), A. Chaille-Chaille (T. Bourguigneau), A. Chaille-Chaille

721 ³ Buen Star, h, b, 7 ans, par Great Journey JPN et Starmaria [Starborough (GB)], 69 k (65 k), ϕ , M^{me} C. Metayer (A. Barzalona), Y. Fertillet (s)

Goldlye, f, 7 ans, 66 k, M. Valverde (RL. O'Brien), T. Fourcy 6 **698** ⁶ **Great Paul**, h, 7 ans, 70^{1/2} k, φ, JF. Cuenca (E. Esan), arr JF. Cuenca

Ami Garry, h, 5 ans, 70 k, Madame L Trotignon *(C. Gaillard)*, A. Chaille-Chaille

573 3 Ferrano, h, 7 ans, 66 k (63 k), ϕ , E. Devos (N. Terrassin), A. Le Clerc (s)

Tipi Chop, h, 6 ans, 65 k (62 k), ϕ , Bonnin (*M. Brochard*), 721

⁴ **Alexania**, f, 6 ans, 65 k (66 k), φ, JF. Cuenca (S. Colas), JF. Cuenca

11 partants; 37 eng.; 12 part def. – Total des entrées: 598 €

Sans motif: Eclaire D'Etat

8 long, courte tête, 2 long ½, 3 long, 2 long ½.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1 044€ Mme Magalen Bryant, Leftnard Stud, Alain De Royer Dupre, Denis Baer.

522€ Francois Rolland.

304€ Suc. Bernard Beaufils, Gregory Derat.

206€ Jeoffray Pagliaroli. 97€ Mme Antoine Polard.

Temps total: 5'8"80

Le hongre ECLAIR D'ETAT a été déclaré non partant en raison de l'état du terrain jugé trop lourd par son entraineur.

BRÉHAL

0307 230

1

2

3

4

5

lundi 17 août 2020

Commissaires de courses : Jacques JOURDAN - Yves FLEURET -Jacques-Bernard GIRRES

846 4094 PRIX VIMOND MATERIAUX

4 500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour touschevaux de 5 et 6 ans. Poids : 5 ans: 67 k. ; 6 ans: 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.000 depuis le 1er janvier de l'année

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

798 ² Etoile De Pretot, f, b.f, 6 ans, par Maresca Sorrento et Nesaboudka (Lights Out), 73 k, Chemin (S. Paillard), Chemin & Herpin (s)

2

3

5

1

2

3

7

798 ¹ Fee Speciale, f, b.f, 5 ans, par Special Kaldoun (IRE) et Blue Maker [Policy Maker (IRE)], 68 k, Chemin & Herpin (s) (J. Lebrun), Chemin & Herpin (s)

2

3

5

6

7

8

9

1

4

5

- 742 ⁴ Shine Baby Shine, h, b, 5 ans, par Ballingarry IRE et Princesse Nera [Prince Kirk (FR)], 71 k (68 k), M^{me} C. Braire (V. Chatellier), Rémy Nerbonne
- 798 Capako Jane, f, b, 5 ans, par Peer Gynt JPN et Sisterjane [Akhdari (USA)], 65 k (61 k), φ, Chemin & Herpin (s) (E. Bougon Bougeard), Chemin & Herpin (s)
- 798 ⁴ Marlianthus, h, b, 5 ans, par Alianthus GER et Marvaline [Martaline (GB)], 71 k, ⊗, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier
- **717** ⁴ **Forecast De Vieve**, h, 5 ans, 67 k, G. Dumont *(E. Fouquet)*, G. Dumont
- 742 ³ Simbolic, f, 5 ans, 70 k, φ, S. Seignoux (P. Blot), M^{me} V. Seignoux
- **798** ⁵ **Frapgarde**, f, 5 ans, 69 k (68 k), ⊗, F. Rault (A. Moriceau), P. Quinton (s)
- **798 Oulmes Dream**, h, 5 ans, 67 k, φ, Chemin & Herpin (s) (*H. Lucas*), Chemin & Herpin (s)

9 partants; 19 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 115 \in

5 long, 7 long, 6 long, 3 long, 5 long, encolure, 1 long, 5 long.

 $5280 {\in} -2640 {\in} -1540 {\in} -1045 {\in} -495 {\in}$

Primes aux éleveurs :

- 765€ Philippe Chemin, M^{me} Philippe Chemin, M^{lle} Elodie Chemin, M^{lle} Justine Chemin
- 382€ Mme Chantal Alglave, Antoine Alglave.
- 223€ M^{me} Martine Galiote, Christian Galiote, M^{me} Anne-Laure Gulde Galiote, Pierre-Christian Galiote.
- 151€ Pascal Lesoif, Laurent Godard.
- 71€ Suc. Patrick Majorcryk, Franck Majorcryk.

CLAIREFONTAINE

0310 230

lundi 17 août 2020

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Christine du BREIL - Patrick SABAROTS -Amaury de LENCQUESAING

847 3722 PRIX MOI J'AIME LES COURSES (PRIX DES FUSAINS) 3 400 m

24 000 € (11 520, 5 760, 3 360, 2 280, 1 080) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant, en courses à obstacles, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 1.500.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 400 m env.

- 10 ⁵ Gaboriot, h, al, 4 ans, par Muhtathir GB et Uddy (Voix Du Nord), 67 k, Lord Daresbury (A. Zuliani), F. Nicolle
- 521 Grace D'Oudairies, f, b, 4 ans, par Nicaron GER et Quinine [Network (GER)], 65 k, G. Viel (B. Lestrade), L. Viel (s)
 396 Beau Val, h, b, 4 ans, par Very Nice Name et Berry Good
 3
- Beau Val, h, b, 4 ans, par Very Nice Name et Berry Good [Muhtathir (GB)], 68 k, Totain (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille
- 409 ⁴ Gloriette, f, b, 4 ans, par Ballingarry IRE et Quelles Cendres [Rifapour (IRE)], 65 k (64 k), Lefeuvre (V. Morin)
 Kyd D'Aubois, h, b.f, 4 ans, par Trivellino et Caline Grace [Marmato (GB)], 67 k (66 k), M^{me} V. Marie (M. Farcinade),
 - **Galet Des Fosses**, h, 4 ans, 67 k (66 k), M^{me} G. Reille-Villedey (*R. Mayeur*), Butel & Beaunez (s)
- **Foxy Power**, f, 4 ans, 65 k (61 k), ⊗, ME. Uzan (*M*^{me} *P. Dominois*), L. Rovisse

7 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 847 € Eng. Sup.: *Galet Des Fosses*

8 long, 4 long, 3 long ½, 1 long, 2 long ½, 3 long.

11520€ - 5760€ - 3360€ - 2280€ - 1080€

Primes aux éleveurs :

1 670€ Jacques Cypres.

835€ Comte Michel De Gigou.

487€ Ecurie D'Ossau.

330€ Francois-Xavier Lefeuvre.

156€ M^{III} Valerie Vatel, Vincent Figuera, Thomas Figueira.

Temps total: 4'5"50"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Pierre DUBOURG en ses explications, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules. Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Valentin MORIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course avec un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée à l'article 150 paragraphe V du Code des Courses au Galop. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Valentin MORIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 9 coups).

848 3723 PRIX RESTAURANT «LE JARDIN DU MERIDIEN» 3 700 m (PRIX DES HORTENSIAS)

(Steeple-Chase - À réclamer)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 9.000 au maximum pour 17.000, avec prix de réclamation intermédiaires de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 794 ² Dalyotin, h, b, 4 ans, par Poliglote (GB) et Dalyonne [Trempolino (USA)], 72 k (69 k), (17 000), Papot (*L. Zuliani*), R. Chatel (s)
- 767 ² Affortunato, h, b.m, 4 ans, par Kendargent et Affolante USA (Whywhywhy USA), 71 k (67 k), φ, (15 000), Ecurie des Mouettes (M^{me} C. Prichard), D. Cottin (s)
- **Aureole**, f, b, 4 ans, par Gemix et Melancholy Hill (My Risk), 68 k (67 k), (13 000), Y. Fouin (s) (*R. Mayeur*), Y. Fouin (s)
- 693 Rederie Foy, f, b, 4 ans, par Satri IRE et Rederie Mix [Fragrant Mix (IRE)], 69 k (68 k), (15 000), Ecurie Jaeckin (M. Farcinade), P. Adda (s)
- 670 ⁵ Nolane De Vindecy, f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Nolene [Layman (USA)], 68 k, φ, (13 000), D. Boucheron (de F. Giles), M. Seror (s)
- **468** ⁴ **Lynx Du Berlais**, h, 4 ans, 70 k (66 k), (13 000), H. Mauillon (*L. Salmon*), A. Chaille-Chaille
- 787 Objet Sacre, h, 4 ans, 68 k (64 k), (9 000), Y. Fouin (s) th (M. Rame), Y. Fouin (s)

7 partants; 20 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 220 €

3/4 long, 1 long 1/2, 1 long, 1 long, 8 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs :

1 044€ Gilles Le Baron.

522€ Jean-Pierre-Joseph Dubois. 304€ Roland Monnier, Fouin (S).

206€ Ludovic Alard, Christophe Alard.

97€ M^{me} Annie Grue, Mickael Seror.

Temps total: 4'37"70"

849 3724 PRIX ASSOCIATION LES PP (PRIX DES PEUPLIERS) 3 700 m (Steeple-Chase - Femelles)

24000 € (11520, 5760, 3360, 2280, 1080) - dotation France Galop

Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'ayant pas, cette année, reçu 12.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 3.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

- 112 ¹ Kalmonika, f, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Kotkira (Subotica), 67 k, EC Comte Pierre de Montesson (A. Zuliani), F. Nicolle
- 651 ¹ **Great Escape**, f, b.f, 4 ans, par Great Pretender IRE et Rockburn (Saint Des Saints), 65 k, Haras du Mondant (*C. Lefebvre*), Gab. Leenders (s)
- 652 Diva Des Obeaux, f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Dendhera [Green Tune (USA)], 71 k, Devilder (O. Jouin), Devilder
- 774 ² Fatal Beauty, f, b, 5 ans, par Linda'S Lad (GB) et La Titie Du Perche (Rochesson), 70 k (67 k), φ, O. Triboire (A. Baudoin-Boin), Art. Adeline de Boisbrunet
- 655 Liberty Belle, f, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Belle Lumiere GB (Fantastic Light USA), 67 k, φ, JA. Zay (L. Philipperon), M. Rolland (s)
- **628** ⁵ **Nina De L'Orme**, f, 5 ans, 69 k (66 k), D. Bressou (*L. Zuliani*), D. Bressou
- **Fayl Billot**, f, 5 ans, 67 k (64 k), G. Husson (M. Bonsergent), L. Maceli

7 partants; 23 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 424 € PRIX MAHE DE LA BOURDONNAIS 851 3394 3 900 m 2 long, 1 long, 3 long 1/2, 1 long 1/4, 1 long, 2 long. (Haies - Femelles - Autres Que Pur Sang) 11520€ - 5760€ - 3360€ - 2280€ - 1080€ 18000 € (8640, 4320, 2520, 1710, 810) - dotation France Galop Primes aux éleveurs : Pour pouliches et juments de 4 et 5 ans, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas reçu 8.000 en courses à obstacles (victoires et places). **Poids : 4 ans, 65 k.; 5 ans, 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000. 1 670€ Haras Des Coudraies. 835€ Haras Du Mondant. 487€ Nicolas Devilder, Mme Nicolas Devilder. 330€ Olivier Triboire. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; 156€ Elie Lellouche, Star Pointe Ltd. ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k. Haies, Dist. 3 900 m env. Temps total: 4'43"50" Fee Mano, f, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Manonito (Nononito), 67 k, M^{me} C. Leduc (B. Lestrade), L. Viel (s) Le jockey Paul DENIS étant accidenté, les Commissaires ont autorisé 1 son remplacement sur la jument NINA DE L'ORME par le jockey Lucas 810 1 Gala Des Mottes, f, b, 4 ans, par Nidor et Stanz [Poliglote 2 (GB)], 67 k, M^{me} B. Menuet (O. Jouin), W. Menuet (s) Furie Bleue, f, b, 5 ans, par Racinger et Guibolle Bleue 3 (Ghost Buster'S), 67 k (66 k), J. Marion (s) (R. Mayeur), SAINT-MALO J. Marion (s) Giulieta Du Porto, f, gr, 4 ans, par Cima De Triomphe IRE et Polynesia (April Night), 65 k, M^{me} A. Chevalier (M. Delage), 4 samedi 22 août 2020 0154 235 PJ. Fértillet Terrain SOUPLE Griviere, f, b, 4 ans, par Rail Link GB et Rina D'Airy [Cachet Noir (USA)], 65 k, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier Commissaires de courses : Christophe COURCY-MICHALON -Finnda Dancer, f, 5 ans, 67 k, G. Dumont (L. Solignac), Jérôme DALIBERT - André LAUNAY 732 4 Glops, f, 4 ans, 65 k (64 k), D. Duveau (V. Bernard), **850** 3395 J. Planque (s) PRIX CARCARADEC (PRIX DE LA BOULE BARRIERE) 3 900 m 812 ⁴ Golgota, f, 4 ans, 65 k (65^{1/2} k), T. Poché (Y. Plumas), 8 (Haies - Handicap de catégorie) T. Poché 18000 € (8100, 3960, 2340, 1620, 900, 630, 450) - dotation France Fee De La Noverie, f, 5 ans, 67 k (65 $^{1/2}$ k), $M^{\rm me}$ D. Wunderlich (*T. Vodrazka*), $M^{\rm me}$ D. Wunderlich 9 Fleur De Grugy, f, 5 ans, 67 k, Mme M. Busteau (P. Dubourg), thé Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le 815 4 Grace Maker, f, 4 ans, 65 k, ϕ , G. Denuault (s) (A. Orain), handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 57 k. G. Denuault (s) La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la 11 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 383 € déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k. Eng. Sup.: Fee Mano Haies, Dist. 3 900 m env. 7 long ½, ¾ long, 2 long ½, 7 long, 1 long, 2 long ½, 9 long, 2 long. Référence: +16. 8640€ - 4320€ - 2520€ - 1710€ - 810€ 785 ⁶ Dinette De Ballon, f, b, 8 ans, par Doctor Dino et Nile Altesse [Turgeon (USA)], 70^{1/2} k, Gasche-Luc (A. Poirier), 1 Primes aux éleveurs : 1 252€ Jean Danard, Jean-Yves Danard. 626€ Earl Ecurie Des Mottes, Guenael Renier. 2 633 1 Zambezi Flow, f, b, 5 ans, par Zambezi Sun GB et Lady 365€ Alexandre Robert, Raphael Robert, Paul-Marie Robert, M^{lle} Eugenie Robert. Flow [With The Flow (USA)], 70 k, Mme J. Mottin (S. Paillard), 247€ Earl Du Porto, Benoit Chevalier. Mme V. Seignoux 117€ Thierry Cypres, Jean Brouqueyre. 726 ² Un Roc Du Grandval, h, b, 12 ans, par Network GER et La Grande Vallee (Chef De Clan), 72 k (68 k), M^{me} E. Haentjens (A. Barzalona), Y. Fertillet (s) 3 Temps total: 4'49"72" 743 ¹ Julianos, h, b, 6 ans, par Apsis GB et Lady Flow [With The Flow (USA)], 69 k, M^{me} A. Desmarchais (*L. Solignac*), 4 CRAON Mme V. Seignoux 756 ³ Solo Des Brieres, h, b, 11 ans, par Ski Chief USA et Solador (Solicitor), 71 k, T. Poché (V. Chatellier), T. Poché 5 dimanche 23 août 2020 0212 236 795 ⁴ **Kapios**, h, b, 5 ans, par Spider Flight et Kapsile (Kapgarde), 68 k, ⊗, Moreau (*H. Lucas*), B. Lefevre (s) 6 Terrain TRES SOUPLE Dors Dine, f, b.f, 7 ans, par Buck'S Boum et Spice [Bering 7 632 Commissaires de courses : Régis ROMAGNE - Bernard HUNAULT -(GB)], 63 k (64 k), B. Beaunez (R. Mayeur), B. Beaunez 778 Bacara Des Bois, f, 7 ans, 72 k, T. Bedon (R. Bonnet), 8 Germain MORINEAU Bandolero Baie, h, 9 ans, 68 k (65 k), ϕ , Y. Fertillet (s) 9 852 3501 PRIX FOIRE DE CRAON (PX D'AUTEUIL) 3 700 m (G. Richard), Y. Fertillet (s) (Steeple-Chase) 790 Etourneau, h, 6 ans, 72 k, Mme S. Moisson (V. Morin), 10 19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop Mme S. Moisson Brother Bernard, h, 5 ans, 71 k (67 k), ⊗, KJ. Bradley 756 Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, n'ayant pas, cette année, en (Mme J. Villers), M. Rolland (s) steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes recues en steeple-chases (victoires et Elektra Post, f, 6 ans, 71 k, P. Priollet (B. Lestrade), arr places): 1 k. par 3.000. Digny, h, 9 ans, 701/2 k, Ger. Lecomte (A. Orain), Ger. Lecomte Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. arr 718 3 Mand Si, f, 6 ans, 70 k, \otimes , D. Berra (O. Jouin), D. Berra arr 14 partants; 32 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 378 € Parcours nº 371: Dist. 3 700 m env. 7 long, 4 long, encolure, 6 long ½, courte tête, 8 long, 2 long ½, 2 long, 724 1 Gardez La Monnaie, f, b, 4 ans, par Fame And Glory 1 1 long. GB et Allez Les Rouges (Saint Des Saints), 67 k, Deliberos (A. Zuliani), F. Nicolle $8100 \in -3960 \in -2340 \in -1620 \in -900 \in -630 \in -450 \in$ 670 ² Garibal, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Loumie [Loup Solitaire (USA)], 76 k (73 k), N. Paysan (A. Lelievre), N. Paysan 2 Primes aux éleveurs : 1 174€ M^{me} Robert Gasche-Luc, Suc. Michel Boulay. 784 ⁵ Dentor Des Obeaux, h, al, 4 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 72 k, Devilder (O. Jouin), 3 574€ M^{me} Valerie Seignoux, Stephane Seignoux. 339€ M^{me} Estelle Haentjens, Antoine De La Brosse, M^{me} Beatrice De Foucher De 540 ⁷ Bal Express, h, b, 4 ans, par Balko et Lorraine Express (Mansonnien), 71 k (67 k), JJ. Pineau (L. Salmon), A. Chaille-Careil 234€ Stephane Seignoux, Mme Valerie Seignoux. 130€ Eric Sailly, Classic Breeding Sarl. Chaille 91€ M^{me} Andre Moreau. **Galcoflaur**, h, al, 4 ans, par Falco USA et Persiflaura (Mansonnien), 70 k, Mustang SARL (*C. Lefebvre*), 5 767 65€ Mme Karine Perreau, Yannick Fouin. P&C. Peltier (s) Temps total: 4'42"51" 693 ² Pepito Du Rheu, h, 4 ans, 71 k, M.L. Bloodstock Ltd

10 BO 2020/14 - obstacle

(de F. Giles), Mme D. Mele

G. Denuault (s)

773 ³ Gougoune, f, 4 ans, 65 k (64^{1/2} k), P. Chapatte (E. Metivier),

5

583 Aberwind, h, 4 ans, 67 k, ϕ , L. Baudron (s) (D. Ubeda), L. Baudron (s) 8 partants; 26 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 551 € Eng. Sup.: Aberwind 2 long ½, 3 long, 2 long ½, tête, nez, loin. 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€ Primes aux éleveurs : 1 322€ Haras De Saint-Voir 661€ Mme Josette Lasseur. 385€ M^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder. 261€ Pierre Morruzzi. 123€ M^{me} Armand Humeau, Alain Humeau, Alexandre Humeau, Xavier Humeau. Temps total: 4'34"55" 853 3502 PRIX U-EXPRESS (PRIX G. ET A. DU BREIL) 4 600 m (Steeple-Chase-Cross-Country) 19000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 et 6 ans. Poids : 5 ans, 67 k.; 6 ans, 69 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 6.000. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux 855 4099 n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Parcours n° 461: Dist. 4 600 m env. 557 ¹ Etonnant, h, gr, 6 ans, par Lord Du Sud et Soulte [Alberto Giacometti (IRE)], 70 k, D. Clayeux (de F. Giles), E. Clayeux (s) 1 606 ² Ecoutille, f, b, 6 ans, par Buck'S Boum et Ombline (Subotica), 69 k, P. Journiac (O. Jouin), P. Journiac 2 746 ¹ Very Speed, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Green Fever [Green Tune (USA)], 75 k (72 k), P. Journiac (*L. Zuliani*), 3 P. Journiac 747 ³ Farces Attrapes, f, b, 5 ans, par Kapgarde et Lounoas [Limnos (JPN)], 69 k, Ecurie Patrick Joubert (C. Lefebvre), 4 Gab. Leenders (s) 748 ⁴ Extreme, f, b, 6 ans, par Denham Red et Tounet (Sleeping Car), 67 k (65 k), Ch. Dubourg (s) (E. Metivier), 5 Ch. Dubourg (s) **669** ⁴ **Emira Du Gouet**, f, 6 ans, 69 k, φ, Ecurie Le Mors Aux Dents arr (MA. Dragon), E&G. Leenders (s) Faddex, h, 5 ans, 69 k (66 k), L. Paillard (V. Chatellier), 798 arr 802 ² Estelle, f, 6 ans, 70 k (66 k), Ecurie Madame Jacques Cypres tbé (E. Capdet), E. Clayeux (s) 8 partants; 22 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 260 € 1 long, 2 long, 1 long, 1 long. $9120 \in -4560 \in -2660 \in -1805 \in -855 \in$ Primes aux éleveurs : 1 322€ Dominique Clayeux. 661€ Vtsse D' Armaille. 385€ Pascal Journiac, Eric Prezelin. 261€ Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir. 123€ Haras De La Rousseliere Scea. Temps total: 6'8"48"" **GRANVILLE ST PAIR SUR MER**

0312 236

dimanche 23 août 2020

Terrain BON

Commissaires de courses : Marie-Chantal de JACQUELIN -Eugène GARNIER - Yves FLEURET - Joël MICHON

PRIX PMU LE DERBY CHRISTIAN THOUROUDE 854 4098 3 600 m (Steeple-Chase)

11 000 € (5 280, 2640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 4 et 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 7.000. Poids : 4 ans, 66 k. ; 5 ans, 68 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k, par 2.000, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist, 3 600 m env.

- **Le Consulat**, h, gr, 4 ans, par Smadoun et Place Du Terre (Sagamix), 66 k (62 k), φ, M^{me} B. Poulve (C. Bouttier), d'E. Andiane
- 662 ¹ Texard, h, b, 5 ans, par Kapgarde et Textuelle [Roakarad (IRE)], 78 k (75 k), S. Munir (A. Nail), D. Cottin (s)
- 812 ¹ Speed Of Love, f, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Speed Of Anabaa (IRE) (Anabaa USA), 69 k (68 k), Chevotel Racing (A. Moriceau), D. Bressou

```
Farasilver, h, b.f, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Farasha
[Layman (USA)], 66 k (62 k), O. Monnier (Mme C. Lequien),
S. Foucher
```

- 806 ³ Farbakan, f, gr, 5 ans, par Shamalgan et Nusakan [Balleroy (USA)], 68 k, Lodiel *(A. Gasnier)*, W. Menuet (s)
- 732 ² Grand Esprit, h, 4 ans, 67 k, SCEA des Collines (A. Renard) 6 d'E. Andiane
- 799 5 Saint Bellamy, h, 4 ans, 71 k, Papot (L. Brechet), 7 P. Quinton (s) 825 3 Nina D'Amour, f, 5 ans, 67 k (66 k), Ecurie Denise arr

(B. Bourez), S. Cerulis

8 partants; 31 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 399 € Eng. Sup.: Grand Esprit

1 long 1/2, 5 long 1/2, 2 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, encolure.

 $5280 {\in} -2640 {\in} -1540 {\in} -1045 {\in} -495 {\in}$

Primes aux éleveurs :

765€ M^{III} Brigitte Poulve.

382€ Jean-Dominique Missoffe, M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.

223€ Chevotel De La Hauquerie.

151€ Mme Alexandra Monnier, Olivier Monnier.

71€ M^{me} Raymond Lodiel.

PRIX CREDIT AGRICOLE

4 300 m

3

6

(Steeple-Chase)

12000 € (5760, 2880, 1680, 1140, 540) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses à obstacles (victoires et places): 1 k par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 4 300 m env.

- 673 ³ Utility GER, h, b, 9 ans, par Yeats IRE et Ungarin GER [Goofalik (USA)], 72 k, J. Finch (J. Reveley), Mme S. Leech Muratello, h, b, 6 ans, par Blue Bresil et Nesle De La Roque [Villez (USA)], 70 k, S. Munir (H. Lucas), P. Journiac 2
- 775 3 Crysking, h, b, 7 ans, par Creachadoir IRE et Crystivoli [Northern Crystal (GB)], 71 k (68 k), φ, S. Seignoux (T. Andrieux), M^{me} V. Seignoux
- 770 ⁴ Land Baron, h, b, 12 ans, par Lando GER et Latran [Pistolet Bleu (IRE)], 70 k (67 k), ϕ , R. Bertin (A. Nail), R. Bertin
- Hotmale Has, h, b, 7 ans, par Saint Des Saints et Horta [Assessor (IRE)], 68 k (67 k), ϕ , M^{me} M. Quinton (A. Moriceau), P. Quinton (s)

Craspouette, h., 9 ans, 67 k (64 k), H. Delom de Mezerac (T. Blainville), E. Thueux Faux Pas Croire, h, 5 ans, 71 k, ϕ , D. Bernier (R. Julliot),

- arr D. Bernier
- 777 ³ Defi Des Mottes, h, 7 ans, 67 k (64 k), JP. Domalain arr (LP. Dory), JP. Domalain
- 705 2 Ayurveda, f, 8 ans, 67 k, Mme C. Darchy (A. Gasnier),

Voisin D'Un Soir, h, 11 ans, 67 k (64 k), E. Germain-Lacour (E. Bonnet), E. Germain-Lacour

10 partants; 30 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 267 \in

4 long 1/2, 7 long, 2 long, 4 long 1/2, 3 long.

5760€ - 2880€ - 1680€ - 1140€ - 540€

Primes aux éleveurs :

835€ Ecurie Roettgen, prime non attribuée.

417€ Xavier Leredde, Daniel Desforges.

243€ Mme Eugene Masson.

165€ M^{me} Magalen Bryant, Ecurie Du Chene.

78€ Scea Hamel Stud.

856 4100 PRIX CENTRE LECLERC GRANVILLE

4 800 m

1

2

(Steeple-Chase-Cross-Country)

11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Parcours C4

Cross-Country, Dist. 4 800 m env.

766 ³ Darkly Rochelaise, f, b.f, 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Ines Rochelaise [Garde Royale (IRE)], 69 k, Ecurie des Dunes (*L. Brechet*), P. Quinton (s)

Bolero De Kerser, h, b, 9 ans, par Freedom Cry GB et Nouba De Kerser (Dounba), 67 k (66 k), Ecurie des Dunes (A. Moriceau), P. Quinton (s)

BO 2020/14 - obstacle 11

1

2

3

Dark Wood, h, b, 7 ans, par Bonbon Rose et Sherywood [Sheyrann (IRE)], 68 k (65 k), S. Couvreur (*T. Blainville*), 405

777 ⁵ Djazz De Loued, h, n.p, 7 ans, par Protektor GER et Malyciane [Hellios (USA)], 68 k, D. Bernier (R. Julliot), D. Bernier

Aix Du Gravier, h, b, 11 ans, par Priolo USA et Danse Neige [Welkin (CAN)], 70 k (67 k), L. Diulein (LP. Dory), L. Diulein 735

Balling Roi, h, 7 ans, 72 k, S. Seignoux (A. Gasnier), 766 arr M^{me} V. Seignoux

6 partants; 20 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 184 €

2 long 1/2, 2 long, 5 long, loin.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€

Primes aux éleveurs :

765€ Scea Solange Esnouf. 382€ Mme Kerstin Drevet. 223€ François Couvreur.

151€ Franck Fougere, Mme Irene Fougere, David Bernier, Mme Anne-Sophie Bernier.

71€ Hubert Houdu, M^{me} Reine-Marie Houdu.

POMPADOUR

0540 236

dimanche 23 août 2020

Terrain BON

Commissaires de courses : Matthieu LASTERNAS - Mireille DUGAST -Paquita PFCOUT

857 4101 PRIX DU PRESIDENT LATREILLE 3 900 m

1

3

4

5

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant, cette année, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 9.000 ni été classés $2^{\rm e}$ ou $3^{\rm e}$ d'une course de dotation totale de 30.000. **Poids : 67 k**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies Dist 3 900 m env

790 ³ Cicalina GER, f, b, 6 ans, par Santiago GER et Concetta GER [Winged Love (IRE)], 65 k, J. Bisson (K. Dubourg),

650 ² Ballotin, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et Orphee De Vonnas (Jimble), 69 k, φ, D. Maxwell (J. Duchene), P. Quinton (s) 2 3

830 ² Skylimit Dehouelle, f, gr, 6 ans, par Turgeon USA et Inconciente (Kapgarde), 65 k, ϕ , F. Leblanc (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

770 ⁵ **Prince Maresca**, h, b, 9 ans, par Maresca Sorrento et Sister Flo [Mark Of Esteem (IRE)], 67 k (66 k), ϕ , M^{me} MF. Besnard (E. Esan), P. Bourgeais

736 ¹ Datcha Des Mottes, f, 7 ans, 66 k, M^{me} D. Pecout (T. Chevillard), F. Nicolle

5 partants: 16 eng.: 6 part def. - Total des entrées: 259 €

Sans motif: Du Jamais Vu

1/2 long, loin, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€

Primes aux éleveurs :

1 113€ Hans Wirth, prime non attribuée.

556€ Haras Du Hoguenet.

324€ Franck Leblanc.

220€ Mme Marie-France Besnard, Philippe Bourgeais.

Temps total: 4'41"50"

A l'issue de la course, les Commissaires ont ouvert une enquête d'office sur le motif de la chute de la jument DATCHA DES MOTTES (no4) montée par le jockey Théo CHEVILLARD, survenue sur le plat. Après audition du jockey, il est ressorti que la jument avait glissé.

858 4102 PRIX DANIEL BAZERQUE

3 600 m

(Steeple-Chase - Anglo-Arabes 12,5 % et plus)

Réservée FF F

17000 € (8160, 4080, 2380, 1615, 765) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins au stud-book anglo-arabes, n'es et eleves en l'hance, comptant au mons 12,5 % de sang arabe, n'ayant pas, steeple-chase, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus, reçu 25.000 (victoires et places). **Poids : 5 ans, 66 k.** ; **6 ans et au-dessus, 68 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 4.000, depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1 k. 1/2, 25 %, 3 k.,37,5 %,6 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 3 600 m env.

831 ⁵ Mossacho, h, b, 8 ans, par Zamouncho et Mossaka (Fast), 67 k, φ, M^{me} M. Benoit (*P. Blot*), M^{me} M. Benoit

Des Landes et Mestraline [Soave (GER)], 65 k (63 k), H. Dumont Saint Priest (*L. Franzel*), de T. Lauriere

Ali D'Airy, h, 10 ans, 68 k, A. Chaille-Chaille (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille

Fidji De La Brunie, f, 5 ans, 63 k (62 k), ϕ , M^{me} P. Pasqualini (F. Mouraret de Vita), M^{me} M. Chiampo tbé

5 partants; 11 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 159 €

Certif. vétérinaire: Last Risk, Ilbahana

5 Iona, 5 Iona,

8160€ - 4080€ - 2380€

Primes aux éleveurs :

1 183€ Haras Du Bosquet.

591€ Olivier Triboire, Jemuel Vittori.

345€ G.A.E.C. De La Barde.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Lilian FRANZEL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1re infraction - 7 coups)

Par ailleurs, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Eric ESAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2e infraction - 7 coups).

859 4103 PRIX DE ST SORNIN

4 500 m

2

3

2

3

tbé

(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k..

Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

Bogoss De La Brunie, h, al, 9 ans, par Khanjer Joli

et Music De La Brunie (Dan Music), 66 k, φ, J. Crouzillac (K. Dubourg), G. Macaire (s)
 832 ⁵ Argese De La Brunie, h, al, 10 ans, par Carghese Des Landes et Seule De La Brunie (Fayriland Ii), 73 k (70 k), D. Lacassagne (L. Franzel), M^{me} M. Chiampo

739 ¹ Campero, h, gr, 8 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Quenza (Ragmar), 73 k, F. Lagarde (*P. Blot*), F. Lagarde

772 ¹ Darjeling Bellevue, h, b, 7 ans, par Ballingarry IRE et Noces D'Or (Agent Bleu), 74 k (72 k), JP. Bichon (T. Coutant), A. Chaille-Chaille

764 ³ **Enzo D'Oroux**, h, 6 ans, 72 k (69 k), φ, E. Barrao (R. Fourcade), F. Barrao

5 partants; 16 eng.; 5 part def. - Total des entrées: 185 €

1 long, 8 long, 1 long.

7680€ -3840€ -2240€ -1520€

Primes aux éleveurs :

1 113€ Jacques Crouzillac, M^{III} Marie Crouzillac, M^{III} Laura Crouzillac. 556€ Jacques Crouzillac, M^{III} Marie Crouzillac, M^{III} Laura Crouzillac.

324€ Charles Magnien, Jean-Francois Magnien.

220€ Jean-Pierre Bichon.

Temps total: 6'12"80"

ROSTRENEN

0150 236

dimanche 23 août 2020

Terrain BON

Commissaires de courses : André LAUNAY - Philippe GARIN -Dominique Le BARON-DUTACQ - Robert CRASSIN

860 4095 PRIX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

4 250 m

(Steeple-Chase)

11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, avant à la clôture des

engagements une valeur égale ou inférieure à 54 k. et n'ayant pas, cette année, en steeple chases reçu une allocation de 6.000. Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.500 cette année et par 4.000 l'année Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Steeple-Chase, Dist. 4 250 m env.

- 781 ⁴ Gunar, h, b.f, 5 ans, par Diamond Green et Queen Dream (Spadoun), 69 k, V. Jouet (E. Bureller), V. Jouet
- 807 ² Breiz The King, h, al, 8 ans, par Le Fou (IRE) et Stella Nova [Bering (GB)], 71 k (68 k), φ, A. Le Clerc (s) (N. Terrassin), A. Le Clerc (s)
- 786 ¹ Cyclone Jo, h, al, 6 ans, par Hurricane Cat USA et Diana Vertica (Vertical Speed), 68 k, JL. Bertin (C. Couillaud), JI Bertin
 - **Glazig Du Graglan**, h, b, 15 ans, par Mad Tax USA et Botanica [Ajdayt (USA)], 70 k (69 k), XL. Le Stang (B. Berenguer), XL. Le Stang
- 504 ² Rose Des Brieres, f, b, 8 ans, par Tomorrows Cat USA et Rosita Des Brieres [Victory Note (USA)], 76 k (72 k), T. Poché Y. Courmont), T. Poché
- 775 ² Eho Bebe, h, 6 ans, 70 k (67 k), J. Gendry (J. Foucher), 6 J. Gendry
- $oldsymbol{ extsf{Dream}}$ $oldsymbol{ extsf{Roque}}$, h, 7 ans, 67 k (65 k), ϕ , Le Guales De Mezaubran (V. Morin) 7 8
- Joe De Clermont IRE, h, 9 ans, 67 k, $\varphi,$ D. Berra (A. Orain), 564 D. Berra
- 803 ¹ Garylou, f, 5 ans, 67 k (64 k), φ, N. Boudraa (G. Richard), PJ. Fertillet

9 partants; 36 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 349 \in

Certif. vétérinaire: Dub Steps

4 long, 4 long, 1 long ½, ¾ long, 2 long ½, 2 long, 3 long ½, loin.

 $5280{ \small \in }-2640{ \small \in }-1540{ \small \in }-1045{ \small \in }-495{ \small \in }$

Primes aux éleveurs :

765€ Ecurie Biraben.

382€ Michel Creff.

223€ Jacques Seror.

151€ Jean Beauverger.

71€ Eric Sailly, Classic Breeding Sarl.

A l'issue de la course, les Commissaires, ont adressé des observations au jockey Yann COURMONT pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant son bras au-dessus de la ligne des épaules (1re infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, ont sanctionné le jockey Nicolas TERRASSIN par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

861 4096 PRIX DE LA VILLE DE MAURON

4 600 m

1

2

3

4

1

2

(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang)

11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'étant pas de race Pur sang, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) : 1 k. par 2.000 depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

- Ucla De Kernin, f, b, 12 ans, par Tiger Groom GB et Farquhar (Reve Bleu), 68 k (64 k), XL. Le Stang (Q. Defontaine), XL. Le Stang
- 838 ⁵ Equita, f, gr, 6 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Grande Kasba [Roakarad (IRE)], 66 k, φ, E. Lecoiffier (E. Bureller), E. Lecoiffier
- Calinncary, f, b, 8 ans, par Ballingarry IRE et Ironica (Iron Duke), 71 k (68 k), Ecurie Challenger (*T. Vabois*), G. Dumont
- 734 ⁴ Chupa Klass, f, gr, 8 ans, par Caballo Raptor CAN et Marbela (Dom Alco), 69 k (66 k), ϕ , N. Paysan (*J. Foucher*), N. Pavsan
- 776 5 Vascari, h, al, 11 ans, par Brier Creek USA et Hatzarie (Cyborg), 67 k, J. Lepage (E. Fouquet), J. Lepage
- 777 1 Dag Blue, h, 7 ans, 70 k, φ, E. Leray (s) (A. Orain),
- 803 5 Don Juan Du Mou, h, 7 ans, 73 k, \otimes , G. Denuault (s) (C. Couillaud), G. Denuault (s)

7 partants; 14 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 92 €

courte encolure, 7 long, 2 long, 8 long 1/2.

5280€ - 2640€ - 1540€ - 1045€ - 495€

Primes aux éleveurs :

765€ Marc Humeau.

382€ Michel Borane.

223€ Patrick Delhumeau.

151€ M^{me} Beatrice Nicco, Antoine Auchere.

71€ Lucien Falher.

862 4097 PRIX D'AUTEUIL

4 600 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

11000 € (5280, 2640, 1540, 1045, 495) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1er septembre de l'année dernière inclus, reçu 15.000 en steeple-chases (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places): 1 k. par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k. ; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Cross-Country, Dist. 4 600 m env.

Europe Allen, f, b, 6 ans, par Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue (Ragmar), 73 k (70 k), Le Solliec (Y. Courmont), D. Berra

Plumix, h, gr, 10 ans, par Al Namix et Brincaplume (Sir Brink), 73 k, \otimes , C. Herman (A. Orain), E. Leray (s) 809 3

Princesse Glwa, f, b, 6 ans, par Born King JPN et Jolie Lola [Villez (USA)], 69 k (66 k), ϕ , JP. Nicolas (D. Thomas),

Prionamix, h, gr, 12 ans, par Priolo USA et Genamix (Linamix), 67 k (64 k), ϕ , Ecurie Challenger (T. Vabois), G. Dumont

Jardin D'Erevan, h, b, 11 ans, par Ultimately Lucky IRE et Malrose (Apeldoorn), 70 k (69 k), \otimes , Y. Le Courtois (*V. Bernard*), Y. Le Courtois Kaddex De La Cour, h, 6 ans, 67 k, D. Delorme (E. Bureller), D. Delorme

Fly To The Ska, f, 5 ans, 66 k (621/2 k), XL. Le Stang (Q. Defontaine), XL. Le Stang

7 partants; 18 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 226 €

Eng. Sup.: Prionamix

Cas force maj.: Sindarbueno 1 long, courte encolure, 6 long ½, loin.

 $5280 \mathbin{\in} -2640 \mathbin{\in} -1540 \mathbin{\in} -1045 \mathbin{\in} -495 \mathbin{\in}$

Primes aux éleveurs :

765€ Bruno Vagne.

382€ Laurent Androlus, M^{IIe} Catherine Prodhomme.

223€ M^{me} Sophie Lardot, M^{lle} Delphine Lardot, M^{lle} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.

151€ Patrick Delhumeau. Daniel Guiheneuf.

71€ Jacques Beres.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin d'examiner notamment, les circonstances de la chute du jockey Quentin DEFONTAINE (No8-FLY TO THE SKA) dans la ligne droite d'arrivée.

Après avoir entendu le jockey Quentin DEFONTAINE en ses explications, il s'avère que la selle a tourné ce qui a provoqué la chute du jockey

Suite à une chute du cheval SINDARBUENO (No3-Jérôme FOUCHER) à la haie d'essai, les Commissaires l'ont déclaré non partant.

A l'issue de la course, les Commissaires ont sanctionné le jockey Alexandre ORAIN par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache.

VITTEL

0906 236

dimanche 23 août 2020

Terrain

Commissaires de courses : Robert RICHY - Jean-Pierre LAURENT -Jean-Paul MARCHAL - Yann de BUYER

863 3662 PRIX DESTINATION VITTEL CONTREXEVILLE 3 800 m

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans. n'avant pas. depuis le 1er juillet de l'année dernière inclus, en courses à obstacles, reçu 10.000 (victoires et places). Poids : 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies, Dist. 3 800 m env.

714 ¹ Fonzi Conti, h, b, 5 ans, par Masterstroke USA et Regina Conti [Lavirco (GER)], 67 k (63 k), ⊗, Ecurie Patrick Joubert (M. Chailloleau), E. Clayeux (s)

Fier Comme Artaban, h, b, 5 ans, par Racinger et Behariya IRE (Sadler'S Wells USA), 67 k, φ, Haras de Saint-Voir (E. Labaisse), de A. Boisbrunet (s)

Flash Tiepy, f, al, 5 ans, par Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy (Video Rock), 65 k (67 k), M^{mo} S. Marsch (*T. Beaurain*), M^{mo} S. Marsch

2

3

13

Feux De Bois, h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Mousse Des Bois (Chef De Clan), 71 k, M.L. Bloodstock Ltd, M^{me} D. Mele

Freydis, f, al, 5 ans, par Croco Rouge IRE et Marcheferais (Funny Baby), 65 k (62 k), AND. Roussel (N. Ferreira),

5 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 5 part def. – Total des entrées: 369 €

23 août 2020 Eng. Sup.: Flash Tiepy ½ long, 1 long, 4 long, loin. $7680{ \small \in } -3840{ \small \in } -2240{ \small \in } -1520{ \small \in } -720{ \small \in }$ Primes aux éleveurs 1 113€ Patrick Joubert. 556€ Haras De Saint-Voir. 324€ Michel Contignon, MIle Mathilde Contignon. 220€ Jean Hardy. 104€ Maurice Jonnette, Pierre-Hugo Dumont. Temps total: 4'39"22"" 864 3663 PRIX DE BADENWEILER 4 200 m (Steeple-Chase) 16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, cette année en steeple-chase, été classés dans les deux premiers d'une course de dotation totale de 22.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chases (victoires et places) :1 k. par 3.000 cette année et par 6.000 l'année dernière. Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k. Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env. 756 ¹ Candalex, h, b.f, 6 ans, par Alex The Winner USA et Candinie USA (Bernardini USA), 74 k (70 k), Ecurie Pierre Pilarski (M^{me} C. Prichard), G. Macaire (s) 1 610 ¹ Pragelor, h, n.p., 7 ans, par Al Namix et Pragelata GER (Platini GER), 68 k, M^{me} M. Egli, M^{me} D. Mele 2 715 ³ Valmy De Vaut, h, b.f, 11 ans, par Dark Moondancer GB et Lolita De Vaut (Kadalko), 67 k (64 k), M^{me} A. Parisse (MM. Aridj), M^{me} A. Parisse 3 Elthair Du Ried, h, gr, 6 ans, par Racinger et Matania (Dom Alco), 67 k (64 k), JJ. Kautzmann (*J. Zerourou*), J. Parize 4 715 ⁴ C'Est L'Heure, h, b.f, 8 ans, par Coastal Path GB et Legitime (Kadalko), 72 k (69 k), Haras de Saint-Voir (MA. Mermel), 5 751 ¹ Vicomte Du Seuil, h, 11 ans, 73 k (69 k), ϕ , M^{me} M. Boudot arr (M. Chailloleau), E. Clayeux (s) Diane Colombe, f, 7 ans, 65 k (61 k), Despont (Mme S. Daroszewski), Despont arr **830** ⁵ **Eclair Mag**, h, 6 ans, 67 k (66 k), ⊗, C^{te} AA. Maggiar (*H. Beswick*), E. Clayeux (s) thé Go Wilko, h, 8 ans, 67 k (64 k), AND. Roussel (N. Ferreira), tbé AND. Roussel 9 partants; 37 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 566 € 4 long, 8 long, 2 long, 5 long. 7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€ Primes aux éleveurs : 1 113€ Dream With Me Stable Inc. 556€ Antoine Lamotte D'Argy, Mme Margrit Egli. 324€ Marc Bardin. 220€ Jean-Jacques Kautzmann.

104€ Haras De Saint-Voir.

Temps total: 4'58"97"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mehdi Mike ARIDJ hongre VALMY DE VAUT, arrivé 3°, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 15 jours pour avoir été à l'origine de la chute du jockey Nathanael FERREIRA hongre GO VVILKO.

865 3661 PRIX DE VALLEROY LE SEC 3 800 m

16000 € (7680, 3840, 2240, 1520, 720) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en course à obstacles, ni reçu une allocation de 7.000, ni reçu 12.000 (victoires et places). Poids: 67 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses à obstacles (victoires et places) :1 k. par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront, 1 k.

Haies Dist 3 800 m env

Fire Dancer, h, b, 4 ans, par Martaline GB et Steel Dancer (Kaldounevees), 73 k (69 k), Ecurie Pierre Pilarski (Mme C. Prichard), G. Macaire (s)

Beaurivage, h. al, 4 ans, par Full Of Gold et Kelly Des Cotieres (Maille Pistol), 67 k (66 k), M. Basset (S. Nailov-Ferhanov), G. Macaire (s)

752 ⁵ **Gentle Mag**, h, b, 4 ans, par Gris De Gris (IRE) et Katerinette (Video Rock), 67 k (66 k), C^{te} AA. Maggiar (*H. Beswick*), E. Clayeux (s)

713 4 Gamine Apple'S, f, b, 4 ans, par Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S (Useful), 65 k (62 k), P. Coveliers (M. Chailloleau), E. Clayeux (s) **417** ⁴ **Coming Alone**, f, b.f, 4 ans, par Authorized IRE et Laskaline [Martaline (GB)], 68 k, M.L. Bloodstock Ltd, M^{me} D. Mele Go On Du Breuil, h, 4 ans, 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (E. Labaisse), M^{me} D. Mele

Grand Merci Sivola, h, 4 ans, 67 k (63 k), Despont M^{me} S. Daroszewski), Despont

540 ⁵ Vent Du Soir, h, 4 ans, 69 k (66 k), \otimes , A. Vieira Carvalho 8 J. Zerourou), A. Vieira Carvalhò 9

788 ⁵ Libline, f, 4 ans, 66 k (65 k), Shalam (F. Bayle), M. Rolland (s) Ladydoc, f, 4 ans, 65 k (67 k), JM. Varcin (T. Beaurain),

10 partants; 37 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 558 €

Eng. Sup.: Vent Du Soir

2 long $\frac{1}{2}$, encolure, 3 long, 4 long, 2 long $\frac{1}{2}$, tête, 6 long, loin.

7680€ - 3840€ - 2240€ - 1520€ - 720€

1 113€ Ecurie Maulepaire, M^{lle} Marie-Cecile De Saint-Seine.

556€ Marcel Basset.

324€ Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{III} Antonia Maggiar, Aristide Maggiar, Anatole Maggiar.

220€ Pierre Coveliers 104€ M. L. Bloodstock Ltd.

Temps total: 4'39"68"

CHÂTEAUBRIANT

0107 237

lundi 24 août 2020

Terrain

Commissaires de courses : Alain Le GUALES de MEZAUBRAN -Christian MARCHAND - Patricia MATHE - Louis-Marcel AULNETTE

866 3397 **PRIX GACKO** 4 100 m

(Haies - À réclamer)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, mis à réclamer au minimum pour 10.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 k.** Surcharges accumulées : 1 k. par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 10.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

1

2

3

5

7

arr

arr

Haies. Dist. 4 100 m env.

750 ³ Eclaire D'Etat, h, b.f, 6 ans, par Vision D'Etat et Montbresia (Video Rock), 69 k (67 k), \otimes , (12 000), A. Bardini (*P. Moreau*), È. Nicolle

695 ¹ He Loves Me, h, b, 9 ans, par Enrique (GB) et She Hates Me (IRE) (Hawk Wing USA), 70 k (67 k), ⊗, (10 000), PJ. Fertillet (G. Richard), PJ. Fertillet

845 ⁵ Buen Star, h, b, 7 ans, par Great Journey JPN et Starmaria [Starborough (GB)], 68 k (65 k), φ, (10 000), M^{me} C. Metayer (A. Davodi), Y. Fertillet (s)

632 ⁵ Parker Ridge, h, al, 10 ans, par Green Tune USA et Peinture Bleue USA (Alydar USA), 70 k (66 k), ϕ , (10 000), Ecurie Ouest Racing (A. Barzalona), Y. Fertillet (s)

718 ¹ Doctor Idole, f, al, 9 ans, par Doctor Dino et Idole Des Cotieres [Villez (USA)], 69 k (66 k), (12 000), M. Basset (T. Andrieux), M^{me} V. Seignoux

Fava Has, h, 7 ans, 70 k (69 k), (14 000), Mme C. Bressou (M. Farcinade), Butel & Beaunez (s)

Editorial, h, 6 ans, 68 k (64 k), \$\phi\$, (10 000), JR. Breton (JB. Breton), JR. Breton Hudson River, h, 8 ans, 68 k (64 k), (10 000), L. Carberry (s)

(D. Geffray), L. Carberry (s) Che Esa, h, 7 ans, 68 k (64 k), (10 000), G. Martin (M. Cypria),

E. Leray (s)

Petrus, h, 5 ans, 68 k, (10 000), X. Le Fort (E. Bureller), M. Siron (s)

486 4 **Palazzo Vecchio**, h, 5 ans, 68 k, (10 000), Prod'Homme (M. Delage), PJ. Fertillet

11 partants; 28 eng.; 13 part def.

Sans motif: Eros Des Lys, Beau Nora GER

3 long ½, 2 long, ¾ long, 8 long, 1 long ½, 3 long, loin.

7200€ -3600€ -2100€ -1425€ -675€

Primes aux éleveurs :

1 044€ Serge Barthelemy.

522€ Suc. Claude Cohen.

304€ Mme Antoine Polard.

206€ Dayton Investments Ltd.

97€ Marcel Basset.

Temps total: 5'1"13"

14 BO 2020/14 - obstacle

1

3

3

4

8

9

arr

867 3396 PRIX DJARVIS 3 400 m

1

4

5

7

8

(Haies)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) – dotation France Galop

des Primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E.

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, cette année, en courses à obstacles, ni reçu une allocation de 11.000, ni été classés 2° ou 3° d'une course de dotation totale de 27.000. **Poids : 67 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places) : 1 k. par 3.500 cette année et par 7.000 l'année dernière.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Haies. Dist. 3 400 m env.

- 724 ³ Naaqoos Flow, h, b, 4 ans, par Naaqoos (GB) et Lady Flow [With The Flow (USA)], 72 k (69 k), S. Seignoux (*T. Andrieux*), M^{me} V. Seignoux
- Zadall, h, b, 4 ans, par No Risk At All et Zadounia (Spadoun), 2 69 k, Masson (P. Blot), M^{me} V. Seignoux **Grandeur Nature**, h, gr, 4 ans, par Lord Du Sud et Radio Saint Voir (Robin Des Champs), 69 k, Haras de Saint-Voir (*P. Dubourg*), A. Chaille-Chaille 3
 - Royal Appointment, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Kings Speech [King'S Best (USA)], 67 k, TC. Stewart (RL. O'Brien), F Nicolle
- 824 ¹ **Tarapour**, h, gr, 4 ans, par Excelebration IRE et Tazkara [Sinndar (IRE)], 68 k (65 k), J. Jouin (*V. Chatellier*), J. Jouin
- 755 3 White Wood, h, 4 ans, 70 k (67 k), ϕ , M^{me} C. Boisdron 6 (Y. Courmont), P. Leblanc
- 812 ² Queendor, f, 4 ans, 65 k (64 k), Ecurie de La Verte Vallee (E. Metivier), S. Foucher
 - **Albin**, h, 4 ans, 67 k (66 k), A. Maubert (R. Mayeur), Butel & Beaunez (s)
 - Tin Polo, h, 4 ans, 67 k, JL. Hurel (E. Bureller), F. Dehez arr $\textbf{Mister Vancouver}, \, \text{m, 4 ans, 67 k, } \, \varphi, \, \text{Passion Racing Club}$ arr (M. Delage), PJ. Fertillet

10 partants; 29 eng.; 10 part def.

1 long, $\frac{3}{4}$ long, 9 long $\frac{1}{2}$, 4 long $\frac{1}{2}$, 5 long, 1 long, 3 long $\frac{1}{2}$.

 $9\,600{\in}-4\,800{\in}-2\,800{\in}-1\,900{\in}-900{\in}$

Primes aux éleveurs :

1 392€ Stephane Seignoux, Mme Valerie Seignoux.

696€ Mme Eugene Masson

406€ Haras De Saint-Voir, M^{me} Bernard-Maurice Goin.

275€ M^{me} Henri Devin.

130€ S.A. Aga Khan.

Temps total: 4'8"88"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Raymond-Lee O'BRIEN en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.

CLAIREFONTAINE

0310 239

mercredi 26 août 2020

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING -Patrick SABAROTS - Jean Le BARS

868 3725 **GRAND STEEPLE-CHASE VILLE DE DEAUVILLE**

4 500 m

(Steeple-Chase - Handicap)

(L)

76000 € (34200, 16720, 9880, 6840, 3800, 2660, 1900) - dotation

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus,** ayant couru depuis le 1er janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1¹⁰ catégorie.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 72 k.

Parcours n° S8: Steeple-Chase, Dist. 4 500 m env.

Référence: +10.

579 ⁴ **Saint Poursain**, h, al, 8 ans, par Ballingarry IRE et Ta Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 68 k, ⊗, G. Lenzi (A. Poirier), M. Mescam

```
762 ^2 Polinuit, h, gr, 6 ans, par Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud (Saint Estephe), 68 k, \phi, SARL Carion E.M.M.
            (A. Zuliani), F. Nicolle
```

- 780 ³ Fahawro, h, b.f, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Maikawa [Green Tune (USA)], 70 k, Foursin (M. Farcinade), P. Adda (s)
- 665 ¹ Diamant Brut, h, b, 7 ans, par Voix Du Nord et Quistis [Network (GER)], 69 k, φ, Ecurie Hamon (J. Charron), P&C. Peltier (s)
- 579 ³ **Bounwell**, h, b, 6 ans, par Irish Wells et Hopamare [Muhtathir (GB)], 71 k, φ, M^{me} B. Regele (*R. Schmidlin*), FM. Cottin (s) 5
- 579 ¹ Enola Gay, h, n.p., 7 ans, par Fuisse et Enolaland [Daliapour (IRE)], 73 k, AL. Brooks (J. Reveley), Y. Fouin (s) 7
- 785 ⁷ Soldier'S Queen, h, b, 7 ans, par Soldier Of Fortune IRE et Jani'S Queen [King'S Best (USA)], 67 k, ⊗, D. Grandin (de F. Giles), D. Cottin (s)
- 668 Derby Des Pictons, h, 7 ans, 68 k, φ, SCEA Marais des Pictons, O. Sauvaget (s)
- 790 ⁴ San Petrone Corso, h, 7 ans, 70 k, A. Bardini (T. Chevillard), F. Nicolle
- **780** ² **Kazarov**, h, 7 ans, 72 k, ϕ , A. Jathiere (*P. Moreau*), F. Nicolle 10 Forest Forest, h, 8 ans, 69 k, ϕ , B. Mohamed (N. Gauffenic), 477 arr B. Mohamed
- 775 1 Miralka, f, 8 ans, 68 k, W. Menuet (s) (A. Gasnier),
- 790 ² Sasha De L'Elfe, h, 6 ans, 67 k, ϕ , D. Bressou (M. Regairaz), arr
- 668 3 Joffre La Victoire, h, 6 ans, 67 k, JF. Vlacic (E. Bureller),
- 692 ³ Pariso, h, 5 ans, 711/2 k, R. Tabart (B. Lestrade), F. Nicolle thé Elisa Des Obeaux, f, 6 ans, 66 k, ϕ , Devilder (O. Jouin), tbé 655

16 partants; 38 eng.; 16 part def.

Chev. élim.: Pichelot, Ballicod, Vatohio, Vaniteux, Clondaw Cian IRE, Soufflenheim

1/2 long, 1 long 1/4, 1 long 1/4, encolure, 1 long 1/4, 1/2 long, 1 long 1/4, 3 long 1/2, 1 long.

34200 \in -16720 \in -9880 \in -6840 \in -3800 \in -2660 \in -1900 \in

Primes aux éleveurs :

4 959€ .lerome Prodhomme

2 424€ Sarl Carion E. M. M.

1 432€ Earl Bois Hue.

991€ Herve D' Armaille.

551€ Gheorghe Codre, M^{me} Roxana Popescu.

385€ M^{me} Marie-France Liebich.

275€ Suc. Michel Henochsberg.

Temps total: 5'23"60"

869 3726 PRIX PARIS-TURF (PRIX DE LA RISLE)

3 600 m

1

2

5

6

28 000 € (13440, 6720, 3920, 2660, 1260) – dotation France Galop

Des Primes de 2 400, 1 200, 700, 475, 225, seront offertes par le Fonds Européen de l'Elevage respectivement attribuées aux cinq premiers qui ne seront versées que si les chevaux sont issus d'étalons inscrits au F.E.E. ou qualifiés d'après les conditions de la Breeders'Cup et inscrits au F.E.E

Pour tous poulains et pouliches de 3 ans, n'ayant pas, en courses de haies, reçu une allocation de 17.000. Poids : 66 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en courses de haies (victoires et places): 1 k. par 5.000.

Parcours nº H7: Haies, Dist. 3 600 m env.

- 789 ¹ Premier Vert, h, b, 3 ans, par Network GER et Katkodile [Martaline (GB)], 67 k, Papot (A. Zuliani), F. Nicolle
- 392 ³ Risk D'Aimer, f, gr, 3 ans, par No Risk At All et Liberte D'Aimer (Lord Du Sud), 66 k, CR. Hirst (C. Lefebvre), Gab. Leenders (s)
- 791 ² Elrancho, h, al, 3 ans, par Full Of Gold et Kimlady [Le Havre (IRE)], 66 k (64 k), M^{me} A. Michel (M^{me} P. Dominois), M. Seror (s)
 - **My Lineco**, h, al, 3 ans, par Martaline GB et My Alco (Dom Alco), 66 k, J. Detre (*T. Chevillard*), F. Nicolle
- 547 ⁴ **All Day**, h, b, 3 ans, par No Risk At All et Larabelle [Linda'S Lad (GB)], 66 k, Ecurie Victoria Dreams (*M. Farcinade*), JPh. Duboi:
- 741 ² Mister Bint, m, 3 ans, 67 k, M^{me} E. Caux (de F. Giles),

6 partants; 27 eng.; 6 part def.

4 long, 3 long 1/2, 8 long, 7 long, courte encolure.

13440€ -6720€ -3920€ -2660€ -1260€

15 BO 2020/14 - obstacle

1

Primes aux éleveurs :

1 948€ Ecurie Madame Patrick Papot.

974€ Neustrian Associates, Christopher Richard Hirst, Bertrand Le Metayer.

568€ Mme Annie Michel.

385€ Thierry Cypres. 182€ Jean-Philippe Dubois.

Temps total: 4'24"90"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Maximilien FARCINADE sur les raisons pour lesquelles il n'avait pas sollicité énergiquement le hongre ALL DAY après le saut de la dernière haie jusqu'au passage du poteau de l'arrivée.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre avait commis deux fautes sur les deux dernières haies et qu'il s'était appliqué à conserver la 5° place en préservant l'intégrité physique de son cheval.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

Par ailleurs, l'examen vétérinaire ayant révélé une tendinite à l'antérieur droit, les Commissaires ont demandé au vétérinaire de la fédération d'effectuer un prélèvement biologique dudit hongre.

870 3727 PRIX DE LA VILLE DE TOURGEVILLE

3 600 m

1

3

4

5

6

7

(Haies - Handicap)

68 000 € (30 600, 14 960, 8 840, 6 120, 3 400, 2 380, 1 700) – dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et ayant, lors de l'une de leurs six dernières courses en obstacles, soit été classés dans les sept premiers d'une course Premium, soit ayant reçu une allocation de 7.500, soit été classés dans les trois premiers d'un prix (A Réclamer excepté) couru sur un hippodrome de 1^{er} catégorie.

La référence applicable dans ce Handicap sera +8.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 70 k.

Parcours nº H7: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +8.

- 691 ² Prince Du Roume, h, b, 4 ans, par Sinndar IRE et Conakry [American Post (GB)], 64 k, l. Kellitt (S. Paillard), J. Boisnard (s)
- 85 ² Becquarainbow, h, b, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et L'Etoile La Lune (IRE) (Groom Dancer USA), 69^{1/2} k, A. Bardini (A. Zuliani), F. Nicolle
- 779 ² Apple'S Cat, h, b.f, 4 ans, par Protektor GER et Queenhood (Linamix), 68 k, P. Coveliers (B. Le Clerc), G. Macaire (s)
- 537 ¹ Roi D'Etoile GER, h, b.f, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Reine Heureuse GER (Big Shuffle USA), 70 k, HP. Sorg (de F. Giles), M. Seror (s)
- 691 ⁴ Ayeth, h, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Crystal Reef GB (King'S Best USA), 65 k, F. Coudert (*L. Philipperon*), M. Rolland (s)
- **Minuit Sonne**, h, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Chattleya [Desert King (IRE)], 63^{1/2} k, ⊗, Windrif (*N. Gauffenic*), Windrif
- 693 ³ Pinaclouddown IRE, h, b, 4 ans, par Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE (King'S Best USA), 66 k, G. Hanouna (A. Poirier), M. Mescam
- 656 ⁴ Biscaya Storm GB, h, 4 ans, 68 k, M[™] G. Reille-Villedey (R. Mayeur), Butel & Beaunez (s)
- 205 ⁵ Betong Emery, h, 4 ans, 70 k, A. Chaille-Chaille (P. Dubourg), A. Chaille-Chaille
- 691 Hubert Des Fresnes, h, 4 ans, 62 k (63 k), ⊗, H. de Waele (M. Farcinade), P. Lenogue
- 784 Galant Du Chenet, h, 4 ans, 70 k, A. Gicquiaux (T. Henderson), G. Macaire (s)
- **691** ⁵ **Meridien**, h, 4 ans, 69 k, φ, Ehrnrooth (A. Gasnier), Gab. Leenders (s)
- 17 Ballarat, h, 4 ans, 67 k, Ecurie des Dragons (J. Coyer), M. Pitart
- 654 Gilou Cat, h, 4 ans, 66 k, JL. Dehez (J. Da Silva), F. Dehez arr

14 partants; 39 eng.; 1 eng. sup.; 14 part def.

4 long ½, ¾ long, 1 long ¼, 1 long ¼, encolure, 1 long ¾, 1 long ¼, 8 long, 6 long.

 $30\,600{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\, -14\,960{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\, -8\,840{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\, -6\,120{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\, -3\,400{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\, -2\,380{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\, -1\,700{ \ominus\hspace{-.05in}\mid}\,$

Primes aux éleveurs :

- 4 437€ Nicolas Madamet, Ian Kellitt.
- 2 169€ Bernard Becquart, Robert Schlienger, Paul Schlienger.
- 1 281€ David Lumet, M^{me} Catherine Lumet.
- 887€ Gestut Auenquelle, prime non attribuée.
- 493€ Al Shaqab Racing.
- 345€ Rabbah Bloodstock Limited.
- 246€ Mattock Stud, prime non attribuée.

Temps total: 4'9"60"

Agissant sur réclamation du jockey Angelo ZULIANI (BECQUARAINBOW), arrivé 2°, se plaignant d'avoir été gêné à environ 150 mètres du poteau d'arrivée par le hongre PRINCE DU ROUME (Stéphane PAILLARD), arrivé 1°r, les Commissaires ont ouvert une enquête.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que le hongre BECQUARAINBOW n'aurait pas devancé le hongre PRINCE DU ROUME lors du passage du poteau d'arrivée, le hongre BECQUARAINBOW étant plus d'une longueur devant son concurrent au moment du changement de ligne constaté et qu'il n'avait pas été gêné dans sa progression.

En outre, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Stéphane PAILLARD, pour avoir laissé pencher le hongre PRINCE DU ROUME sous l'effet de la cravache, sans avoir fait tout son possible pour corriger sa trajectoire.

3 900 m

1

2

4

5

10

871 3728 PRIX LA CROIX ROUGE NORMANDIE-Delegation territoriale du Calvados

(Haies - À réclamer)

15000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 9.000, 10.000 ou 11.000. **Poids : 68 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 k.; pour 11.000, 4 k. En outre, les chevaux ayant, cette année, en courses de haies, reçu une allocation de 8.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 8.000, 4 k.

Les Jockeys n'ayant pas gagné quarante courses recevront 3 k.; ceux n'ayant pas gagné soixante-dix courses recevront 1 k.

Parcours nº H8: Haies, Dist. 3 900 m env.

- 781 Facile A Vivre, h, al, 5 ans, par Sholokhov IRE et Ne M'Oubliez Pas (Cyborg), 72 k, (11 000), Ecurie Centrale (D. Ubeda), FM. Cottin (s)
- 695 ³ Faro Des Malberaux, h, al, 5 ans, par Linda'S Lad (GB) et Scavenger [Nashamaa (IRE)], 70 k (69 k), ⊗, (10 000), Ecurie Anjou Passion (R. Mayeur), J. Marion (s)
- 849 ⁵ Liberty Belle, f, b, 5 ans, par Le Havre (IRE) et Belle Lumiere GB (Fantastic Light USA), 68 k, ⊗, (10 000), JA. Zay (L. Philipperon), M. Rolland (s)
- 721 ² Beaumont En Auge, h, gr, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Carmelixia (IRE) (Linamix), 70 k (67 k), (10 000), Ecurie Centrale (A. Lelievre), JL. Pelletan
- 801 Eden Du Seuil, h, b, 6 ans, par Coastal Path GB et Marie Du Seuil (Video Rock), 68 k (64 k), φ, (9 000), M^{me} M. Boudot (G. Siaffa), M. Seror (s)
- **645** ⁴ **Tribalion**, h, 6 ans, 68 k (67 k), ⊗, (9 000), E. Espanet (*F. Bayle*), E. Espanet
- 753 ⁵ Traits De Plume, h, 6 ans, 68 k, (9 000), M. Rozier (*J. Da Silva*), J. Bertran de Balanda (s)
- 781 ⁵ Vif Ardent, h, 6 ans, 70 k (69 k), ⊗, (10 000), J. Liscia (*M. Farcinade*), Butel & Beaunez (s)
- Fin De L'Histoire, f, 5 ans, 66 k, (9 000), Ecurie Centrale (R. Schmidlin), FM. Cottin (s)
 Bleu De Pail, h, 9 ans, 72 k (68 k), (10 000), JR. Breton
- (*JB. Breton*), JR. Breton 808 ³ **Mister Speed**, h, 6 ans, 70 k (69 k), (10 000), Ecurie Denise
- (B. Bourez), F. Nicolle 834 ³ Sleep Easy GB, h, 8 ans, 70 k (67 k), φ, (10 000), arr P. Van Der Linden (A. Nail), XL. Le Stang

12 partants; 26 eng.; 12 part def.

1 long $\frac{1}{4}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 4 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 8 long, $\frac{3}{4}$ long, 2 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 6 long.

7200€ – 3600€ – 2100€ – 1425€ – 675€

Primes aux éleveurs :

- 1 044€ Stephane Milaveau, Haras De Saint-Voir.
- 522€ Michel Pigaut, Mme Ginette Fossey.
- 304€ Elie Lellouche, Star Pointe Ltd.
- 206€ Ronchalon Racing (Uk) Ltd.
- 97€ M^{me} Marc Boudot.

Temps total: 4'39"50"

Agissant sur réclamation du jockey Régis SCHMIDLIN (FIN DE L'HISTOIRE), arrivé non-placé, se plaignant d'avoir été gêné à l'entrée du tournant des tribunes au deuxième passage, par la jument LIBERTY BELLE (Ludovic PHILIPPERON), arrivée 3°, les Commissaires ont ouvert une enquête. Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Régis SCHMIDLIN et Ludovic PHILIPPERON, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la jument FIN DE L'HISTOIRE n'aurait pas devancé la jument LIBERTY BELLE lors du passage du poteau d'arrivée sans la gêne constatée.

En outre, les Commissaires ont sanctionné le jockey Ludovic PHILIPPERON par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir eu un comportement dangereux en se rapprochant de la lice intérieure et avoir mis en grande difficulté plusieurs de ses concurrents. Ledit jockey ayant déjà été sanctionné pour un comportement fautif au cours des deux derniers mois.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Ludovic PHILIPPERON (LIBERTY BELLE) et Régis SCHMIDLIN (FIN DE L'HISTOIRE), ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours, pour avoir eu un comportement dangereux en se rapprochant de la lice intérieure à l'entrée du tournant des tribunes au premier passage et avoir mis en difficulté plusieurs de ses concurrents.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A Corps Perdu, h, 5 ans, Soul City IRE et Amourhazard, 839
- **Aberwind**, h, 4 ans, Shirocco GER et Anavera GER, **852**/
- **Abreulandia**, f, 10 ans, Kapgarde et Pleace, 828
- Affortunato, h, 4 ans, Kendargent et Affolante USA, 848/2
- **Agrabah**, f, 6 ans, Lauro GER et Tetine, 834
- Aimsiten, h, 4 ans, Montmartre et Ejina, 843/1
- Aix Du Gravier, h, 11 ans, Priolo USA et Danse Neige, **856**/5
- Alabama Lounai, h, 10 ans, Baroud D'Honneur et Joyeuse De Laulne, 841/3
- **Albin**, h, 4 ans, Montmartre et Arisk, 867
- Alexania, f, 6 ans, Alex The Winner USA et Maryleo (IRE), 845/
- Ali D'Airy, h, 10 ans, Passing Sale et Prisca D'Airy, 858/
- All Day, h, 3 ans, No Risk At All et Larabelle, 869/5
- Altowin De Houelle, h, 4 ans, Martaline GB et Inconciente, 843/
- Ami Garry, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Amie Roli, 845/
- Angelus D'Alienor, h, 10 ans, Saddler Maker (IRE) et Promo D'Alienor, **836**/6
- Angie Royale, f, 7 ans, Kapgarde et April Day, 835/3
- Anio, h, 6 ans, Spanish Moon USA et Stari, 835/5
- Apple'S Cat, h, 4 ans, Protektor GER et Queenhood, 870/3
- *Applesandpierres IRE, h, 12 ans, Pierre GB et Cluain Chaoin IRE, 834/1
- Arc Du Chatelet, h, 10 ans, Crillon et Jolie Folle, 836
- Argese De La Brunie, h, 10 ans, Carghese Des Landes et Seule De La Brunie, 832/5
- Argese De La Brunie, h, 10 ans, Carghese Des Landes et Seule De La Brunie, 859/2
- As Solitaire, h, 10 ans, Loup Solitaire USA et Very Cad, 841/5
- *Aurelio GER, h, 6 ans, Kamsin GER et Audrey GER, 830/
- Aureole, f, 4 ans, Gemix et Melancholy Hill, 848/3
- Autorisation, h, 5 ans, Authorized IRE et Hold The Thought (GB), 837/1
- Ayeth, h, 4 ans, Zoffany IRE et Crystal Reef GB, 870/5
- Ayurveda, f, 8 ans, Centennial IRE et Al Wathba, 855/
- Baba Stone, h, 11 ans, Robin Des Pres et Pierre Rousse, 835/1

- Bacara Des Bois, f, 7 ans, Ballingarry IRE et Equatoriale, 850
- Bacqueville, h, 9 ans, Secret Singer et Linjaune, 834/2
- Bal Express, h, 4 ans, Balko et Lorraine Express, 852/4
- **Ballarat**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Ahdaaf USA, 870
- Balling Roi, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Reine De Rome, 856/
- **Ballotin**, h, 9 ans, Enrique (GB) et Orphee De Vonnas, **857**/2
- Bambou Du Mathan, f, 4 ans, Saint Des Saints et Jeapano, 844/2
- **Bandolero Baie**, h, 9 ans, Crillon et Abondance, 850
- **Batoum Ludois**, h, 9 ans, Smadoun et Praline Ludoise, 841
- Batura Sar, f, 6 ans, Sunday Break JPN et Misery Hill, 823/5
- Beau Val, h, 4 ans, Very Nice Name et Berry Good, 847/3
- Beaugos De Houelle, h, 5 ans, Martaline GB et Inconciente, 827/1
- Beaumont En Auge, h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Carmelixia (IRE), 871/4
- Beaurivage, h, 4 ans, Full Of Gold et Kelly Des Cotieres, 865/2
- Becquarainbow, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et L'Etoile La Lune (IRE), 870/2
- Benevolat, h, 9 ans, Dom Alco et Platine, 836/3
- **Betong Emery**, h, 4 ans, Enrique (GB) et Lili Valley, 870
- **Bibox**, h, 9 ans, Nidor et Sably, **826**/4
- *Biscaya Storm GB, h, 4 ans, Lope De Vega IRE et Biscaya Bay GB, 870
- **Bleu De Pail**, h, 9 ans, Blue Bresil et Huronne, 871
- Bogoss De La Brunie, h, 9 ans, Khanjer Joli et Music De La Brunie, 831/
- Bogoss De La Brunie, h, 9 ans, Khanjer Joli et Music De La Brunie, 859/1
- Bolano D'Airy, h, 9 ans, Legolas JPN et Monita D'Airy, 828/4
- Bolero De Kerser, h, 9 ans, Freedom Cry GB et Nouba De Kerser, 856/2
- **Borntoloveyou**, f, 8 ans, Poliglote (GB) et Konigin Von Saba IRE, 838
- **Boumba**, f, 6 ans, Buck'S Boum et Nova D'Auteuil, **832**/
- Bounwell, h, 6 ans, Irish Wells et Hopamare, 868/5
- Breiz The King, h, 8 ans, Le Fou (IRE) et Stella Nova, 860/2

- **Broken Diamond**, f, 5 ans, Diamond Green et Broken And Go, 823
- Brother Bernard, h, 5 ans, Authorized IRE et Wivenhoe UAE, 850
- Buen Star, h, 7 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 845/5
- Buen Star, h, 7 ans, Great Journey JPN et Starmaria, 866/3
- C'Est L'Heure, h, 8 ans, Coastal Path GB et Legitime, 864/5
- C'Lartist Maulde, h, 8 ans, Maximum Security (IRE) et Ondine De Brejoux, 840/
- Calinncary, f, 8 ans, Ballingarry IRE et Ironica, 861/3
- Cami Flight, f, 5 ans, Spider Flight et Cami Knickers, 844/5
- Campero, h, 8 ans, Fragrant Mix (IRE) et Quenza, 859/3
- Candalex, h, 6 ans, Alex The Winner USA et Candinie USA, 864/1
- Capako Jane, f, 5 ans, Peer Gynt JPN et Sisterjane, 846/4
- Caproc De Kerser, h, 8 ans, Policy Maker (IRE) et Roquette De Kerser, 841
- **Charmino**, h, 5 ans, Doctor Dino et Charmetie Phantom, **820**/4
- Che Esa, h, 7 ans, King'S Best USA et Passing Cloud, 866/
- Chupa Klass, f, 8 ans, Caballo Raptor CAN et Marbela, 861/4
- *Cicalina GER, f, 6 ans, Santiago GER et Concetta GER, 857/1
- Clarabola, f, 3 ans, Lucayan et Astrobola, 842/
- Clotaire, h, 8 ans, Cachet Noir USA et Rime, 838/4
- Coming Alone, f, 4 ans, Authorized IRE et Laskaline, 865/5
- Corentin Collonges, h, 8 ans, Fragrant Mix (IRE) et Flicka Collonges, 835
- Crapule, h, 8 ans, Nidor et Sacree Puce, 838/1
- **Craspouette**, h, 9 ans, Martaline GB et Mrs Backshoe (IRE), 855
- Crysking, h, 7 ans, Creachadoir IRE et Crystivoli, 855/3
- Cutting King, h, 8 ans, Kingsalsa USA et Cutting Edge, 835
- Cyclone Jo, h, 6 ans, Hurricane Cat USA et Diana Vertica, 860/3
- Daenerys Targaryen, f, 7 ans, Kap Rock et Perle Du Seuil, 836/7
- Dag Blue, h, 7 ans, Kandidate GB et Reveuse Blue, 861/
- Daltarock, h, 11 ans, Della Francesca USA et Daltacina, 838/
- **Dalyotin**, h, 4 ans, Poliglote (GB) et Dalyonne, **848**/1

- Darjeling Bellevue, h, 7 ans, Ballingarry IRE et Noces D'Or, 859/4
- Dark Wood, h, 7 ans, Bonbon Rose et Sherywood, 856/3
- Darkly Rochelaise, f, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Ines Rochelaise, 856/1
- Darling Oust, f, 9 ans, Early March GB et Fabulous Darling, 826/2
- Datcha Des Mottes, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Omance, 857/
- Deesse Fleur, f, 10 ans, Nickname et De Fleur En Fleur, 835/4
- Defi Des Mottes, h, 7 ans, Maresca Sorrento et Sara De Flee,
- **Delicateness**, f, 4 ans, Authorized IRE et The Countess (GB), **724**/
- Dentor Des Obeaux, h, 4 ans, Protektor GER et Dendhera, 852/3
- **Derby Des Pictons**, h, 7 ans, Khalkevi IRE et Selaia, 868
- **Desirs Des Blaises**, h, 7 ans, Lucarno USA et Loutre, 835
- **Diafour**, h, 10 ans, Nombre Premier (GB) et Sky Spark USA, 823
- **Diamant Brut**, h, 7 ans, Voix Du Nord et Quistis, **868**/4
- Diane Colombe, f, 7 ans, Muhtathir GB et Ruse De Guerre, 864/
- Diego Des Ongrais, h, 7 ans, Ungaro GER et Sara Des Ongrais, 835/2
- Digny, h, 9 ans, Lugny et Dicsa, 850/
- Dinette De Ballon, f, 8 ans, Doctor Dino et Nile Altesse, 850/1
- Diva Des Obeaux, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Dendhera, 849/3
- Djaplu, h, 8 ans, Olzarte De Collongues et Djalousi, 831/3
- **Djazz De Loued**, h, 7 ans, Protektor GER et Malyciane, **856**/4
- **Doctor Idole**, f, 9 ans, Doctor Dino et Idole Des Cotieres, **866**/5
- Don Juan Du Mou, h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Jane Du Mou, 861/
- Dont Stop Theparty, h, 7 ans, Apsis GB et Initiale Royale, 823/1
- **Dors Dine**, f, 7 ans, Buck'S Boum et Spice, **850**/7
- Douglass, h, 7 ans, Dragon Dancer GB et Ophelie D'Angron, 826/1 Dream Roque, h, 7 ans, Youmzain
- IRE et Pearl De La Roque, 860

 Droit De Reponse, h, 7 ans,
 Network GER et Gleep Will, 828/1
- **Drop D'Estruval**, h, 7 ans, Balko et Tonelle D'Estruval, **832**/1

- **Drop Flight**, h, 5 ans, Martaline GB et Cindy Flight, **837**/2
- **Dylane**, f, 7 ans, Anabaa Blue (GB) et Qlymane, **840**/1
- Echo De Balme, h, 6 ans, Solar One et Sojade, 829/3
- Eclair Mag, h, 6 ans, Network GER et Katerinette, 830/5
- Eclair Mag, h, 6 ans, Network GER et Katerinette, 864/
- Eclaire D'Etat, h, 6 ans, Vision D'Etat et Montbresia, **866**/1
- Ecoutille, f, 6 ans, Buck'S Boum et Ombline, 853/2
- Eden Du Seuil, h, 6 ans, Coastal Path GB et Marie Du Seuil, 871/5
- **Editorial**, h, 6 ans, Evasive GB et La Barinia, 866
- **Effendi**, f, 5 ans, No Risk At All et Nantilde, **820**/2
- **Eho Bebe**, h, 6 ans, Della Francesca USA et Solene Des Landes, 860
- El Paso Wood, h, 6 ans, Anzillero GER et Wonder Wood, 845/4
- Elektra Post, f, 6 ans, American Post GB et Quezac Du Boulay, 850/
- Eliotta, f, 4 ans, Balko et Paulmie, 724/
- Elisa Des Obeaux, f, 6 ans, Magadan IRE et Shifra, 868/
- Elixir Pearl, h, 6 ans, Archange D'Or (IRE) et Golden Gyp, 845/3
- Elrancho, h, 3 ans, Full Of Gold et Kimlady, 869/3
- Elthair Du Ried, h, 6 ans, Racinger et Matania, 864/4
- Emira Du Gouet, f, 6 ans, Saddler Maker (IRE) et Querida De Ferbet, 853/
- En Avant Bayonne, h, 6 ans, Coastal Path GB et Souris Blanche, 836/
- Enfield, h, 6 ans, Desir D'Un Soir et Flaurella, 828/2
- Enola Gay, h, 7 ans, Fuisse et Enolaland, 868/6
- Enzo D'Oroux, h, 6 ans, Roli Abi et Palma De Perthuis, **859**/
- Equita, f, 6 ans, Fragrant Mix (IRE) et Grande Kasba, 838/5
- Equita, f, 6 ans, Fragrant Mix (IRE) et Grande Kasba, 861/2
- Estelle, f, 6 ans, Saddex (GB) et Tes Belle, 853/
- Etoile De Pretot, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Nesaboudka, **846**/1
- Etoile Gemmoise, f, 6 ans, Monitor Closely IRE et Qui Est Qui, 841/2
- Etonnant, h, 6 ans, Lord Du Sud et Soulte, 853/1
- **Etourneau**, h, 6 ans, Youmzain IRE et In Love New, 850
- Europe Allen, f, 6 ans, Khalkevi IRE et Nouvelle Recrue, 862/1
- Evidence Bleue, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Tunique Bleue, 826/3
- Evron, h, 6 ans, Secret Singer et Rive Droite, 826/

- Evviva, f, 6 ans, Fantagaro et Made In Law, 831/2
- **Exetera**, f, 6 ans, Maresca Sorrento et Ismenie, 828
- Extaz, h, 6 ans, Slickly Royal et Kora De Blou, 858/2
- Extreme, f, 6 ans, Denham Red et Tounet, 853/5
- Facile A Vivre, h, 5 ans, Sholokhov IRE et Ne M'Oubliez Pas, 871/1
- Faddex, h, 5 ans, Saddex (GB) et Petite Harmonie, 853/
- Fahawro, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Maikawa, 868/3
- Fair Play Sivola, f, 5 ans, Noroit GER et Miss Justice, 830/4
- Falcon De Kerser, h, 5 ans, Ungaro GER et Rafale De Kerser, 839/5
- Fanion De Balme, h, 5 ans, Cachet Noir USA et King Story, 823/2
- Fantastic Sivola, h, 5 ans, Noroit GER et Ker Llinka, 829/1
- Farasilver, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Farasha, 854/4
- Farbakan, f, 5 ans, Shamalgan et Nusakan, 854/5
- Farces Attrapes, f, 5 ans, Kapgarde et Lounoas, 853/4
- Faro Des Malberaux, h, 5 ans, Linda'S Lad (GB) et Scavenger, 871/2
- Fatal Beauty, f, 5 ans, Linda'S Lad (GB) et La Titie Du Perche, 849/4
- Faux Pas Croire, h, 5 ans, Puit D'Or IRE et Samarkand Bleue, 855/
- Fava Has, h, 7 ans, Kapgarde et Fragante Royale, 866
- Fayl Billot, f, 5 ans, Magadino et Ogustaine, 849
- Fee Antique, f, 5 ans, No Risk At All et Tampabella, 839/
- Fee De La Noverie, f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Havane Rochelaise, 851
- Fee Mano, f, 5 ans, Spanish Moon USA et Manonito, **851**/1
- Fee Speciale, f, 5 ans, Special Kaldoun (IRE) et Blue Maker, 846/2
- Ferrano, h, 7 ans, Mr Sidney USA et Finella, **845**/
- Feux De Bois, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Mousse Des Bois, 863/4
- **Fhilirelle**, f, 5 ans, Indian Danehill IRE et Quistrelle, **820**/
- Fidji De La Brunie, f, 5 ans, Ragtime Pontadour et Ceres De La Brunie, **858**/
- Fier Comme Artaban, h, 5 ans, Racinger et Behariya IRE, 863/2
- Filou Des Planches, h, 5 ans, Irish Wells et Rosee Des Planches, 825/4
- Fin De L'Histoire, f, 5 ans, Coastal Path GB et Poupee Rouge, 871
- Finnda Dancer, f, 5 ans, Dragon Dancer GB et Linda De Solzen, 851

- Fire Dancer, h, 4 ans, Martaline GB et Steel Dancer, **865**/1
- First De Loust, h, 5 ans, Honolulu IRE et Magic Rose, 837/
- Flash Tiepy, f, 5 ans, Fragrant Mix (IRE) et Miss Tiepy, 863/3
- Fleur De Grugy, f, 5 ans, My Risk et Perle De Grugy, 851/
- Flora Collonges, f, 5 ans, Noroit GER et Tamise Collonges, 827/4
- Florela Du Mont, f, 9 ans, Assessor IRE et Flore Du Mont, 832/
- Fly Des Mottes, f, 5 ans, Shamalgan et Puszta Des Mottes, 841/4
- Fly To The Ska, f, 5 ans, Masterstroke USA et Lumiere De Boitron, **862**/
- Folburg De Palma, m, 5 ans, Sageburg (IRE) et Sister Palma, 834/4
- Fonzi Conti, h, 5 ans, Masterstroke USA et Regina Conti, 863/1
- For Bel Du Lion, h, 5 ans, Spider Flight et Qazabelle Du Lion, 839/1
- Force De Frap, h, 5 ans, Desir D'Un Soir et Flaurella, 827/3
- Forecast De Vieve, h, 5 ans, Madoun et Very Easy De Vieve, 846
- Forest Forest, h, 8 ans, Forestier et Oryade, 868/
- Formentor, h, 7 ans, Lawman et Four Green, 829/5
- Fort Jolie, f, 5 ans, Cokoriko et Oranie Jolie, 844/3
- Fortuna Bella, f, 5 ans, Soldier Of Fortune IRE et Kostroma, 837/
- Fou Du Pecos, h, 6 ans, Fairplay Du Pecos et Frappee, 831/4
- Foxy Power, f, 4 ans, Power GB et Foxxy Cleopatra, 847
- Fransleen, h, 5 ans, No Risk At All et Quristine, 837/3
- Frapadingue D'Enoc, h, 5 ans, Sumitas GER et Lucidrile, 839/3
- Frapgarde, f, 5 ans, Kapgarde et Ovive. 846
- Fret D'Estruval, h, 5 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, 830/3
- Freydis, f, 5 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 863/5
- Fumee Blanche, f, 5 ans, Coastal Path GB et Raflesia, **825**/2
- Furie Bleue, f, 5 ans, Racinger et Guibolle Bleue, 851/3
- Gaboriot, h, 4 ans, Muhtathir GB et Uddy, 847/1
- Gala Des Mottes, f, 4 ans, Nidor et Stanz, 851/2
- Galant Du Chenet, h, 4 ans, Martaline GB et Viviane Royale, 870
- Galcoflaur, h, 4 ans, Falco USA et Persiflaura, 852/₅
- Galet Des Fosses, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Sara Des Fosses, 847
- Galopin Des Obeaux, h, 4 ans, Spanish Moon USA et Almeria Des Obeaux, 833/4

- Game Of Bach, f, 4 ans, Bach IRE et Thin Lizy, 833/5
- Gamine Apple'S, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Rosa Apple'S, 865/4
- **Ganasche**, f, 4 ans, Crillon et Nossybee, **839**/
- **Gardez La Monnaie**, f, 4 ans, Fame And Glory GB et Allez Les Rouges, **724**/1
- Gardez La Monnaie, f, 4 ans, Fame And Glory GB et Allez Les Rouges, **852**/1
- Garibal, h, 4 ans, Masked Marvel GB et Loumie, 852/2
- **Garylou**, f, 5 ans, Balko et Need You, 860
- Gasti Greti, h, 8 ans, Great Pretender IRE et Chrisleen, 836/2
- Gaudre Du Menil, h, 3 ans, Full Of Gold et Catch Me Royale, 842/3
- Gentle Mag, h, 4 ans, Gris De Gris
- (IRE) et Katerinette, **865/3 Gigolo Des Mottes**, h, 4 ans, Barastraight (GB) et Omance, 839
- Gilou Cat, h, 4 ans, Cat Junior USA et Stoa IRE, 870/
- Giulieta Du Porto, f, 4 ans, Cima De Triomphe IRE et Polynesia, 851/4
- Glazig Du Graglan, h, 15 ans, Mad Tax USA et Botanica, 860/4
- Glops, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Devise li, 851
- Gloriette, f, 4 ans, Ballingarry IRE et Quelles Cendres, 847/4
- Go On Du Breuil, h, 4 ans, Al Namix et Mazagane, 865
- **Go Wilko**, h, 8 ans, Voix Du Nord et Rivatune, **864**/
- Goaldamour, h, 4 ans, Turgeon USA et Salina D'Airy, 822/4
- God'S Star, f, 5 ans, Youmzain IRE et Leastar, 822/1
- Godsalino, h, 4 ans, Timos GER et Cybelle, 827/2
- **Goldiye**, f, 7 ans, Full Of Gold et Kellye, 845
- **Golgota**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Quenotte Du Mou, 851
- **Good Fever**, h, 5 ans, Apsis GB et Epal'Fever, **825**/1
- Gorvino, h, 7 ans, Lucarno USA et Rolandale, 832/4 Got Sun, h, 14 ans, Trempolino
- USA et Gotdream, **826**/5 Gougoune, f, 4 ans, Maresca
- Sorrento et L'Encolliere, 852

 Grace D'Oudairies, f, 4 ans,
 Nicaron GER et Quinine, 847/2
- Grace Maker, f, 4 ans, Saddler Maker (IRE) et Lettre D'Amour, 851/
- **Grand Esprit**, h, 4 ans, Al Namix et Itiga, 854
- **Grand Merci Sivola**, h, 4 ans, Noroit GER et Peace Line, 865
- Grandeur Nature, h, 4 ans, Lord Du Sud et Radio Saint Voir, 867/3
- Great Escape, f, 4 ans, Great Pretender IRE et Rockburn, 849/2

- Great Paul, h, 7 ans, Great Journey JPN et Princess Morgane USA, 845/
- Griffon D'Aubrelle, h, 4 ans, Samum GER et Tiree A Part, 833/1
- Grillon D'Estruval, h, 4 ans, No Risk At All et Uzes D'Estruval, 822/2
- Griviere, f, 4 ans, Rail Link GB et Rina D'Airy, 851/5
- **Gunar**, h, 5 ans, Diamond Green et Queen Dream, **860**/1
- **Gypsie Du Mestivel**, f, 4 ans, Al Namix et Royale Solitaire, 839
- Hacker De Kerser, h, 3 ans, Vendangeur (IRE) et Tasmanie De Kerser, **819**/
- Happy Charlie, h, 3 ans, Boris De Deauville (IRE) et Sister Flo, 819/4
- Hashtag De Berce, h, 3 ans, Zanzibari USA et Espania, 842
- He Loves Me, h, 9 ans, Enrique (GB) et She Hates Me (IRE), 866/2
- Heloi, h, 3 ans, Bathyrhon GER et Alauda, 821/1
- High Alert, h, 3 ans, Rajsaman et Blazing Mary, 842/1
- History De Choisel, f, 3 ans, Bathyrhon GER et Beautiful Choisel, 842/5
- Honde Racee, f, 3 ans, Racinger et Une Onde De Puce, 821/2
- Hotmale Has, h, 7 ans, Saint Des Saints et Horta, 826/
- Hotmale Has, h, 7 ans, Saint Des Saints et Horta, 855/5
- Hubert Des Fresnes, h, 4 ans, Rail Link GB et La Neyev, 870
- **Hudson River**, h, 8 ans, Turgeon USA et Heritage River, 866
- Irish Douk, h, 7 ans, Irish Wells et Doukanane, 836
- Jardin D'Erevan, h, 11 ans, Ultimately Lucky IRE et Malrose, 862/5
- Jazzy Du Lemo, f, 5 ans, Sri Putra GB et Dysprosita GER, 837/4
- *Joe De Clermont IRE, h, 9 ans, Westerner (GB) et Joe'S Dream Catch IRE, 860
- Joffre La Victoire, h, 6 ans, Spirit One et Shinaway, 868/
- Julianos, h, 6 ans, Apsis GB et Lady Flow, 850/4
- Just Move On, f, 6 ans, No Risk At All et Jacira, 845/1
- Kaddex De La Cour, h, 6 ans, Saddex (GB) et Kiva De La Vallee,
- Kalmonika, f, 5 ans, Saint Des Saints et Kotkira, 849/1
- Kapios, h, 5 ans, Spider Flight et Kapsile, 850/6
- **Kawi**, h, 11 ans, Tiger Groom GB et Kadalka, 838
- **Kazarov**, h, 7 ans, Kendargent et Pearl Sky, 868
- **Keradam**, h, 3 ans, Kapgarde et Linadame, 842
- Kyd D'Aubois, h, 4 ans, Trivellino et Caline Grace, 847/5

- La Belle Sauvage, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Queen Of Silence, 844/1
- Lac Rouge, h, 3 ans, Gris De Gris (IRE) et Princesse Despoir, 821
- **Ladydoc**, f, 4 ans, Doctor Dino et Layrad, **865**/
- Land Baron, h, 12 ans, Lando GER et Latran, 855/4
- Le Boy, h, 4 ans, Most Improved (IRE) et Mediteranea, 824/3
- **Le Consulat**, h, 4 ans, Smadoun et Place Du Tertre, **824**/
- **Le Consulat**, h, 4 ans, Smadoun et Place Du Tertre, **854**/1
- **Lecharm**, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Charmelia, **823**/4
- **Leduel**, h, 4 ans, Style Vendome et Ars Vivendi IRE, **824**/2
- Let Me Tell You, h, 11 ans, Turgeon USA et Jeanquiri, 840
- Liberty Belle, f, 5 ans, Le Havre (IRE) et Belle Lumiere GB, 849/5
- Liberty Belle, f, 5 ans, Le Havre (IRE) et Belle Lumiere GB, 871/3
- **Libline**, f, 4 ans, Martaline GB et Libaute, 865
- **Lilibell Bey**, f, 8 ans, Army King et Victoire Grenat, **841**/1
- Lion Toto, h, 7 ans, Vic Toto et Lady La Lionne, **840**/5
- Loup Royal (IRE), h, 7 ans, Astronomer Royal USA et Lia Waltz, 828/5
- Loustik D'Agrostis, h, 6 ans, Mount Bay et Chamdespoir, 828/3
- **Lyneamfipac**, h, 6 ans, Plouescop et Roze Amelie, **829**/2
- **Lynx Du Berlais**, h, 4 ans, Saint Des Saints et Cheetah Du Berlais, 848
- Magland, h, 8 ans, Jebeland Pontadour et Magrige, 828/
- **Mainvilliers**, h, 5 ans, Dream Well et Reaction Rapide, 820
- Mand Si, f, 6 ans, Irish Wells et Sai Si, 850/
- *Manx IRE, h, 4 ans, Tertullian USA et Montfleur GB, 724
- Mareskia Talisker, f, 7 ans, Maresca Sorrento et Ladylux, 836/1
- Marlianthus, h, 5 ans, Alianthus GER et Marvaline, 846/5
- Marvellina Digeo, f, 3 ans, Masked Marvel GB et Zafrinella GER. 842/2
- Marwinas, h, 5 ans, Martaline GB et Winkle, 820/1
- Meridien, h, 4 ans, Maxios (GB) et Mirandola'S Dream, 870
- Minuit Sonne, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Chattleya, 870/6
- Miralka, f, 8 ans, Balko et Mirakaline. **868**/
- Mister Bint, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Bint Makbul GB, 869
- Mister Speed, h, 6 ans, Speedmaster GER et Madame De Coeur, 871

- Mister Vancouver, m, 4 ans, George Vancouver USA et Mowaajaha USA, 867/
- Mockney Rebel, h, 3 ans, Cockney Rebel IRE et Miss Modena, 819/
- Mokoia, h, 4 ans, Captain Marvelous IRE et Nerfairchichi, 724/5
- Mossacho, h, 8 ans, Zamouncho et Mossaka, 831/5
- Mossacho, h, 8 ans, Zamouncho et Mossaka, **858**/1
- Muratello, h, 6 ans, Blue Bresil et Nesle De La Roque, 855/2
- My Lineco, h, 3 ans, Martaline GB et My Alco, 869/4
- Naaqoos Flow, h, 4 ans, Naaqoos (GB) et Lady Flow, 724/3
- Naaqoos Flow, h, 4 ans, Naaqoos (GB) et Lady Flow, 867/1
- Nauman, h, 7 ans, Slickly et Slam, 838/2
- *Niel Du Desert GB, h, 4 ans, Nathaniel IRE et Elle Desert GER, 843/5
- Nina D'Amour, f, 5 ans, Martaline GB et L'Ancolie, 825/3
- Nina D'Amour, f, 5 ans, Martaline GB et L'Ancolie, **854**/
- Nina De L'Orme, f, 5 ans, Irish Wells et Kavusakan, 849
- Nolane De Vindecy, f, 4 ans, Rail Link GB et Nolene, 848/5
- Objet Sacre, h, 4 ans, Montmartre et Oree D'Amour, 848/
- Operette Sacree, f, 5 ans, Amadeus Wolf GB et Silent Approach, 822/5
- Orkideas, f, 3 ans, Kamsin GER et Cazoul Des As, **842**/
- Oulmes Dream, h, 5 ans, Alexandros GB et Belle Dream IRE, 846
- Palazzo Vecchio, h, 5 ans, Enrique (GB) et Les Trois Rivieres, 866/
- Paquos, h, 6 ans, Fragrant Mix (IRE) et Danse Etoilee, 845/2
- Pariso, h, 5 ans, Balko et Parisienne USA, **868**/
- Parker Ridge, h, 10 ans, Green Tune USA et Peinture Bleue USA,
- Pedra Tivoli, f, 4 ans, Pedro The Great USA et Pour Toi L'Artiste,
- Pepito Du Rheu, h, 4 ans, Al Namix et Fauvette Du Rheu, 852
- Petrus, h, 5 ans, Sageburg (IRE) et Peinture Rose USA, 866/
- Pin Up Lescribaa, f, 3 ans, Doctor Dino et Mia Lescribaa, 842/4
- *Pinaclouddown IRE, h, 4 ans, Battle Of Marengo IRE et Saffa Garden IRE, 870/7
- Pinnacle, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Private Riviera GB, **819**/1
- Place Pigalle, f, 3 ans, Montmartre et Champ D'Honneur (GB), 842/
- Plumix, h, 10 ans, Al Namix et Brincaplume, **862**/2
- Polinuit, h, 6 ans, Poliglote (GB) et Ma Nuit Chez Maud, 868/2

- *Pollexfen GB, h, 4 ans, Yeats IRE et La Zingarella IRE, 724/4
- Pont De Bercy, h, 4 ans, Fine Grain JPN et Romaneda, 824/
- Pragelor, h, 7 ans, Al Namix et Pragelata GER, **864**/2
- Premier Vert, h, 3 ans, Network GER et Katkodile, 869/1
- Prince Du Roume, h, 4 ans, Sinndar IRE et Conakry, 870/1
- **Prince Maresca**, h, 9 ans, Maresca Sorrento et Sister Flo, **857**/4
- Prince Vatori, h, 4 ans, Vatori et Polga, 843/3
- Princesse Glwa, f, 6 ans, Born King JPN et Jolie Lola, 862/3
- Prionamix, h, 12 ans, Priolo USA et Genamix, 862/4
- Ptit Bonhomme Vert, h, 3 ans, Diamond Boy et Vallee Rose, 819/5
- Que T'Es Belle, f, 4 ans, Enrique (GB) et Charbelle, 843/4
- Queendor, f, 4 ans, Archange D'Or (IRE) et Queen Running, 867
- Quilaura, f, 3 ans, Lauro GER et Qualite Controlee, 821/3
- Rederie Foy, f, 4 ans, Satri IRE et Rederie Mix, 848/4
- Reine Salome, f, 5 ans, Silver Frost (IRE) et Pierre Bleue, 822/3
- Rikita De L'Orme, f, 4 ans, Blue Bresil et Lolita De L'Orme, 839/2
- Risk D'Aimer, f, 3 ans, No Risk At All et Liberte D'Aimer, 869/2
- Risk Du Brizais, h, 3 ans, No Risk At All et Diane Du Brizais, 819/2
- Rivenrique, f, 5 ans, Enrique (GB) et River Bellouette, 839/4
- River Of No Return, f, 4 ans, Poliglote (GB) et Alpe Doloise, 844/4
- *Roi D'Etoile GER, h, 4 ans, Soldier Hollow GB et Reine Heureuse GER, 870/4
- Romako, h, 4 ans, Saint Des Saints et Cue To Cue GB, **724**/1
- Rootster, h, 7 ans, Saddler Maker (IRE) et Quadina, 829/4
- Rose Des Brieres, f, 8 ans, Tomorrows Cat USA et Rosita Des Brieres, 860/5
- Royal Appointment, h, 4 ans, Doctor Dino et Kings Speech, 867/4
- Sagafor, h, 9 ans, Forestier et Sagacine De France, 826
- Saint Bellamy, h, 4 ans, Turgeon USA et Sirene Jo, 854 Saint Poursain, h, 8 ans, Ballingarry IRE et Ta Solitaire,
- Samysan, h, 8 ans, Domedriver (IRE) et Campiglia, 836/5

868/1

- San Petrone Corso, h, 7 ans, Olzarte De Collongues et Smoke,
- Santa Catarina, f, 5 ans, Kapgarde et New Delice, 820/5
- Sasha De L'Elfe, h, 6 ans, Sunday Break JPN et Rue Tournefort, 868/

- Shamaldam, h, 5 ans, Martaline GB | Tin Polo, h, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Eladame, 838/3
- Sharock, h, 6 ans, Kap Rock et Gheisha, 830/1
- Shine Baby Shine, h, 5 ans, Ballingarry IRE et Princesse Nera, 846/3
- Sikoussa, f, 4 ans, Zambezi Sun GB et Kesakao, 843/2
- Silver Magic, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Naseem Alyasmeen IRE, **827**/5
- Simbolic, f, 5 ans, Creachadoir IRE et Symbolic ARG, 846
- Sklahoma, f, 3 ans, Scalo GB et Oklahoma Seven, 821/4
- Skylimit Dehouelle, f, 6 ans, Turgeon USA et Inconciente, 830/2
- Skylimit Dehouelle, f, 6 ans, Turgeon USA et Inconciente, 857/3
- *Sleep Easy GB, h, 8 ans, Rip Van Winkle IRE et Strictly Lambada GB, 834/3
- *Sleep Easy GB, h, 8 ans, Rip Van Winkle IRE et Strictly Lambada GB. 871/
- So Sweet, h, 4 ans, Montmartre et Sweet Dance, 833/2
- Soldier'S Queen, h, 7 ans, Soldier Of Fortune IRE et Jani'S Queen, 868/7
- Soli Star, f, 5 ans, Satri IRE et Ta Solitaire, 820/3
- Solo Des Brieres, h, 11 ans, Ski Chief USA et Solador, 850/5
- Speed Of Love, f, 4 ans, Pour Moi IRE et Speed Of Anabaa (IRE), 854/3
- Speedgogirl, f, 4 ans, Anabaa Blue (GB) et Speaonine, 843
- Starman Des Mottes, h, 3 ans, Maresca Sorrento et Star Of Gracie GB, 842
- Storm Of Princess, f, 3 ans, Whipper USA et Tenue D'Orage, 821
- Stribel, h, 7 ans, Sumitas GER et Strixi, **832**/
- Super Flam, h, 4 ans, Nom De Ď'La et Super Sister ITY, 724
- Syr Alberto, h, 11 ans, Albert Du Berlais et Syr Daria, 831/1
- **Tarapour**, h, 4 ans, Excelebration IRE et Tazkara, 824/1
- Tarapour, h, 4 ans, Excelebration IRÉ et Tazkara, 867/5
- Telenomie, h, 13 ans, Bernebeau et Nasseseuse, 830
- Tempete Du Moulin, f, 6 ans, Davidoff GER et Ruaha River, 834/5
- Tequila Sun, f, 7 ans, Kapgarde et Algarve Sunrise (IRE), 832
- Texard, h, 5 ans, Kapgarde et Textuelle, 854/2
- Theyss By Theyss, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Bee Bee, 724/
- Tiens Bon La Barde, h, 6 ans, Carghese Des Landes et Mestraline, 858/3
- Tigrman, h. 9 ans. Librettist USA et Queen Of West, 823/3

- et Victaline, 867/
- Tipi Chop, h, 6 ans, Captain Chop et Indiana Chope, 845/
- Tonic De Juilley, h, 3 ans, Konig Turf GER et Fille De Juilley, 819/3
- Torajone, f, 5 ans, Turgeon USA et Toraja, 825/5
- Traits De Plume, h, 6 ans, Valanour IRE et Tres Plume, 871
- Tribalion, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Trice, 871
- Tuticolle, h, 13 ans, East Of Heaven IRE et Galaxie De Larue, 840/
- Ucla De Kernin, f, 12 ans, Tiger Groom GB et Farquhar, 861/1
- Ulysse De Loucas, h, 12 ans, Antarctique IRE et Ocamina, 840/3
- Un Roc Du Grandval, h, 12 ans, Network GER et La Grande Vallee, 850/3
- Unbrin De L'Isle, h, 12 ans, Dom Alco et Gratiene De L'Isle, 832
- Upsong, h, 4 ans, Authorized IRE et Symphonie D'Anjou, 833/3
- *Utility GER, h, 9 ans, Yeats IRE et Ungarin GER, 855/1
- Uto, h, 12 ans, Bering (GB) et Nouvelle Zelande. 832/3
- Vachichi De Belair, f, 5 ans, Chichi Creasy et Morondava, 827
- Valdance, m, 4 ans, Lord Du Sud et Organda Des Dombes, 843/
- Valmy De Vaut, h, 11 ans, Dark Moondancer GB et Lolita De Vaut,
- Vascari, h, 11 ans, Brier Creek USA et Hatzarie, 861/5
- Vega De Carcouet, f, 6 ans, Tiger Groom GB et Murmurine, 838/
- Vent Du Soir, h, 4 ans, Turgeon USA et Sparkling Elisa, 865
- Very Speed, h, 6 ans, Irish Wells et Green Fever. 853/3
- Vic Royal, h, 11 ans, Malinas GER et Faste Royale, 836/4
- Vicomte Du Seuil, h, 11 ans, Special Kaldoun (IRE) et Marie Du Seuil. 864/
- Vif Ardent, h, 6 ans, Network GER et Virgata, 871
- Virtus D'Estruval. h. 11 ans. Panoramic GB et Nina D'Estruval, 832/2
- Vitador, h, 11 ans, Nidor et Bela Maria Has, 840/2
- Voisin D'Un Soir, h, 11 ans, Policy Maker (IRE) et Jimagine li, 855/
- Wabba, h, 4 ans, Maiguri (IRE) et Witten USA, 843
- White Wood, h, 4 ans, Montmartre et Irich La Hutte, 867
- Wild Sun, h, 4 ans, Zambezi Sun GB et Wild Du Berlais, 839
- Winner Of Spring, h, 11 ans, Roli Abi et Grace Des Essarts, 840/4
- Xamaka, h, 11 ans, Brier Creek USA et Saaria, 826
- Yellow Mellow, f, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Yellow Ground USA, 826

- Yellow Parcs, h, 5 ans, My Risk et Ella Parcs, 820/
- Zadall, h, 4 ans, No Risk At All et Zadounia, 867/2
- Zambezi Flow, f, 5 ans, Zambezi Sun GB et Lady Flow, 850/2
- *Zero To Hero IRE, f, 5 ans, Arakan USA et Blue Daze GB, 820/
- Zouzou Des As, f, 4 ans, Davidoff GER et Cazoul Des As, 724/